

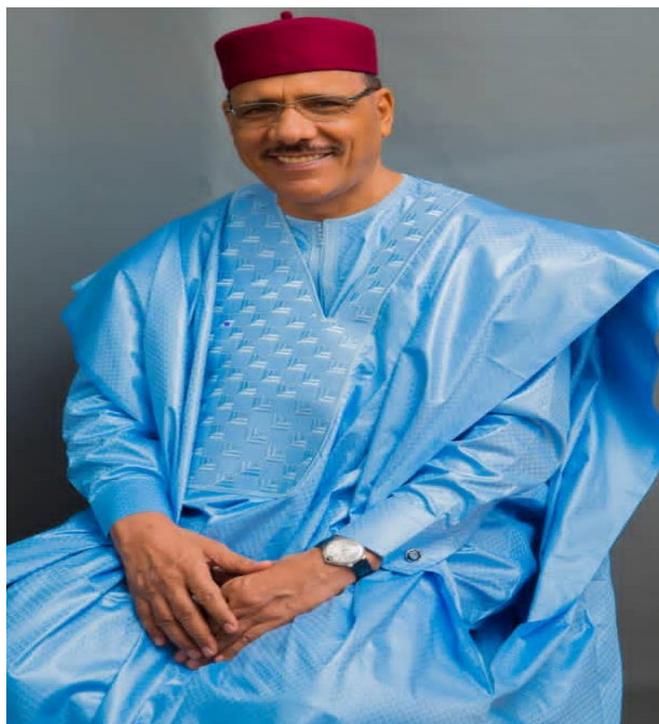
Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme

PNDS-TARAYYA

613 Avenue de l'OUA - B.P. 10894 Niamey- NIGER

Tél : (227) 20-74 09 50 Fax : (227) 20- 73 41 42

Email : pndstarayya @ yahoo.fr



ELECTION PRESIDENTIELLE 2020

PROGRAMME DE RENAISSANCE III

**CONSOLIDER ET AVANCER
PROGRAMME DE CAMPAGNE**

Table des matières

Sigles et abréviations.....	iv
MOT DU CANDIDAT.....	1
Chapitre 1 : CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET REPUBLICAINES.....	3
1.1. La gouvernance politique	3
1.3. La gouvernance juridique et judiciaire	4
1.4. Gouvernance administrative	5
1.4. La gouvernance locale	6
Chapitre 2 : DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE INTERIEURE.....	8
2.1. Principaux défis	8
2.2. Perspectives 2021-2026	8
Chapitre 3 : DE LA DIPLOMATIE.....	11
3.1. La diplomatie sécuritaire	11
3.2. La diplomatie économique	11
3.3. La diplomatie environnementale	12
Chapitre 4 : DES QUESTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES.....	13
4.1 Défis	13
4.2 Perspectives 2021-2026	16
Chapitre 5 : DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	21
5.1. Principaux défis	21
5.2 Perspectives générales 2021-2025	23
Chapitre 6 : DE L'HYDRAULIQUE URBAINE, RURALE ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	29
6.1 Principaux défis	29
6.2 Perspectives 2021-2026	29
Chapitre 7 : DU DEVELOPPEMENT DES SERVICES.....	31
7.1 Du transport et du transit	31
7.2 Du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat	33
7.3 Des nouvelles technologies de l'information, de la communication, de la poste et des médias	37
Chapitre 8 : DU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS MINIER, PETROLIER ET DE L'ENERGIE.....	41
8.1 Du secteur minier	41
8.2 Du secteur pétrolier	43
8.3 Du secteur de l'énergie	45
Chapitre 9 : DU COMMERCE, ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE.....	49
9.1 Commerce	49
9.2 Secteur Privé	52
Chapitre 10 : DES QUESTIONS SOCIALES ET CULTURELLES.....	56
10.1. De la problématique « population et développement de la migration »	56

10.2	De l'éducation	60
10.3	De la santé	65
10.4	De la jeunesse, de la culture, des arts et des sports	74
Chapitre 11 : DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU DEVELOPPEMENT URBAIN, DE L'HABITAT ET DU CADASTRE.....		83
11.1	De l'aménagement du territoire	83
11.2	Du développement urbain	86
11.3	De l'habitat	87
11.4	Du cadastre et de la cartographie	88
Chapitre 12 : DU FINANCEMENT DU PROGRAMME.....		90

Sigles et abréviations

ADPIC	Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEE	Autorisation Exclusive d'Exploitation
AENF	Alphabétisation et Education Non Formelle
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AIDH	Aéroport International Diori Hamani
AME	Allaitement Maternel Exclusif
ANAC	Agence Nigérienne de l'Aviation Civile
ANAQ-SUP	Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur
ANERSOL	Agence Nationale d'Energie Solaire
ANICES	Agence Nationale Indépendante de Certification des Ecoles Santé
ANISER	Agence Nigérienne de la Sécurité Routière
ANPER	Agence Nationale pour la Promotion de l'Electrification Rurale
ANPIPS	Agence Nigérienne pour la Promotion des Investissements et des Projets stratégiques
ANSI	Agence Nationale pour la Société de l'Information
APC	Approche Par Compétence
ARSÉ	Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie
ARST	Autorité de Régulation du Secteur des Transports
ARV	Anti rétroviraux
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CACER	Cellule d'Audit Courant des travaux d'Entretien Routier
CCEAJ	Centre Communautaire d'Education Alternative des Jeunes
CCI	Centre du Commerce International
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFM	Centre de Formation aux Métiers
CFPT	Centre de Formation Professionnelle et Technique
CMAN	Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey
CNESR	Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
CNES	Centre National de l'Energie Solaire
CNLC	Centre de Lutte contre le Cancer
CNRFO	Centre National de Référence des Fistules Obstétricales
CNRPT	Centre National des Ressources Pédagogiques et Techniques
CNS	Conseil National de Santé
CNSS	Caisse nationale de Sécurité Sociale
CNSR	Centre National de Santé de la Reproduction
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPP	Contrat de Partage de Production
CREN	Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle
CRGM	Centre de Recherche Géologique et Minière
CSCC	Communication pour un changement social et comportemental
CSI	Centre de santé intégrée
CNUT	Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports
CSME	Centre de Santé de la Mère et de l'Enfant
CTNS	Comité Technique National de Santé
CUS	Couverture Universelle en Santé
CVC	Compétences de Vie Courante
DMU	Dispositif Minimum d'Urgence
DSRE	Direction de la Surveillance et de la Riposte aux Epidémies
EDSN	Enquête démographique et de santé au Niger
EFTP	Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
EMIG	Ecole des Mines et de la Géologie
ENI	Ecole Normale d'Instituteurs
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSP	Ecole nationale de Santé Publique

éqPEM	Equivalent Point d'Eau Moderne
FAO	Organisation des nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FER	Fonds d'Entretien Routier
FGF	Fistule Génitale Féminine
FISAN	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FPMH	Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDTE	Gestion Durable des terres et des Ecosystèmes
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
HANEA	Haute Autorité Nigérienne à l'Energie Atomique
HCIN	Haut-Commissariat à l'Investissement pour le Niger
I3N	Initiative 3N
INS	Institut National des Statistiques
ISF	Indice synthétique de fécondité
IST	Infection Sexuellement Transmissible
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
LANSPEX	Laboratoire National de Santé Publique et d'Expertise
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
MEP	Ministère de l'Enseignement Primaire
MEP/T	Ministère de l'Enseignement Professionnel et Technique
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MIGA	Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
MILDA	Moustiquaire Imprégnées de Longue Durée d'Action
MSP	Ministère de la Santé Publique
MTN	Maladies Tropicales Négligées
NESAP	Niger Solar Electricity Access Project - Projet d'accès aux services électriques solaires au Niger
NIGELEC	Société Nigérienne d'Electricité
NITRA	Société Nigérienne de Transit
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONPPC	Office National des Produits Pharmaceutiques et Chimiques
OSV	Observatoire de Suivi de la Vulnérabilité
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEA	Postes d'Eau Autonome
PF	Planification Familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petites et Moyennes Industries
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNDS	Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement
PSEF	Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTFM	Plateforme Multi fonctionnelle
PTME	Prévention de la Transmission Mère – Enfant
RNA	Régénération naturelle assistée
SCAP/RU	Système communautaire d'alerte précoce et de réponses aux urgences
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SIGE	Système d'Information et de Gestion de l'Education
SDMPR	Surveillance des Décès Maternels Périnatale et Riposte

SDNARR	Schéma Directeur National d'Aménagement des Routes Rurales
SNT	Stratégie Nationale des Transports
SOMINA	Société des Mines d'Azelik
SONICHAR	Société Nigérienne du Charbon d'Anou-Araren
SONIDEP	Société Nigérienne des Produits Pétroliers
SONIPHAR	Société Nigérienne des Industries Pharmaceutiques
SONNE	Soins Obstétricaux et néonatales d'Urgence et les Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels
SONU	Soins Obstétricaux et néonatales d'Urgence
SONUB	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base
SONUC	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets
SORAZ	Société de Raffinage de Zinder
SPEN	Société des Patrimoines d'Eau du Niger
SR	Santé de la Reproduction
tep/hbt	tonne d'équivalent pétrole/habitant
TETU	Tri -Evaluation- Traitement-Urgent
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICE	Technologie de l'Information et de la Communication en Education
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAM	Université Abdou Moumouni
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UIT	Union Internationales des Télécommunications
VAE	Validation des Acquis par l'Expérience
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine
VNU	Volontaire des Nations Unis
WAPP	Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain-EEEOA/WAPP
WURI	West Africa unique identification for regional integration and inclusion - Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest
ZLECAf	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

MOT DU CANDIDAT

Le congrès de notre parti, le PNDS-Tarayya tenu le 30 mars 2019 m'a investi comme son candidat à l'élection présidentielle prévue pour le 27 décembre 2020.

Il m'incombe maintenant, ainsi que j'en avais pris l'engagement à l'occasion de mon discours de clôture dudit congrès ce jour-là, de proposer aux Nigériens le programme à travers lequel je compte mettre en œuvre les principales idées que j'avais alors esquissées. Dans la mesure où notre parti est au pouvoir depuis 10 ans, l'action que je me propose de mener s'inscrira dans le droit fil du programme de Renaissance mis en œuvre au cours de cette décennie sous l'égide du président de la République, Issoufou Mahamadou.

Il s'agit pour moi de consolider les acquis du travail accompli au cours de ces 10 années et d'avancer vers de nouveaux objectifs tels qu'ils découlent des enseignements critiques que nous avons retenus de notre expérience bien plus complexe que les idées aux moyens desquelles nous l'avions abordée.

Aussi, ce programme sera-t-il libellé " programme de Renaissance: consolider et avancer". De l'année 2011 à l'année 2020, notre pays a réalisé des avancées réelles dans le sens du raffermissement de la démocratie. Cela se traduit notamment par l'organisation pour la première fois des élections sur la base d'un fichier électoral biométrique, tournant ainsi la page du fichier manuel à la fiabilité très aléatoire. Le fondement de la démocratie étant la légitimité populaire du pouvoir, la garantie de la probité des élections est en effet la première des conditions pour la mise en place d'un jeu démocratique authentique.

Outre cette avancée décisive, la décennie passée aura consacré une amélioration du fonctionnement de toutes les institutions concourant à la mise en œuvre des principes et règles de l'Etat de droit sur les plans administratif, judiciaire et politique. Toutefois de grands défis demeurent dans le domaine de la gouvernance car à l'évidence le seul jeu du fonctionnement formel des institutions n'est pas suffisant pour générer la vertu recherchée à travers l'Etat de droit.

Aussi mettrai-je pour cela un accent particulier sur le fonctionnement de l'administration devant se fonder sur des canons d'une vraie rationalité où la compétence des acteurs doit être le critère décisif dans les choix des différents responsables.

L'autre grand défi de la gouvernance réside dans la prévalence des pratiques de corruption et de concussion dont la persistance, en plus de ses méfaits immédiats sur les plans économique et social, est de nature à décrédibiliser le régime de démocratie et à l'exposer à terme à des risques d'instabilité incompatible avec notre pari du progrès économique et de la prospérité sociale. Aussi m'attellerai-je à promouvoir une gestion des ressources publiques proscrivant la concussion des cadres de l'administration et la corruption de façon générale à travers la mise en œuvre d'une politique de répression énergique de ces tares.

Notre programme pour les 5 années à venir visera donc à consolider les institutions démocratiques et républicaines par l'amélioration de la gouvernance politique, judiciaire, administrative et locale.

Notre politique dans le domaine de la défense nationale et de la sécurité intérieure quant à elle s'appuiera sur les avancées réalisées au cours de la décennie écoulée. L'épreuve de la lutte contre le terrorisme a permis à nos forces de défense et de sécurité de s'adapter aux défis auxquels elles ont été confrontées.

Sur le plan économique la décennie écoulée a consacré une évolution positive de la situation macroéconomique du pays caractérisée par une croissance moyenne annuelle de 6% et une résilience appréciable face aux chocs exogènes auxquels elle a été confrontée, sur les plans sécuritaire et climatique.

Le présent programme vise à stabiliser le cadre macroéconomique d'une part et à transformer le tissu économique en vue de favoriser une réduction drastique de la pauvreté ainsi que la création de nombreux emplois pour les jeunes. Pour cela l'assainissement des finances publiques sera accéléré dans l'optique de l'amélioration du cadre opératoire de mobilisation des recettes internes ainsi que de l'amélioration de la dépense publique

Mes chers compatriotes,

Le programme que je vous présente prolonge les deux programmes sur la base desquels vous avez par deux fois mis le pays entre les mains du Président Issoufou Mahamadou. Grâce à sa sagesse et son patriotisme, grâce à la pertinence de la politique qu'il a mise en œuvre notre pays a connu une décennie de grande stabilité politique et institutionnelle. Cela s'est traduit par des progrès économiques et sociaux substantiels.

Toutefois, du fait de facteurs clairement mis en relief par le présent programme, des défis énormes persistent qu'il va nous falloir affronter avec détermination en vue de réduire sensiblement la pauvreté et donner une espérance à notre jeunesse.

Ce programme dont je vous invite à prendre connaissance sera l'outil dont je me servirai pour réaliser votre rêve de voir notre pays aller de l'avant en assurant une alimentation suffisante aux couches les plus vulnérables de notre société, en garantissant à notre jeunesse une meilleure éducation et de nombreux emplois, en vous assurant à tous plus d'eau potable, de meilleurs services de santé, un cadre de vie confortable dans un environnement politique et social tranquille et apaisé.

Je serai votre serviteur loyal pour mettre en œuvre ce programme qui est à mes yeux le meilleur instrument de la réalisation de notre destin commun pour les cinq années à venir.

Mohamed Bazoum

Chapitre 1 : CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET REPUBLICAINES

Afin de consolider les acquis du Programme de Renaissance, le programme Gouvernance du PNDS-Tarayya, pour la période 2021-2026, mettra l'accent sur la protection du territoire national, la consolidation des institutions de la République, le renforcement de l'Etat de droit, l'amélioration de la qualité du service public et la promotion du développement local.

De manière opérationnelle, les engagements du Candidat du PNDS-Tarayya porteront sur le renforcement de six (6) domaines de gouvernance : i) sécuritaire, ii) politique, iii) juridique et judiciaire, iv) économique, v) administrative et vi) locale.

1.1. La gouvernance politique

1.2.1. Défis en matière de gouvernance politique

La mise en œuvre du Programme de Renaissance sur le plan de la gouvernance politique a consacré pour le Niger une réelle avancée, aussi bien au plan du fonctionnement des institutions politiques que dans la pratique du jeu démocratique et l'exercice de l'Etat de droit. Toutefois quatre (4) défis majeurs méritent d'être pris en compte :

- i. La pérennisation et la consolidation des acquis démocratiques par le respect rigoureux de la constitution et des lois garantissant l'exercice des libertés fondamentales ;
- ii. La mise en confiance des citoyens par la promotion d'une vie politique apaisée ;
- iii. Le rapprochement des citoyens des institutions de la République à travers des mécanismes efficaces de communication et de redevabilité ;
- iv. La mise en place d'une architecture gouvernementale cohérente et rationalisée qui répond aux défis d'un Etat moderne.

1.2.2. Perspectives de gouvernance politique pour la période 2021-2026

Axe 1. Pérennisation et consolidation des acquis démocratiques

Pour pérenniser et consolider les acquis démocratiques les mesures suivantes sont envisagées :

- Consolider les acquis en matière de démocratie et des libertés publiques ;
- Mettre en place un mécanisme de renforcement de l'éthique et la déontologie des acteurs des médias ;
- Promouvoir une atmosphère saine et apaisée dans le débat public notamment par un dialogue permanent entre les partis politiques, les médias et la société civile ;
- Respecter rigoureusement le régime des associations
- Respecter rigoureusement les exigences de la charte des partis politiques ;
- Veiller scrupuleusement à l'effectivité de la loi sur le quota.

Axe 2. Mise en confiance des citoyens par la promotion d'une vie politique apaisée

- Améliorer le cadre de dialogue politique et ses mécanismes de fonctionnement en vue d'une meilleure performance ;
- Instaurer un dialogue inclusif et dynamique sur le renforcement du système électoral conformément à l'évolution des attentes des citoyens ;
- Renforcer l'accès des citoyens à l'information publique.

Axe 3. Rapprochement des citoyens des institutions de la République

- Renforcer les mécanismes de redevabilité par l'élaboration, la publication et la vulgarisation des rapports annuels des institutions de la République ;
- Instituer une architecture gouvernementale plus opérationnelle et rationnelle, basée sur les politiques sectorielles ;
- Vulgariser le bilan annuel de la mise en œuvre de l'action gouvernementale et des engagements du Président de la République ;
- Veiller à une meilleure coordination de l'action gouvernementale.

1.3. La gouvernance juridique et judiciaire

1.3.1. Défis en matière de gouvernance juridique et judiciaire

Les défis dans ce domaine résident dans :

- i. Une justice de qualité, plus efficace, plus équitable et plus accessible au citoyen ;
- ii. Une lutte résolue contre la corruption en milieu judiciaire.

1.3.2. Perspectives de gouvernance juridique et judiciaire pour 2021-2026

Axe 1 : Une Justice accessible, équitable, efficace

- Améliorer les procédures des services de justice conformément aux attentes de célérité et de transparence des citoyens ;
- Apporter des solutions aux problèmes d'exécution des décisions de justice ;
- Augmenter progressivement les capacités des structures de formation pour couvrir les besoins des tribunaux de justice en ressources humaines ;
- Mieux valoriser les mécanismes traditionnels de résolution des différends ;
- Rendre accessibles les décisions de justice, ainsi que les lois et règlement de la République ;
- Organiser, au moins une fois l'an, des journées portes ouvertes au niveau des structures de la justice en région ;
- Construire des tribunaux dans chaque chef-lieu de département afin de rapprocher les services de justice des citoyens.

Axe 2 : L'optimisation des instruments de lutte contre la corruption

Des instruments de lutte contre la corruption

- Evaluer et renforcer la HALCIA et la rendre plus apte à prévenir et à lutter contre la corruption et la concussion en particulier ;
- Poursuivre la revalorisation des inspections des services et mettre en place un cadre coordonné de leurs interventions ;
- Mieux articuler les compétences entre les organes d'inspection et de contrôle de la gestion des ressources publiques (Inspections des services et des finances, Inspection d'Etat, Cour des Comptes, la HALCIA et la CENTIF).

Une culture de lutte contre la corruption

- Cultiver la pédagogie de l'exemple au sommet de l'Etat et à tous les niveaux de gestion des affaires publiques ;
- Asseoir une pédagogie du contrôle systématique et inopiné, suivi de sanction à tous les niveaux de l'administration de l'Etat et de ses démembrements ;
- Cultiver la pédagogie de la vertu, de l'éthique et de la morale républicaines ;
- Encourager la mise en place de cadres de veille citoyens authentiques.

1.4. Gouvernance administrative

1.4.2. Défis en matière de gouvernance administrative

Une gouvernance administrative de qualité facilite l'appropriation des avantages offerts par les nouvelles approches de gestion et les nouvelles technologies dans tous les secteurs.

1.4.3. Perspectives de gouvernance administrative pour la période 2021-2026

Axe 1 : Améliorer l'efficacité de l'administration publique

- Dématérialiser systématiquement les procédures de l'administration publique. De manière spécifique, les procédures essentielles des gestions financière, administrative et de ressources humaines seront numérisées à l'horizon 2026 ;
- Renforcer la redevabilité et l'efficacité des administrations publiques avec l'opérationnalisation effective du budget-programme ;
- Déployer le système de gestion des emplois et des compétences dans les principaux secteurs de fournitures des services publics comme la sécurité publique, l'éducation, la santé, la justice, les finances ou le développement rural ;
- Renforcer l'autonomie d'action des structures en charge de lutte contre la corruption ;
- Mettre en place un répertoire des emplois et des compétences.

Axe 2 : Professionnalisation et protection des ressources humaines de l'Etat

- Doter l'administration publique de compétences adéquates en matière de Gestion moderne des Ressources Humaines ;
- Promouvoir les valeurs d'éthique et de déontologie dans les services publics ;
- Veiller à l'adéquation profil/poste/emploi dans les nominations aux postes techniques de l'administration publique et ses démembrements ;
- Instituer un système public de récompenses des agents performants sur la base de critères objectifs ;

- Créer une inspection pour l'évaluation et de sanctions des agents publics ;
- Améliorer la situation des retraités en : (i) indexant la pension aux augmentations des salaires, (ii) instituant un capital de départ à la retraite et en (iii) relevant les petites pensions de réversion ;
- Mensualiser les pensions en mettant en place une Gestion automatisée des dossiers des retraites et revoir la pension des auxiliaires ;
- Renforcer le système de Sécurité sociale des agents de l'Etat ;

Axe 3 : Efficacité des entreprises publiques

- Modifier la loi sur les entreprises publiques pour prendre en compte les catégories non prévues, mieux affirmer la mission de développement du pays et renforcer la redevabilité et le mécanisme de contrôle ;
- Revoir le mode de désignation des membres des Conseils d'Administration des entreprises publiques conformément aux objectifs qui leur sont assignés ;
- Mettre en place un système de contrat de performance des entreprises publiques auquel est indexée une partie de la rémunération de leurs dirigeants ;
- Créer un événement autour du Président de la République pour encourager les entreprises performantes et envisager des mesures de correction pour celles qui enregistrent une contre-performance.

1.4. La gouvernance locale

1.5.1. Défis en matière de gouvernance locale

Malgré l'exécution du Plan 2018-2021 de Transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes et aux régions dans les domaines de l'éducation, la santé, l'hydraulique et l'environnement et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT), la mise en œuvre de la décentralisation territoriale fait toujours face à d'importants défis dont :

- i. La viabilité économique des communes et la mobilisation des ressources ;
- ii. La qualité de la gouvernance administrative et financière des entités décentralisées ;
- iii. La transparence et une implication plus active des citoyens dans la conduite des affaires publiques locales ;
- iv. L'offre de services adaptés aux besoins locaux de la communalisation intégrale.

1.4.2. Perspectives de la gouvernance locale 2021-2026

Au regard des contraintes, enjeux et défis liés à la gouvernance locale, le Candidat du parti s'engage à restaurer la crédibilité et l'efficacité des collectivités territoriales pour une transformation structurelle à la base. Dans cette perspective, les engagements du candidat se structurent autour des axes ci-après :

Axe 1 : Replacer le développement local au cœur des politiques en matière de décentralisation.

- Mettre en place un programme intégré (énergie, routes rurales, eau, ...) d'appui à l'exploitation des potentialités économiques des communes ;
- Systématiser l'accompagnement des collectivités locales à travers la mise en œuvre effective de la fonction publique territoriale et accélérer le processus de transfert concomitant des compétences ;
- Lancer les réflexions sur la réorganisation des communes sur la base de leur viabilité économique.

Axe 2 : Renforcer la gouvernance et la légitimité des collectivités

- Institutionnaliser une approche de gouvernance inclusive des collectivités, notamment créer les conditions facilitant l'accès des femmes aux postes électifs ;
- Renforcer le mécanisme d'accompagnement et de contrôle du suivi de la qualité de la gestion des entités décentralisées ;
- Garantir la transparence en mettant à la disposition des citoyens et citoyennes toutes les informations en rapport avec la vie de la collectivité ;
- Promouvoir la digitalisation dans la gestion des collectivités, notamment en ce qui concerne le foncier et la mobilisation des recettes ;
- Engager des réflexions sur le renforcement de la légitimité du maire.

Chapitre 2 : DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE INTERIEURE

Dans un contexte sécuritaire sous régional caractérisé par plusieurs menaces liées aux phénomènes du terrorisme, le Gouvernement nigérien a entrepris plusieurs efforts afin de préserver l'intégrité du territoire et la souveraineté nationale. Ces efforts ont porté notamment sur le renforcement des capacités opérationnelles et de renseignements des FDS, la coopération militaire, la promotion de la paix et la lutte contre la migration irrégulière.

Le PNDS-TARAYYA se propose, pour la période 2021-2026, de faire face aux défis sécuritaires par la consolidation des acquis des dix dernières années et la poursuite des efforts à travers de nouvelles mesures.

2.1. Principaux défis

La sécurité intérieure et extérieure du pays est une condition essentielle de son développement. Ainsi, l'objectif à ce niveau, est d'assurer l'intégrité du territoire, la sécurité des personnes et des biens ainsi que le monopole de la violence légitime.

Dans cette perspective, le PNDS-Tarayya, sur la base des acquis des dix ans du Programme de la Renaissance, mettra l'accent sur la gouvernance sécuritaire afin de concilier les impératifs de redevabilité et de secret défense dans la gestion des ressources affectées à la sécurité. Il poursuivra aussi les objectifs de lutte contre le terrorisme et les organisations criminelles, notamment de trafic de drogues, d'armes et de migrants.

2.2. Perspectives 2021-2026

Pour atteindre ces objectifs et faire face efficacement à tous ces défis, le PNDS-Tarayya prévoit un programme de restructuration visant notamment :

2.2.1. La gouvernance sécuritaire

Afin d'améliorer la transparence dans la gestion des ressources tout en garantissant la protection des données sensibles, les mesures suivantes sont envisagées par le candidat du PNDS-Tarayya :

- Améliorer le cadre juridique des commandes des matériels et équipement militaires (passation des marchés, référentiel des prix, liste agréée de fournisseurs) ;
- Revisiter la chaîne des dépenses et mettre en place un mécanisme de transparence et de redevabilité pour éviter la volatilité des ressources ;
- Responsabiliser les différents corps dans l'expression des besoins et dans l'exécution de leurs programmes respectifs ;
- Le renforcement de la bonne gouvernance, de la cohésion et de la discipline au sein des FDS ;

- Communiquer régulièrement sur les résultats des rapports d'inspection financière des ressources affectées au secteur de la sécurité.

2.2.2. Le renforcement de l'implantation des forces de Défense et de Sécurité, à travers :

- Le rehaussement des recrutements pour atteindre des effectifs à même de permettre un redéploiement judicieux des personnels sur l'ensemble du territoire ;
- Le maillage plus dense et harmonieux des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), afin d'assurer une délivrance optimale des services de sécurité ;
- La construction d'infrastructures militaires et sécuritaires.

2.2.2. Le renforcement des capacités opérationnelles et de renseignement à travers :

- Le renforcement du commandement ;
- L'accroissement des effectifs ;
- L'intensification de la formation et de l'entraînement ;
- La formation de nombreux bataillons de forces spéciales ;
- L'équipement adéquat des forces, notamment en vecteur aérien ;
- Le renforcement des capacités de renseignements.

2.2.3. Le renforcement du moral des hommes, une priorité de tous les jours à travers notamment :

- L'honneur à la mémoire des victimes en baptisant de leurs noms certains espaces et édifices publics, casernes, rues, auditoriums, salles ou places publiques dans leurs régions d'origine ;
- L'opérationnalisation du Waqf en faveur des ayants-droits (avec un capital de 15 à 20 millions) ;
- La création d'une école des pupilles de la République dédiée aux orphelins des hommes morts au combat ;
- L'attribution d'un quota en faveur des enfants des victimes pour l'accès au recrutement dans les écoles militaires et des forces de sécurité ;
- La construction de logements sociaux au profit des FDS.

2.2.4. Le renforcement des activités civilo-militaires, plus particulièrement :

- La mise sur pied d'un Musée dédié aux Armées du Niger pour rendre compte et témoigner, pour rappeler et immortaliser devant l'histoire ;
- La sensibilisation des populations sur les enjeux de la sécurité ;
- Le renforcement des actions sociales et de développement ;
- La sensibilisation des médias notamment privés sur la communication en temps de guerre.

2.2.5. Le renforcement des alliances, par :

- Le développement du cercle de nos alliés avec toujours plus de partenaires notamment dans la formation, l'équipement, les infrastructures et le renseignement ;
- La lutte contre les formes de financement et de ravitaillement des terroristes ;
- Le renforcement de la coopération judiciaire et militaire notamment avec les pays du G5-Sahel, des voisins du Nord et ceux du bassin de Lac Tchad.

2.2.6. Les actions immédiates dans les zones affectées par les agissements des organisations terroristes :

- Mieux clarifier les missions assignées à l'armée et celles assignées aux forces de sécurité intérieure dans le cadre de lutte contre les organisations terroristes ;

Dans la région de Diffa :

- Mettre en place un dispositif de défense conséquent pour assurer la défense de l'intégrité du pays et empêcher Boko haram d'occuper une quelconque portion de territoire national en vue d'y promouvoir des activités économiques criminelles ;
- Déployer un grand nombre de forces de sécurité intérieure adaptées à l'environnement géographique et humain pour combattre des groupes armés qui sous couvert de terrorisme vivent en vérité des rançons liées aux enlèvements ;
- Créer les conditions du retour des personnes déplacées dans leurs villages respectifs au plus tard au cours de l'année 2022 ;
- Travailler au retour de tous les réfugiés nigériens dans leur pays et ce, en concertation avec les autorités des Etats du Nigéria et du HCR au plus au cours de l'année 2022.

Dans les régions de Tillabery et Tahoua :

- Poursuivre et renforcer la mise en œuvre des mesures pertinentes prises par le commandement militaire en 2020, tout en assignant un rôle plus important aux forces de sécurité intérieure à déployer en nombre plus conséquent ;
- En plus de la communication de proximité, promouvoir le développement des activités économiques locales afin de tarir le réservoir de recrutement des jeunes par les réseaux de trafiquants et des groupes terroristes.

De manière systématique dans toutes les régions : déployer un grand nombre de forces de sécurité intérieure pour combattre le banditisme, les vols armés, la vente des stupéfiants et garantir la tranquillité des citoyens.

Chapitre 3 : DE LA DIPLOMATIE

Pour les 5 prochaines années, la diplomatie du Niger mettra l'accent sur la gestion des défis liés à la sécurité dans l'espace sahélo-saharien, à l'intégration économique en Afrique et aux effets de changements climatiques sur le cadre et conditions de vie des populations.

3.1. La diplomatie sécuritaire

Le grand défi pour la sécurité et la stabilité de notre pays découle de la situation qui prévaut dans la partie septentrionale du Mali et en Libye. Cela implique des actions immédiates commandées par l'impératif de la stabilisation de la situation sécuritaire dans la région sahélo-saharienne.

Ainsi, notre action diplomatique visera à favoriser le déploiement des synergies internationales pour accompagner l'Etat du Mali à sortir de la situation difficile dans laquelle il se trouve. Ce travail doit se faire dans le cadre de la CEDEAO en partie mais aussi en plus du G5 sahel avec d'autres partenaires tels que l'Algérie, la France, les Etats Unis d'Amérique, l'UE et les autres membres permanents du conseil de sécurité.

Notre pays va jouer un rôle particulier pour favoriser le dialogue entre l'Etat malien et les groupes armés signataires de l'Accord d'Alger, condition sine qua non pour réussir le combat contre le terrorisme.

En ce qui concerne la Libye, malgré l'influence des puissances extra-africaines qui affaiblit le rôle de l'Union africaine ainsi que celui Etats comme le nôtre, le Niger fera entendre sa voix lucide et vigoureuse pour le retour à la paix et à la stabilité de cet autre pays voisin. Tant que la guerre aura cours en Libye, le terrorisme prospèrera dans la zone du sahel. C'est pourquoi l'action diplomatique du Niger dans ce dossier sera constante et soutenue.

3.2. La diplomatie économique

Afin de favoriser les conditions de l'essor économique du pays, les actions de notre diplomatie mettront l'accent sur la coopération régionale et continentale. Ainsi :

- Un plaidoyer politique continu sera fait en faveur de l'intégration régionale sur le plan monétaire ainsi que dans la perspective de l'établissement des institutions financières de l'UA, telles que prévues par son Acte constitutif à savoir la Banque africaine d'investissement, la Banque centrale africaine et le Fonds monétaire africain ;
- Un plaidoyer pour un nouveau paradigme post COVID-19 pour une meilleure gouvernance mondiale ;
- Une mobilisation renforcée pour le développement des infrastructures régionales de transport pour davantage désenclaver le Niger et lui offrir toutes les alternatives possibles en termes de débouchés maritimes. Cette mobilisation devra se faire sur la base du

Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA en Anglais) coordonné par le NEPAD ;

- La poursuite de l'engagement en faveur de la ZLECAf : le Niger va, au niveau de l'UA être porteur d'initiatives novatrices et concrètes en vue de la mise en œuvre de cet ambitieux chantiers intimement liés au MUTAA et au Protocole sur la liberté de circulation des personnes, tout en prenant, sur le plan national, les mesures de suivi requises de manière à servir de modèle.

Par ailleurs le programme vise à mettre en place une diplomatie au service de la stratégie de développement d'une économie des conférences : Niamey dispose aujourd'hui des infrastructures et commodités requises pour organiser efficacement les conférences, rencontres et événements internationaux. De même, les autres chefs-lieux des régions sont dotées des infrastructures de base qui, renforcées, peuvent accueillir aisément des rencontres sous régionales. Dans cette perspective, une offensive diplomatique sera déployée pour :

- Améliorer la visibilité du Niger sur la scène africaine et internationale afin d'en faire une destination préférée pour l'organisation des conférences et autres événements internationaux ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi et de veille des échéances des tenues des événements internationaux, au niveau des organisations internationales et sous régionales dont le Niger est membre ;
- Faire du lobbying et « démarcher » la tenue des événements internationaux.

3.3. La diplomatie environnementale

Le Niger impulsera et appuiera fortement les initiatives en faveur de la coopération régionale et internationale pour atténuer les effets négatifs du changement climatique sur les conditions de vie des populations. Un accent particulier va être mis sur la protection des bases productives à travers la restauration des écosystèmes et des terres dégradées, le reboisement ainsi que le désensablement et l'aménagement des principaux bassins et cours d'eau du pays.

Chapitre 4 : DES QUESTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Le Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS Tarayya), fort de ses dix (10) années de gestion à travers le Programmes de Renaissance, entend tirer parti de l'expérience acquise et proposer aux Nigériens un programme plus ambitieux pour la période 2021 – 2025.

Au cours des deux mandats d'exercice du pouvoir par le PNDS TARAYYA et de mise en œuvre de ses Programmes, la situation macroéconomique du Niger s'est substantiellement améliorée comme l'attestent les principaux indicateurs macroéconomiques dans les différents secteurs.

Toutefois, des grands défis persistent encore.

4.1 Défis

4.1.1 Défis liés à la structure de l'économie

Le Niger a potentiellement de réels atouts en vue de la promotion d'une économie dans le contexte de l'intégration africaine. Outre sa position géographique stratégique, le Niger dispose des terres arables riches et productives, d'un cheptel diversifié et prisé pour la qualité de sa viande, d'une main d'œuvre suffisante et bon marché, d'un sous-sol riche en minerais (uranium, pétrole, or, phosphate, calcaire, cuivre, etc..). Malheureusement, ce potentiel n'est pas suffisamment exploité pour offrir à l'économie une structure moderne, industrialisée et diversifiée en vue de créer les emplois nécessaires à la résorption des flux importants des jeunes sur le marché de travail.

De manière spécifique, les défis liés à la structure de l'économie peuvent être résumés comme suit :

- Faible valorisation des produits locaux pour lesquels le Niger dispose d'un avantage comparatif certain dans la production ;
- *Une économie dominée par le secteur primaire et le secteur informel avec un secteur secondaire faible ;*
- Une économie pas suffisamment moderne, faiblement diversifiée et peu compétitive dans un contexte d'ouverture des frontières ;
- Coûts des facteurs de production élevés compromettant le développement des PME/PMI et la compétitivité des entreprises existantes ; (i) énergie en offre insuffisante et bon marché, (ii) transport pas suffisamment développé, (iii) accès au financement limité en raison des garanties bancaires élevées et des taux d'intérêt prohibitifs (à deux chiffres), (iv) offre de financement limitée avec un système bancaire étroit, (v) faible qualification de la main d'œuvre et son inadéquation avec les besoins réels des entreprises sur le marché du travail.

4.1.2 Défis de la mobilisation des ressources

4.1.2.1 Mobilisation des ressources intérieures

Ils sont liés aux insuffisances du cadre opératoire de mobilisation des recettes et aux caractéristiques économiques de notre pays.

Les insuffisances inhérentes au cadre opératoire : En dépit des inflexions apportées au système fiscal pour le rendre plus performant, les résultats sont entravés par des défis majeurs. Il s'agit, notamment de :

- L'incivisme fiscal permanent se manifestant par la fraude et l'évitement fiscal ;
- L'étroitesse et la non-maitrise de l'assiette fiscale se traduisant par un taux de pression faible ;
- La complexité de notre système fiscal, du moins tel qu'il est perçu ;
- L'insuffisance des moyens matériels et humains en quantité et en qualité adapté aux besoins de l'administration fiscale ;
- La faible informatisation du système ne permettant pas une gestion intégrée de l'impôt ;
- L'inefficacité du prélèvement fiscal dans la taxation des personnes physiques possédant certains revenus catégoriels ;
- La faiblesse de l'apport des impôts immobiliers dans les recettes fiscales en dépit des réformes initiées au fil des années et des moyens déployés à cet effet ;
- La persistance des difficultés dans le recouvrement des impôts fonciers induites par les difficultés d'identification des propriétaires et d'évaluation des valeurs locatives ;
- Le poids élevé des exonérations fiscales et les risques de fraude associés à leur faible maitrise.

La structure de l'économie :

- 90% des recettes fiscales sont supportées par 350 entreprises pour un effectif de 65 924 entreprises immatriculées au Numéro d'Identification Fiscale (NIF) au 13 juillet 2020 ;
- L'absence de taxation du secteur agricole qui représente 40% du PIB ;
- Une contribution insignifiante du secteur informel aux recettes fiscales, à hauteur de 3%, pour une part sectorielle au PIB de 60% ;
- Une assiette fiscale étriquée, du fait notamment des difficultés de maitrise des activités du secteur informel et du nombre réduit d'entreprises de transformation.

4.1.2.2 Mobilisation des ressources externes

En dépit des améliorations constatées dans la mobilisation des ressources extérieures et la consommation des crédits d'investissements sur financement extérieur, des défis doivent être relevés. Il s'agit notamment de :

- L'absence d'une banque des projets de qualité avec des études de faisabilité réalisées et approuvées ;
- L'absence d'alignement total des interventions des partenaires sur les priorités définies par le Gouvernement et en harmonie avec les documents de planification et de programmation comme le PDES ;

- Les délais relativement longs inhérents aux procédures de mise en vigueur des conventions de financement ;
- La non maîtrise des procédures des partenaires par les différents acteurs ;
- La faible coordination et duplication des ministères et institutions en charge de la mobilisation des ressources extérieures.

4.1.3 Défis liés à la qualité des dépenses publiques

4.1.3.1 Défis liés à l'allocation des ressources

L'identification des priorités nationales, leur déclinaison au niveau sectoriel et l'harmonisation des politiques sectorielles demeurent les principales préoccupations en matière de planification et impliquent les défis dus à :

- Des politiques et stratégies en majorité ministérielles plutôt que sectorielles ;
- Une absence de politiques ou stratégies sectorielles dans certains départements ministériels ou secteurs ;
- La faiblesse de cohérence des documents de politiques ou de stratégies sectorielles avec le plan national de développement (PDES) impliquant des incohérences entre les objectifs sectoriels et les orientations nationales et ;
- Les faiblesses dans l'appropriation de l'approche-programme, notamment durant la phase de l'exécution du budget.

4.1.3.2 Défis liés à la programmation des projets d'investissements

Les défis majeurs en matière de programmation des investissements consistent dans la faible capacité d'élaboration des projets bancables, répondant aux priorités nationales, susceptibles d'être inscrits dans le Programme d'Investissements de l'Etat (PIE).

4.1.3.3 Défis liés aux faiblesses de capacités de la maîtrise d'œuvre

La faible capacité (technique et financière) des entreprises adjudicatrices des contrats des marchés public affecte négativement les investissements.

4.1.3.4 Mécanisme de suivi de l'exécution

En dépit du caractère stratégique des investissements pour leur rôle dans la transformation structurelle de l'économie et la création d'emplois, des insuffisances demeurent dans le suivi de leur exécution et de leur évaluation post-exécution. Les écarts constatés entre les prévisions et les réalisations budgétaires ainsi que la mauvaise qualité de certains projets révèlent à juste titre l'absence de suivi pendant l'exécution de ces investissements.

4.1.4 Les défis de la gestion des ressources naturelles

Les perspectives de la construction des deux oléoducs pour l'exportation du brut et du pétrole raffiné ainsi que l'exploitation de notre potentiel minier offrent des opportunités conséquentes pour notre pays en vue de réaliser un bond significatif pour la réalisation de ses objectifs de développement.

Cependant, une mauvaise gestion de ces projets pourrait avoir des conséquences macroéconomiques négatives.

4.2 Perspectives 2021-2026

L'ambition du quinquennat prochain est de consolider les acquis des dix dernières années et de proposer des mesures et réformes à même de répondre favorablement à ces défis.

4.2.1 Renforcement du cadre macroéconomique et transformation économique

4.2.1.1 Croissance, pauvreté et inflation

A la fin du mandat en 2026, notre objectif est de porter le taux de croissance annuel moyen à 8%, réduire la pauvreté de 40,3% en 2018 à 25% en 2025, et maintenir le taux d'inflation en deçà de 3% à travers la mise en œuvre des projets structurants que sont :

- La finalisation et la mise en exploitation du barrage de Kandadji en 2022 ;
- La mise en œuvre du projet de Salkadamna pour la production de l'énergie et des briquettes de charbon au plus tard en 2023 ;
- La construction des pipelines pour l'exportation du pétrole brut (2023) et des produits raffinés (2023) ;
- Le démarrage de projets miniers d'exploitation de l'or et de l'uranium ;
- La mise en place de projets chaînes de valeurs dans l'agriculture et l'élevage pour la transformation de produits de base;
- La mise en valeur du potentiel agro-sylvo-pastoral du pays ainsi que la pisciculture ;
- Le développement des entreprises de transformation et de valorisation des produits issus de la production agro-Silvio-pastorale et halieutique ;
- La mise en place d'un programme d'exploitation de notre potentiel économique à travers un Programme « **Une Région, Une Industrie** ».

Les actions et projets ci-dessus devraient contribuer à la restructuration de notre PIB avec un secteur secondaire plus important et un secteur tertiaire dynamique dont les poids par rapport au PIB doivent passer respectivement de 37% et 31% du PIB en 2019 à 45% et 35% en 2026.

4.2.1.2 Politique budgétaire et financement de l'économie

- Poursuivre une politique budgétaire prudente avec un déficit raisonnable compatible avec les besoins de la relance économique post-COVID ;
- Assurer l'atteinte des cibles du Pacte de Convergence notamment le déficit public à travers principalement deux leviers : (i) une mobilisation des ressources internes plus fortes avec comme objectif de porter le taux de pression fiscale à 20% en 2025 ; et (ii) une allocation des ressources mettant l'accent sur la qualité et l'efficacité de la dépense publique et la création d'un espace budgétaire nécessaire au financement des besoins prioritaires et projets structurants ;
- Poursuivre une politique d'endettement prudente par la mise en œuvre d'une stratégie de la dette et un plan d'endettement privilégiant les instruments de financement à faible incidence budgétaire notamment les partenariats public privé (PPP) de type BOOT, la dette concessionnelle et les obligations conventionnelles ou islamiques. Un accent particulier devrait être mis sur la promotion de la finance islamique pour financer les projets structurants notamment dans les domaines des services publics de base (santé, éducation). Par ailleurs, les réformes sur la gestion et la restructuration de la dette seront

renforcées afin d'améliorer davantage les capacités et les mécanismes de gestion de la dette ;

- Promouvoir le financement de l'économie avec un système bancaire plus large et plus favorable au financement du secteur privé local formel avec une dotation des ressources importantes au profit du Fonds d'appui au PME/PMI (FONAP) destiné à la bonification des taux d'intérêts bancaires et à la mise en place des garanties bancaires pour les PME/PMI ;
- Favoriser l'accès des populations défavorisées au financement de leurs activités à travers notamment l'opérationnalisation du Fonds pour le Développement de l'Inclusion Financière (FDIF) pour une mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive Révisée et la création d'une structure d'encadrement.

4.2.1.3 Réformes structurelles

Elles porteront sur :

- La mise en œuvre de réformes en vue de l'amélioration du climat des affaires afin de rendre le pays plus attractif dans les principaux secteurs de l'économie ;
- La poursuite des réformes en matière des finances publiques notamment la digitalisation des opérations financières au niveau des Régies financières avec l'adoption des paiements scripturaux et les télés procédures ;
- La mise en utilisation de toutes les fonctions du SISIC et du SYDONIA WORLD pour une exploitation optimale ;
- La transformation du Trésor public en une véritable banque de l'Etat avec l'achèvement de toutes les réformes engagées notamment le Système Interbancaire de Compensation Automatisée (SICA) et le Système de Transfert Automatisé et de Règlement (STAR) pour le paiement des factures des fournisseurs de l'Etat à termes échus.

4.2.2 Efficacité des dépenses publiques

4.2.2.1 Allocation optimale des ressources publiques

De manière générale, assurer une meilleure qualité et efficacité de la dépense publique à travers la mise en œuvre effective et l'appropriation de l'approche Budget Programme et les instruments de sa mise en œuvre afin de permettre une meilleure programmation des activités, l'exécution du budget et ainsi qu'un suivi régulier et efficace des projets.

De manière spécifique :

- Définir des politiques sectorielles dont la mise en œuvre cohérente repose sur des programmes ministériels ;
- Recentrer le système statistique national et renforcer ses capacités en matière de production/diffusion des statistiques fiables.

4.2.2.2 Méthodologie d'évaluation ex-ante et de programmation des projets d'investissements

Les principales mesures nouvelles pour renforcer l'élaboration et la sélection des projets d'investissements consisteront à :

- Rendre opérationnel le dispositif institutionnel de sélection des investissements afin d'optimiser l'affectation des ressources rares aux projets les plus porteurs ;

- Concrétiser la création d'une banque de projets structurants par secteur après arbitrage (dispositif des capacités des acteurs en élaboration des projets).

4.2.2.3 Qualité de l'exécution des projets d'investissements

Les mesures à prendre consisteront à :

- Renforcer la transparence et la lutte contre la corruption et la concussion dans l'attribution des marchés publics par la numérisation des différentes étapes de passation des marchés publics et en sanctionnant systématiquement les manquements au respect de la procédure de passation de marchés publics ;
- Améliorer l'efficacité du mécanisme d'appréciation des capacités techniques et financières des prestataires des services de grands travaux d'investissement ;
- Mettre en place un système intégré numérisé de suivi-évaluation qui met en relation instantanée les différentes structures d'exécution ainsi que celles en charge du suivi-évaluation ;
- Rendre opérationnel le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) et toutes ses fonctionnalités et applications pour un meilleur suivi du processus de passation des marchés sur toute la chaîne (lancement de l'appel d'offre, soumissions des offres, sélection, exécution, suivi, sanctions, etc.).

4.2.3. Mobilisation des ressources financières

4.2.3.1 Mobilisation des ressources internes

Les mesures en matière de mobilisation des ressources internes portent sur :

- Le renforcement de l'informatisation des services par le parachèvement du Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC) et son extension pour permettre aux contribuables du secteur non formel de s'acquitter de leurs obligations de paiement des impôts par voie électronique, notamment par « mobile payment » ;
- L'exploitation optimale du potentiel des technologies de l'information pour s'assurer de la maîtrise du renseignement fiscal ;
- La promotion de la justice fiscale par le renforcement des dispositifs d'imposition suivant les capacités contributives, la personnalisation et la progressivité de l'impôt afin de garantir son caractère redistributif ;
- La mise en place d'un régime incitatif pour la formalisation des acteurs économiques et leur encadrement suivant une segmentation renforcée ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale par la mise en œuvre de mesures systématisant la présentation de documents attestant de la régularité de la situation fiscale et l'imposition des niches fiscales ;
- La modernisation de l'Administration fiscale, la simplification des procédures et la clarification des lois ;
- Le renforcement de la segmentation des revenus par un traitement particulier et des services de qualité dédiés suivant la typologie des contribuables ;
- L'amélioration des capacités de l'administration fiscale pour la rendre plus efficace par l'accroissement de ses capacités et l'application optimale des dispositifs légaux ;

- L'exploitation optimale du potentiel des technologies de l'information pour s'assurer de la maîtrise du renseignement fiscal d'une part et, d'autre part pour agir sur l'enjeu du coût du recouvrement de l'impôt (représentant 1% à 4% des sommes totales perçues dans la majorité des pays africains) ;
- Le développement des capacités de recouvrement de l'impôt afin de renforcer la crédibilité et l'efficacité de l'action fiscale ;
- L'amélioration du rendement des impôts fonciers par un recensement garantissant la complétude de l'information sur les propriétés et les propriétaires, la reconstitution et la numérisation du cadastre et, s'il le faut, en faisant recours aux prestations de cabinets privés spécialisés dans le domaine immobilier ;
- La mise en place d'une base de données unique des mutations foncières en érigeant la conservation foncière en administration unique pour tous les actes de mutation de propriété et en la décentralisant ;
- La modernisation du cadastre par la mise en place d'un Institut d'Information Géographiques et Foncières (IIGF) dont la mission principale est l'identification de toutes les propriétés foncières existantes et à venir ;
- Le rehaussement du niveau de recouvrement des impôts fonciers par le renforcement du système des retenues à la source et les paiements effectués par des tiers ;
- L'amélioration de la collecte de la TVA, notamment dans le secteur du Commerce – Distribution, par le renforcement du recours aux moyens technologiques de modernisation des facturations susceptibles de garantir, au profit des services fiscaux, l'information sur la réalité des chiffres d'affaires déclarés par les entreprises.

4.2.3.2 Mobilisation des ressources externes

Les mesures en matière de mobilisation des ressources externes consisteront à :

- Disposer d'une banque de projets traduisant les ambitions politiques dans divers secteurs, ce qui nécessitera : (i) la dotation du fonds d'études en ressources conséquentes et (ii) le renforcement des capacités des ministères et institutions en matière de formulation des projets ;
- Aligner les interventions des PTF aux orientations stratégiques du gouvernement afin d'optimiser les financements entre les secteurs et éviter le sur financement ou le sous financement d'un secteur ou d'une zone ;
- Chercher l'adhésion des partenaires pour le financement des projets et accroître la visibilité du pays. En organisant des tables rondes, des missions de haut niveau en direction des principaux partenaires et de nouveaux partenaires ; en redynamisant les représentations diplomatiques pour une meilleure recherche de financement et le suivi des requêtes transmises aux partenaires ; en signant des accords avec des lobby internationaux et fixant les objectifs de mobilisation des ressources extérieures aux responsables des structures en charge de la coopération au développement et de la coopération financière ;
- Améliorer le niveau de consommation des ressources extérieures et accélérer la mise en œuvre des projets, notamment en : (i) accélérant le processus de mise en vigueur des projets, (ii) signant des contrats de performance avec le personnel clé des Unités de gestion des projets, (vi) assurant un appui-conseil aux entreprises locales pour améliorer la

qualité de leurs prestations de services ou de fourniture des travaux dans le cadre de la mise en œuvre des projets ;

- Revoir les incitations liées aux investissements en, entre autres, revisitant les incitations financières, fiscales et administratives, négociant des lignes de refinancement pour nos banques locales et développant un business park pour les sièges régionaux et les institutions internationales ;
- Mettre en place des unités spécialisées par catégorie de PTF pour la mobilisation des ressources extérieures autour d'une Direction Générale de la Coopération Financière (DGCOOF) dotée de toutes les ressources humaines nécessaires et formées pour la cause ;
- Renforcer les réformes en matière d'amélioration du Climat des Affaires pour la promotion des investissements privés à travers les partenariats publics privés mais aussi le partenariat privé-privé (implication du secteur privé).

4.2.3 Gestion efficace des ressources naturelles

Pour maximiser les dividendes économiques des ressources financières issues du pétrole et des autres ressources naturelles, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Accélération de la modernisation économique et le renforcement du cadre macroéconomique afin de restructurer les bases structurelles de l'économie, la viabilité de nos finances publiques et accroître la capacité d'absorption de l'économie ;
- Création d'un Fonds Souverain avec une triple mission : (i) **Financement des projets prioritaires** : une fraction déterminée des ressources est transférée chaque année au Budget National pour financer les besoins des dépenses d'investissements spécifiques prioritaires pour le gouvernement avec pour objectif d'assurer la diversification et la transformation de l'économie, (ii) **Stabilisation de l'économie** : une fraction est affectée au Fonds de stabilisation sous forme de réserve budgétaire destinée à lisser l'évolution des dépenses en cas des fluctuations négatives fortes ou de survenance d'un choc négatif imprévu, (iii) **Redistribution intergénérationnelle** : une dernière fraction est destinée à un Fonds de gestion d'actifs pour les générations futures à travers des prises de participation dans des entreprises ou projets diversifiés.

Chapitre 5 : DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

La Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable dénommée Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » est une réponse aux problèmes récurrents de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans notre pays. Cette stratégie a permis au Niger d'éviter les scènes récurrentes de déplacements massifs des populations pour cause de famine et d'hécatombes du cheptel à cause des campagnes agropastorales déficitaires. Elle a contribué à l'atteinte de la cible n°1 de l'OMD1 visant la réduction de moitié de la prévalence de la sous-alimentation qui est passée à moins de 12 % en 2014.

Malgré les succès obtenus avec l'Initiative 3N, des ajustements sont nécessaires, notamment en ce qui concerne la gouvernance opérationnelle et la mise en œuvre de programmes phares pertinents permettant d'amplifier les résultats et d'améliorer la visibilité du programme.

Ainsi, au regard de l'expérience tirée de la mise en œuvre de l'I3N, le programme Développement rural et sécurité alimentaire et nutritionnelle 2021-2025 s'articulera autour de la mise à l'échelle des bonnes pratiques et de la mise en place de nouvelles initiatives. Des efforts importants doivent être déployés pour couvrir les différents gaps en vue d'impulser un développement socio-économique durable autour des axes suivants :

- La maîtrise de l'eau pour accroître et diversifier les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- La gestion durable des terres et la protection de l'environnement ;
- La mise à l'échelle et l'opérationnalisation des plates-formes de services d'appuis aux producteurs (maison du paysan);
- Le développement des chaînes de valeurs agrosylvopastorales ;
- Le renforcement de la résilience des populations face aux crises et aux chocs ;
- Le renforcement de la lutte contre la malnutrition.

5.1. Principaux défis

5.1.1 Dans le cadre la maîtrise de l'eau

Le Développement des cultures irriguées doit permettre de réduire la dépendance du pays pour certains produits alimentaires comme le riz, d'autres céréales, les cultures maraîchère et l'arboriculture, ainsi que la canne à sucre, créer une richesse au niveau des producteurs et générer une économie de filière impliquant tous les acteurs du domaine.

Toutefois, ce développement ne peut s'opérer sans que certaines conditions ne soient remplies notamment :

- La sécurité foncière des acteurs du domaine ;
- La baisse des coûts des infrastructures et équipements ;

- La facilitation de la mise en marché des produits horticoles ;
- L'accompagnement pour améliorer la compétitivité des entreprises du secteur.

5.1.2 Dans le cadre de la gestion durable des terres et des écosystèmes (GDTE)

Tenant compte de l'analyse de la situation du sous-secteur environnement et développement durable, les principaux défis se résument comme suit :

- Inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles en général et des terres et des eaux en particulier ;
- Restaurer à grande échelle le couvert végétal sur les terres exploitées (ASP) et les terres récupérées et assurer la durabilité des effets des traitements ;
- Promouvoir un changement de comportement en faveur de l'environnement et le développement durable.

5.1.3 Dans le cadre de la mise en place de plateforme de services intégrés : Maison de Paysan

Il est important d'assurer l'internalisation du concept de Maison de Paysan (MP) afin d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des céréales de base, des intrants, matériels et équipements agricoles, zootechniques et vétérinaires ainsi que des financements des infrastructures. Il convient de mettre en place un système de suivi des activités et des effets des MP afin de s'assurer que l'impact attendu.

Les défis se résument à :

- Mobiliser davantage de financement pour la mise en œuvre de la composante ;
- Faire jouer à chacun des acteurs son rôle (maires et conseils municipaux et régionaux, jeunes, femmes, secteur privé, Etat central et déconcentré ...) ;
- Assurer la mise à l'échelle et la fonctionnalité des maisons du paysan tout en garantissant une gouvernance responsable et durable de ces plateformes.

5.1.4 Le développement des chaînes de valeur des produits agrosylvopastoraux

Pour la période 2021-2025, sur la base des analyses actuelles, il est important de consolider les acquis indéniables obtenus depuis 2011. Il faudra ensuite relever des défis plus spécifiques à l'identification et à la mise en œuvre des programmes prioritaires et des programmes phares. Il s'agit notamment de :

- Adopter et mettre en œuvre des stratégies pertinentes pour (i) produire la viande de meilleure qualité à des prix compétitifs dans le contexte de la ZLECAF, (ii) inverser la tendance des importations des produits alimentaires comme le riz, le lait, le sucre, à travers la mise en œuvre des programmes spécifiques, (iii) accroître la production de Moringa pour améliorer l'état nutritionnel des populations nigériennes ;
- Adopter et mettre en œuvre des stratégies pour diminuer la pénibilité des travaux agricoles et augmenter les productions vivrières (notamment à travers la vulgarisation à grande échelle des motoculteurs adaptés au contexte local) ;
- Adopter et mettre en œuvre des stratégies de création massive d'emplois dans le milieu rural en faveur des jeunes et des femmes en lien avec les chaînes de valeur et la Maison du Paysan ;

- Mettre en place un dispositif efficace d'impulsion, de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des chaînes de valeur prioritaires et des programmes phares adoptés par la gouvernance de l'I3N ;
- Soutenir le développement d'acteurs privés nationaux actifs sur les différentes chaînes de valeurs.

5.1.5 Dans le cadre du renforcement de la résilience face aux chocs et crises alimentaires

Les défis à relever sont les suivants :

- Bâtir une résilience plus durable conciliant urgence, relèvement et développement notamment en zones de conflit ;
- Mieux assurer l'accès au foncier aux groupes sociaux spécifiques (les femmes, les jeunes, les personnes en situation d'handicap, ...)
- Disposer d'un système d'alerte précoce et de réponse spécifiques aux systèmes pastoraux.

5.1.6 Amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens à travers la prévention et la prise en charge de la malnutrition

Comme stipulé précédemment, la prévalence de la malnutrition aigüe au Niger est assez préoccupante. Malgré les progrès enregistrés dans la réponse à ce fléau, les taux restent encore élevés et au-delà du seuil d'urgence, notamment pour la tranche d'âge de 6 à 23 mois.

Les défis majeurs à relever demeurent :

- Promouvoir un système agricole adapté aux impératifs d'une bonne nutrition ;
- Investir davantage et mieux répartir les fonds en faveur de la nutrition ;
- Assurer une communication nationale soutenue pour que tous les nigériens s'approprient les connaissances sur les déterminants de la malnutrition (carences en micronutriments, sous-nutrition et surnutrition) et ses conséquences.

5.2 Perspectives générales 2021-2025

5.2.1 Acquis à consolider

Dans le domaine de la maîtrise de l'eau

Il est important de poursuivre la mise en œuvre des mesures pour renforcer la maîtrise de l'eau pour les activités agropastorales. Le programme aura les mêmes cibles que le précédent mais le dispositif de mise en œuvre sera revu, particulièrement sur la gouvernance, le financement et le processus de passation de marchés. Ce programme sera en outre renforcé par deux programmes prioritaires sur le riz et la canne à sucre.

Dans le domaine de la gestion durable des terres

Les réformes conduites dans ce domaine sur la période 2011-2018 seront renforcées, de même que le cadre stratégique d'intervention et les capacités opérationnelles dans les domaines de la gestion durable des terres, des eaux et de la biodiversité, le changement climatique et

l'amélioration du cadre de vie des populations, le développement des produits forestiers ligneux et non ligneux.

Dans le cadre de la mise en place des plates-formes de services d'appuis aux producteurs

La mise en place de la plateforme de services intégrés, notamment la maison du paysan doit se poursuivre pour parachever leur mise en place complète dans 265 entités communales par : le transfert effectif de maîtrise d'ouvrage de ces maisons de paysan aux communes et le renforcement d'une gouvernance locale responsable seront soutenues, le but étant que les maisons du paysan offrent les services effectifs aux producteurs et aux autres acteurs ruraux et que l'impact sur la sécurité alimentaire locale soit durable.

Dans le domaine du développement des chaînes de valeur

La vision à propos des chaînes de valeur est que les acteurs de la chaîne de valeur de la filière assurent de façon professionnelle l'approvisionnement des marchés nationaux ouest-africains et nord africains en produits de qualité, en quantité suffisante, à des prix compétitifs et de façon régulière. A travers cette approche, il s'agira de s'adapter au marché pour mieux produire et vendre à des prix compétitifs car la concurrence sur les marchés est devenue de plus en plus féroce.

Ainsi, l'adoption de cette approche chaîne de valeur pour transformer les filières agrosylvopastorales et halieutiques va nécessiter la mise en œuvre de stratégies et d'actions pertinentes sur tous les maillons critiques de la chaîne de valeur : de la production à la distribution (primaire, secondaire, tertiaire) en intégrant les exigences spécifiques des marchés visés (par exemple le marché national, les marchés de l'UEMOA, de la CEDEAO, voir ceux de l'Afrique du nord).

Dans cette perspective, un choix d'un nombre limité de programmes prioritaires va permettre d'identifier des écarts techniques et des opportunités dont la résolution bénéficiera à tout le secteur agricole. L'approche chaîne de valeur qui sera utilisée pour mettre en œuvre le programme prioritaire sélectionné sera basé sur les sept facteurs suivants : (1) l'importance du produit dans le commerce national et intra-régional, (2) la demande urbaine pour des produits transformés ou à valeur ajoutée, (3) l'état du produit commercialisé (degré actuel de transformation), (4) le potentiel d'ajout de valeur, (5) le nombre de petits producteurs agricoles et autres acteurs impliqués, (6) le degré de périssabilité, et (7) la transportabilité du produit.

Sur la base de ces critères, les programmes prioritaires retenus dans les filières agrosylvopastorales sont les suivants : bétail/viande/lait/volailles, mil/sorgho/maïs, niébé/arachide/sésame, riz/canne à sucre, oignon/poivron/pomme de terre, Moringa/gomme arabique, agrumes.

Le passage en revue des différents programmes prioritaires a permis d'identifier aussi **des programmes phares**.

Dans le domaine de la résilience

Il s'agira de bâtir une résilience plus durable avec moins d'urgence en élargissant la couverture des interventions à toutes les personnes qui en ont besoin. Cet engagement

se traduira notamment par un accroissement des ressources affectées à la résilience et l'affirmation du leadership national dans la mise en œuvre des programmes relatifs au nexus urgence-relèvement-développement.

Dans le domaine de l'amélioration de l'état nutritionnel des populations

Le Niger a adhéré à plusieurs engagements régionaux et internationaux qui appellent à une nouvelle génération de politiques, stratégies et plans d'action sur la nutrition. Pour le prochain quinquennat, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle et son plan d'actions. La mise à échelle et la pérennisation des effets des interventions pour la nutrition se feront en lien étroit avec la santé et la sécurité alimentaire.

5.2.2 Mesures nouvelles

Mesures transversales

Elles concernent tous les secteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agira de :

- Créer les conditions d'une plus grande implication des acteurs privés ;
- Réviser les textes de passation des marchés en vigueur afin de faciliter la mise en œuvre ;
- Renforcer l'offre de service aux producteurs et les accompagner dans leurs efforts d'augmentation des productions et de la productivité ;
- Mettre en place un dispositif de veille et de suivi du programme ;
- Améliorer la gouvernance opérationnelle.

Mesures spécifiques

Dans le domaine de la maîtrise de l'eau :

- Mettre l'accent sur la sécurité foncière pour attirer davantage de nouveaux acteurs dans le domaine de l'irrigation.

Dans le domaine de la gestion durable des terres :

- Réduire l'utilisation des bois de chauffe dans les ménages dans les grandes villes et prendre des mesures d'accompagnement dans l'acquisition de l'énergie alternative comme le gaz et les kits ;
- Renforcer la récupération et la réhabilitation des terres agro-sylvo-pastorales en mettant l'accent sur le traitement biologique des espaces traités mécaniquement, la sécurisation des sites traités et l'évaluation des impacts socioéconomiques et environnementaux des sites récupérés ;
- Promouvoir la qualité de l'environnement ainsi que les produits forestiers non ligneux présentant un intérêt économique, fourrager et médicinal.

Dans le cadre la mise en place des plates-formes de services d'appuis aux producteurs :

- Promouvoir l'intérêt des jeunes dans la gestion des sous composantes de la maison du paysan sous forme de projets d'insertion ;
- Impliquer le secteur privé dans la gestion des maisons du paysan ;
- Instituer une ligne de financement de maison du paysan à travers le mécanisme du FISAN.

Dans le domaine du développement des chaînes de valeur :

- Encourager les producteurs à travers la mise en place d'un mécanisme de protection d'une marge bénéficiaire (stabilisation des prix, institution d'un seuil de prix rémunérateur) ;
- La création d'entreprises avec des capitaux publics (ou accorder des facilités à des entreprises privées) pour tirer la commercialisation de nos produits agropastoraux ;
- La certification des produits pour lesquels notre Pays dispose d'un avantage comparatif afin de promouvoir leur commercialisation sur le marché international.
- Mettre en place un système inclusif d'identification des blocages dans les chaînes de valeur et de proposition d'amélioration.

Dans le domaine de la résilience

- Mettre en œuvre des programmes stratégiques sur l'accès aux ressources en zones de conflit ;
- Mettre en place un programme d'urgence et un système de veille adaptés en zones pastorales ;
- Rendre opérationnel et généraliser le système adapté d'informations climatiques et sur les risques et catastrophes ;
- Mettre à l'échelle le mécanisme de filets sociaux adaptatifs ;
- Développer des programmes relatifs au nexus urgence, relèvement et développement notamment en zones de conflit ;
- Mobiliser les financements innovants (fonds verts climat, fonds d'adaptation, ...) pour assurer une intervention durable.

Dans le domaine de l'amélioration de l'état nutritionnel

La malnutrition est un défi pour le développement du pays. Elle doit donc être abordée à travers une approche multisectorielle synergique et coordonnée. Cette approche permettra de combattre les trois formes de la malnutrition : sous nutrition, surnutrition et carences en micronutriments.

Il s'agira de rendre l'Agriculture et les systèmes alimentaires sensibles à la nutrition et d'intégrer la nutrition dans les activités de résilience.

5.2.3 Les programmes phares pour 2021-2025

Les programmes phares ci-après sont retenus :

Programme bétail/viande

Le Niger a un avantage certain dans le domaine de l'élevage pour produire une viande moins chère. Le pays compte aujourd'hui plus de 40 millions de têtes de bétail. C'est un potentiel extraordinaire pour produire la viande sur une base compétitive avec une assurance qualité reconnue aux produits nigériens dans le domaine. En plus, notre pays côtoie un immense marché de consommation tant à sa frontière avec le Nigéria et le Bénin que vers les pays comme le Gabon et le Congo.

L'objectif principal du programme est de contribuer à satisfaire au moins les besoins du marché sous régional en viande estimé à un peu plus de 3.5 millions de tonnes. Pour ce faire, des investissements conséquents seront consentis pour réduire les coûts de production,

renforcer les normes de qualité et conquérir des parts de marchés au niveau continental et international.

Programme Production avicole et pintade

La production avicole et pintade est assurée essentiellement par l'aviculture villageoise. Malgré les problèmes sanitaires qui existent au niveau de cette activité, il existe dans notre pays une tradition bien établie pour l'élevage de la pintade qualifiée « d'or gris ». Il faut promouvoir l'exportation de la pintade vers l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine et de la mise en œuvre de la zone de libre Echange en Afrique (ZLECAF).

Programme sucre

Malgré sa faible structuration, la filière de canne à sucre a un apport non négligeable dans l'économie nationale. La canne à sucre se cultive principalement dans les régions de Zinder et Dosso. L'objectif de ce programme est d'accélérer la construction d'un complexe sucrier au Niger pour créer plus de valeur ajoutée et des emplois pour les jeunes.

Programme Riz

L'objectif général du programme est de « contribuer à la satisfaction des besoins en riz du Niger ». Il s'agit de contribuer à l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité du riz, tout en assainissant de façon durable l'environnement institutionnel et organisationnel de la filière. L'objectif spécifique du programme est d'augmenter la production du riz blanc du Niger de 73 329 à 600 000 tonnes d'ici 2025 et réduire les importations en riz de 526 000 T en 2018 à moins de 200 000 tonnes.

Valorisation du Moringa

Au niveau mondial, le Moringa s'est imposé comme une nouvelle ressource alimentaire, économique et de santé pour l'humanité. Compte tenu de la contribution du Moringa à l'économie locale et des potentialités existantes dans tout le pays, l'objectif global de ce programme phare est de booster la production, la transformation et la commercialisation des produits du moringa. Au niveau mondial, le marché des sous-produits du Moringa (poudre des feuilles, huile, poudre des racines, etc.) est en plein essor. Faisons donc du Moringa notre café-cacao.

Programme Niébé

Avec 2 .400.000 tonnes de niébé produites en 2019, le Niger est le plus grand exportateur de l'Afrique de l'Ouest et le deuxième producteur, après le Nigeria. Le niébé est une source importante de protéines de qualité supérieure pour la nutrition humaine et animale. D'après la FAO (2015), le commerce régional du niébé a toutes les chances de prospérer, étant donné la tolérance à la sécheresse du niébé, le rendant particulièrement adapté aux conditions climatiques changeantes du Sahel, et à la demande croissante de sources de protéines bon marché de la part des consommateurs de la frange littorale.

Le programme phare niébé vise à doubler le rendement de la production de cette légumineuse dans cinq régions du Niger à savoir Dosso, Zinder, Maradi, Tahoua et Tillabéry qui représentent 98% de la production nationale (*Stratégie ZLECAF, 2019*). L'accent sera mis

dans le cadre de programme sur l'intensification de la production, la mise à l'échelle des technologies de conservation/stockage, l'amélioration du circuit de commercialisation.

Le Niger dispose d'un atout indéniable pour la réussite de ce programme avec le développement des variétés de niébé sélectionnées dont les rendements atteignent 3 tonnes à l'hectare.

Programme Oignon

La filière oignon au Niger génère un chiffre d'affaires d'environ 47 milliards de francs CFA, avec une production de 1 200.000 tonnes en 2019. Cette filière est très compétitive à la fois interne avec un taux de pénétration des importations très faible (TPM=0,02%) et externe avec 95% de l'exportation d'oignon de la zone, rendant le Niger fortement spécialisé dans la production de l'oignon. Toutefois, le niveau de spécialisation du Niger dans la culture d'oignon est en baisse (Stratégie ZLECAF, 2019). C'est pourquoi, le *Programme Phare Oignon* vise à améliorer le rendement et la disponibilité du produit sur toute l'année ainsi que la valeur ajoutée générée, à travers la maîtrise de la technique de production (fertilisation, irrigation), l'amélioration des techniques de stockage et du circuit de commercialisation. Il concernera les 3 grandes régions productrices du Niger (Tahoua, Agadez et Tillabéry) qui représentent à elles seules plus de 80% de la production nationale.

Chapitre 6 : DE L'HYDRAULIQUE URBAINE, RURALE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Durant la période 2011-2020, deux programmes stratégiques ont été adoptés en matière d'eau et d'assainissement. Il s'agit du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA, 2011-2015) et du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA, 2016-2030). C'est dans la consolidation des acquis de ces deux programmes que s'inscrivent les engagements du PNDS-Tarayya pour le prochain quinquennat 2021-2026.

6.1 Principaux défis

En matière d'hydraulique, les défis sont liés à l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et, à la gestion durable des ressources en eau ». Les principaux objectifs poursuivis dans ce domaine sont :

- Favoriser l'accès universel à l'eau potable, hygiène et assainissement pour les familles, les écoles et les centres de santé ;
- Diminuer de moitié la proportion de population n'ayant pas accès à la maison à une source d'eau potable et à des installations d'assainissement ;
- Réduire de façon drastique la pratique de la défécation en plein air ;
- Garantir pour tous l'accès à des installations sanitaires dans les écoles, les formations sanitaires et les lieux publics et augmenter de 50% l'accès à des installations sanitaires dans les foyers ;
- Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement ;
- Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau des sous bassins.

6.2 Perspectives 2021-2026

Tenant compte des initiatives internationales en matière d'alimentation en eau potable, le PNDS-Tarayya ambitionne d'apporter une réponse appropriée afin de mettre la population à l'abri de maladies diverses, notamment hydriques, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) notamment l'ODD N°6.

Le présent programme sera articulé autour des principes fondamentaux suivants, identifiés dans le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030) :

- Une croissance continue de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement sur l'ensemble du territoire national ;
- La réduction des disparités en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;

- La responsabilisation des bénéficiaires par l'application de la politique de recouvrement des coûts en matière d'alimentation en eau potable, et par la promotion de l'hygiène et de l'investissement privé pour l'assainissement individuel.

Le Parti visera la réduction maximale des disparités inter et intra régionales pour tendre vers l'accès universel à l'eau potable et vers **une couverture géographique de 95% et à un taux d'accès de 55%**.

Pour y parvenir, les actions prioritaires suivantes sont définies :

6.2.1. Dans le domaine de l'Hydraulique villageoise

- La réalisation de **30 000 éqPEM** nouveaux et la réhabilitation de **5 000** par la systématisation des Adductions d'Eau Potable Multi Villages et la transformation des forages équipés de pompes à motricité humaine (FPMH) en Postes d'Eau Autonome (PEA) ;
- Le renforcement de l'accès à l'eau pour les populations des zones difficiles (nappes profondes) à travers le transport de celle-ci par canalisation des zones de forte productivité (zone du fleuve) vers les zones où la disponibilité de la ressource est aléatoire ;

6.2.2. Dans le domaine de l'Hydraulique pastorale

Réalisation de **4 500 éqPEM** nouveaux et la réhabilitation de **500** ouvrages anciens composés des puits pastoraux et stations de pompage pastorales.

6.2.3. Dans le domaine de l'Hydraulique urbaine :

Le programme vise à atteindre un taux de desserte en eau potable de 100% dans les 55 centres concédés à travers (i) la réalisation de 460.000 **branchements particuliers** et **10.000 bornes fontaines**, (ii) l'optimisation des centres concédés à la SPEN avec un accent sur la sécurité hydrique de la ville de Niamey et les capitales régionales et, (iii) l'intégration des nouveaux centres dans le périmètre concédé à la SPEN.

6.2.4. Dans le domaine de l'Assainissement

- La mise en œuvre de l'ATPC et la certification de 11 160 villages pour un changement de comportement ;
- La réalisation de 50 000 édicules publics dans les établissements scolaires, les formations sanitaires et les autres lieux publics et de vie ;
- L'équipement des Chefs-lieux de région en Station de Traitement de Boues de Vidange (STBV).

6.2.5. Dans le domaine de la Gestion des Ressources en Eau

Dans le cadre du Programme 2021-2025, le parti envisage la poursuite et le renforcement de l'opérationnalisation du Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau par la mise en place des agences dans huit (8) sous bassins.

Chapitre 7 : DU DEVELOPPEMENT DES SERVICES

7.1 Du transport et du transit

Les actions entreprises durant la mise en œuvre du programme de Renaissance ont permis d'importants investissements qui ont contribué au désenclavement interne et externe du pays et à améliorer les services de transport dont le coût représente jusqu'à 40% du coût du produit.

Le PNDS-Tarayya entend poursuivre les actions menées dans ce domaine notamment les infrastructures routières, ferroviaires, fluviales et aéronautiques ainsi que les services de transport y compris la gestion, l'entretien et la maintenance.

7.1.1 Principaux défis

Le principal défi est lié à la disponibilité des services de transport dans un pays très vaste et sans littoral comme le Niger. C'est pourquoi, le présent programme vise le développement du secteur des transports afin de soutenir la création de la richesse et l'intégration régionale, l'objectif ultime étant d'assurer un système de transport sûr, efficace, ordonné et économique.

7.1.2 Perspectives 2021-2026

En termes de réformes

L'adoption de la Nouvelle Stratégie Nationale des Transports (SNT 2016-2025) ;

L'application intégrale du Règlement 14 de l'UEMOA sur le contrôle du gabarit et de la charge à l'essieu ;

L'élaboration d'une étude détaillée de l'Indice d'Accessibilité Rurale (I.A.R) au plan national et basée sur le Schéma Directeur National d'Aménagement des Routes Rurales (SDNARR) pour l'exécution du Programme routes rurales, afin de réduire les disparités régionales.

En termes d'infrastructures routières

Le PNDS - TARAYYA restera engagé dans la mise en œuvre des projets et programmes conformément à « l'axe 6 » cité plus haut. Aussi, en s'inscrivant toujours dans la dynamique de l'intégration régionale, le PNDS – TARAYYA poursuivra-t-il ses objectifs de réaliser un vaste programme de renforcement, de diversification et de modernisation des infrastructures en vue de satisfaire ses ambitions en matière de développement économique.

Le PNDS-TARAYYA poursuivra son programme de développement d'une infrastructure résiliente, durable et de qualité tant régionale que transfrontalière, pour booster le développement économique et le bien-être des populations (ODD9).

Conformément au PDES et au plan d'action de la SNT (2016-2025), il y a lieu de poursuivre les actions suivantes et les intensifier :

- La poursuite du désenclavement externe du pays en parachevant les liaisons internationales ;
- La poursuite du désenclavement interne en construisant de nouvelles routes bitumées et en mettant en œuvre le Programme Routes Rurales ;
- La poursuite de la préservation et l’entretien du patrimoine routier national ;
- La modernisation des aéroports de Maradi, Tahoua, Zinder notamment la prolongation des pistes à 3000 m ;
- La poursuite de la réalisation du Port sec de Dosso ;
- Le développement des infrastructures de transports ferroviaire et fluvial ;
- L’amélioration et le développement des voiries urbaines et réseaux divers ;
- La diversification et le renforcement des ouvrages de franchissement (Ponts et Echangeurs) ;
- Le bitumage et l’aménagement des projets de routes du tableau ci-après sont identifiées pour être réalisées sur fonds propres ou en PPP :

Régions	Projets
AGADEV	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de la route Agadez- Arlit - Réhabilitation de la route Tamaya- Ingal - Agadez – Dabaga- Timia- Iférouane – Gougaram-RTA - Réhabilitation de la route Tiguidit- Aderbissanat- Tanout
DOSSO	<ul style="list-style-type: none"> - Bella-Djoundjou-Boureimi, - Guéchémé-Douméga-Tibiri-Koré, - Aménagement et bitumage Loga- Doutchi – Fr Nigeria - Aménagement et bitumage Loga- Dosso - Aménagement et bitumage Voie d’accès Ile de Leté avec le pont - Aménagement et bitumage Doutchi- Bagaroua-Tébaram : 140km - Aménagement et bitumage Margou- Harikanassou- yéda - Aménagement et bitumage Boureimi- Dioundiou- Sabon gari - Aménagement et bitumage Bolbol- guechémé-Tibiri-Koré mairoua avec la bretelle de Nassaraoua- Frontière du Nigeria.
DIFFA	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et bitumage Bilma- Agadem- N’Gourti- N’Guigmi - Pont Bosso- Malam Fatori - Réhabilitation de la route Djajiri- Diffa - Aménagement et bitumage Mainé Soroa-Gaïdam
MARADI	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et bitumage Keita- Dakoro- Belbéji-Guézawa : - Aménagement et bitumage Mayahi- Tessaoua- Frontière Nigeria - Réhabilitation de la route Maradi- Dan Issa Fr Nigeria :

	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de la route Tchadoua- Takiéta :
TAHOUA	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de la route Dogon Douchi- Konni-Tsernaoua - Aménagement/bitumage RTA-Kao-Tchinta-Tassara-Fr Algerie - Réhabilitation de la route Tahoua- Tamaya - Aménagement et bitumage Tchinta-Abalak-Dakoro - Aménagement et bitumage Malbaza- Dabnou - Aménagement et bitumage Bangui- Batchaka- Dan Toudou
TILLABERY	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et bitumage Ouallam- Tillabéry - Aménagement et bitumage Téra- Méhana- Kandaji y compris pont de Méhana - Aménagement/bitumage Kollo-kirtachi-Boumba avec pont de Say - Aménagement et bitumage Kollo- Kouré –RN1E - Aménagement et bitumage Ouallam- Banibangou - Aménagement et bitumage Balayara-Banibangou- Fr Mali - Aménagement et bitumage de la route Téra – Bankilaré – ouézébangou – Kolmane – Abouja - Kandadji
ZINDER	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et bitumage Hamadara- Wacha- Doungas- Adaré - Aménagement et bitumage route Tinkim-Doungass ; - Aménagement et bitumage de la route Zinder-D.Takaya-Kazoé-Kellé-Gouré - Réhabilitation de la route Takiéta- Matamayé- Fr Nigeria - Aménagement et bitumage de la route Gouré-Tasker
NIAMEY	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et bitumage de la corniche de Yantala - Construction de l'échangeur du Rond-Point des Armées - Construction de voiries dans la ville de Niamey (Phase 2 et 3)

- L'exécution du programme de routes rurales à raison **de 500km/an** ;
- La construction de la Boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan et la réalisation des tronçons de chemin de fer reliant le Niger à la République Fédérale du Nigéria : Konni- Illéla ; Zinder-Frontière du Nigéria ; Maradi-Katsina) ;

Dans le cadre de développement des infrastructures routières, une priorité sera donnée aux besoins urgents de désenclavement des zones de productions agro-pastorales.

7.2 Du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat

Le Programme de Renaissance du Niger Actes I et II a pris en compte le secteur du tourisme et de l'artisanat comme un des piliers de l'économie nationale, à travers l'accroissement de la production et le développement des services.

La vision du PNDS pour le secteur du Tourisme et de l'Artisanat est d'asseoir, de manière durable et soutenue, un secteur productif, prospère et compétitif, basé sur la création d'emplois et contribuant de façon significative à la croissance de l'économie.

Aussi, le PNDS s'engage-t-il à assurer l'encadrement de ce secteur par la consolidation des acquis du Programme de Renaissance et par la mise en œuvre des mesures nouvelles appropriées.

7.2.1 Principaux défis

La mise en œuvre des engagements pris en matière de tourisme et de l'artisanat contenus dans le Programme de Renaissance a permis d'enregistrer des résultats significatifs dans les deux secteurs. Cependant, de nombreux défis persistent.

7.2.1.1 Dans le domaine de tourisme

Insécurité

L'organisation et la promotion du tourisme et de l'artisanat ont été soumises ces dernières années à de contraintes du fait d'une situation d'insécurité généralisée au Sahel. Cela s'est traduit par : (i) un positionnement défavorable des principales régions du Niger de la part de certains pays qui déconseillent fortement à leurs ressortissants de s'y rendre ; (ii) des attaques et enlèvements occasionnels, y compris dans les centres urbains ; (iii) un besoin d'escorte militaire pour certains itinéraires ; (iv) la suspension de certains circuits touristiques et la fermeture de certains hôtels.

Insuffisance des capacités d'accueil

- Un secteur privé national peu enthousiaste ;
- Le nombre insuffisant d'hôtels de grand standing et, conséquemment, un faible capacité d'accueil pour les événements de grande envergure et de haut niveau ;
- L'insuffisance d'équipements répondant aux normes internationales.

Faible desserte aérienne

- Un nombre limité de vols internationaux sur plusieurs destinations ;
- L'absence de vols intérieurs réguliers sur la quasi-totalité des villes et sites touristiques de l'intérieur du pays ;
- Les coûts élevés du transport aérien.

Les ressources humaines

- Le faible niveau d'encadrement au niveau de la tutelle ;
- L'absence de la main d'œuvre qualifiée sur le marché local ;
- Le faible niveau de la professionnalisation du secteur ;
- L'insuffisance des structures adéquates de formation initiale et continue.

7.2.1.2 Dans le domaine de l'artisanat

Financement

- L'insuffisance des ressources propres des artisans ;
- La difficulté d'accès aux crédits bancaires ;
- L'absence d'un dispositif spécifique de financement de l'artisanat ;
- La faible contribution de l'Etat.

Commercialisation

- L'absence d'une chaîne organisée d'approvisionnement ;
- Le coût élevé des moyens de production ;
- L'insuffisance des dessertes aériennes et le coût élevé de transport ;
- La concurrence régionale sur de nombreux produits de terroirs.

Les ressources humaines

- La faible qualification des acteurs (structures d'encadrement et professionnels du secteur qui impacte sur la qualité des produits, des services et des prestations ;
- Le faible engouement de certains artisans aux formations ;
- Le faible niveau d'instruction de la grande majorité d'artisans qui ne permet pas de suivre ou de comprendre correctement certaines formations.

7.2.2 Perspectives 2021-2026

Le présent programme se propose de faire du tourisme et de l'artisanat des secteurs stratégiques de création d'emplois et de revenus substantiels.

Le diagnostic du secteur fait ressortir que le problème central auquel le tourisme et l'artisanat nigériens sont confrontés est lié à leur faible compétitivité dont les causes directes sont principalement : (i) la faiblesse de l'offre des produits et services de qualité, (ii) la faible qualification des acteurs, (iii) l'insuffisance du financement et (iv) l'insuffisance de promotion.

Aussi, dans le but de relever ces défis pour réaliser sa vision pour le secteur du tourisme et de l'artisanat, le PNDS TARAYYA propose-t-il les mesures nouvelles suivantes dont le plan de mise en œuvre tiendra compte de la priorité de chaque action et de son impact sur l'évolution et le développement du secteur :

7.2.2.1 Dans le domaine du tourisme

- La définition d'une stratégie sécuritaire qui tient compte des exigences des activités touristiques ;
- La réalisation et l'intensification des actions diplomatiques et de communication favorable au tourisme d'appel ;
- Le développement du tourisme d'affaires (opérationnalisation de la structure en charge du développement de l'économie de conférences) ;
- L'aménagement, la valorisation et la promotion des sites attractifs encore insuffisamment exploités ;
- Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire en vue de rendre plus favorable l'exercice des activités touristiques ;

- L'incitation du secteur privé à investir dans le domaine de l'hôtellerie, du Tourisme et de l'évènementiel avec l'octroi des avantages fiscaux et bancaires (ligne de crédit spéciale) ;
- Le renforcement des capacités d'hébergement par la création de nouveaux réceptifs hôteliers aussi bien à Niamey qu'à l'intérieur du pays ;
- La valorisation de certains sites phares de la ville de Niamey par l'édification des structures touristiques attractives ;
- La dotation des structures d'encadrement (Ministère et ses démembrements) en moyens matériels et humains suffisants et l'opérationnalisation des écoles de formation en métiers de tourisme ;
- La facilitation des formalités d'accès et de séjour à la destination Niger ;
- L'amélioration de la desserte Niger ;
- L'informatisation de la gestion des données des clients des établissements d'hébergement touristiques.

7.2.2.2 Dans le domaine de l'Artisanat

- La dotation de toutes les régions et de certains départements en infrastructures adéquates de production et de promotion de l'artisanat (villages, centres) ;
- La mise en place d'un mécanisme de financement de l'artisanat pour répondre aux besoins spécifiques de financement des entreprises artisanales ;
- La création d'un cadre formel de commercialisation des produits de l'artisanat ;
- Le recensement et la protection des œuvres artisanales reconnues comme patrimoine culturel matériel national du Niger ;
- Le renforcement du développement associatif des artisans par la dotation de la CMANI des moyens nécessaires à l'exécution de son cahier de charges ;
- Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire en vue de rendre plus favorable l'exercice des activités artisanales ;
- L'institutionnalisation des cadeaux officiels en produits de l'artisanat nigérien ;
- L'organisation de salons thématiques (artisanat utilitaire, cuir, textile, ...).

Le phénomène généralisé de l'insécurité au Sahel est un facteur défavorable à la promotion du tourisme au Niger. Une grande partie du territoire du Niger est classé comme zone à grands risques d'insécurité, non recommandée aux touristes, notamment par les pays occidentaux. Par effet d'entraînement, l'artisanat s'est retrouvé ainsi privé d'importantes ressources que lui procuraient jadis les nombreux visiteurs étrangers en séjours au Niger.

Pour inverser cette tendance préjudiciable à l'économie du pays, le PNDS envisage de prendre les mesures suivantes afin d'inciter les touristes à fréquenter massivement le Niger. Il s'agit notamment de :

- Mener une offensive diplomatique (actions de lobbying) pour ramener et maintenir fréquentable la destination Niger ;
- Réorganiser les escortes militaires pour les rendre plus discrètes, tactiques et moins coûteuses ;
- Soutenir les promoteurs des établissements d'hébergement touristique dans l'équipement de leurs infrastructures en moyens de contrôle et en système de vidéosurveillance ;

- Placer un dispositif léger de sécurité dans les environs de tout hôtel de grand standing ou à un taux de remplissage moyen de 50% ;
- Exiger des établissements d'hébergement touristique, la transmission quotidienne régulière aux services de police nationale, des listes de leurs clients avec mention de leur provenance ;
- Créer des postes militaires spécifiques dans les zones à grands potentiels touristiques pour favoriser la reprise des circuits.

7.2.3 Les moyens de mise en œuvre

7.2.3.1 Les ressources financières

Un budget conséquent est nécessaire pour la mise en œuvre efficace de l'ensemble des actions. Il sera mobilisé sur la base de la clef de répartition suivante : (i) Secteur privé 70%, (ii) Partenaires 20%, (iii) Etat et ses démembrements 10%.

7.2.3.2 Le dispositif institutionnel

Pour la mise en œuvre des actions proposées, il est impératif qu'une attention et un soutien politique forts soient accordés aux secteurs du tourisme et de l'artisanat avec notamment :

- La restructuration du Ministère et de ses démembrements ;
- La réorientation du Fonds de Développement du Tourisme (FDT) en l'érigeant en une structure autonome ;
- La création et l'opérationnalisation du Fonds de Développement de l'Artisanat.

7.3 Des nouvelles technologies de l'information, de la communication, de la poste et des médias

Le présent programme s'inscrit dans la continuité du Programme de Renaissance, tout en tenant particulièrement compte des problématiques de la Gouvernance, de l'Education et du développement rural sur lesquels avait insisté le candidat du Parti dans son discours d'investiture du 31 mars 2019.

Les services numériques, de par leur transversalité seront, s'ils sont développés et si leur usage est promu, un facteur accélérateur de l'atteinte des objectifs du programme 2021-2026.

7.3.1 Principaux défis

Le socle de la stratégie proposée consistera à relever les défis suivants :

Au plan de l'emploi des jeunes et de l'entrepreneuriat :

- Développer les solutions numériques de l'administration en favorisant l'accès de ces marchés aux startups et entreprises locales ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural (villages intelligents) ;
- Former les jeunes aux métiers du numérique dans nos secteurs prioritaires de développement.

Concernant l'aménagement numérique du territoire :

- La mutualisation des grands projets d'infrastructures (Pipelines, réseau d'électricité, électrification rurale, adduction d'eau, fibre optique, faisceaux hertziens, ...) ;
- Le partage d'infrastructures des opérateurs télécoms.

Concernant la mise à disposition de moyens financiers et humains indispensables pour réussir cette ambition :

- Ces projets d'envergure seront l'occasion de mobiliser les compétences nationales, y compris la diaspora, pour assurer la mise en œuvre et les évolutions des solutions. Certains projets nécessiteront des financements souverains et d'autres s'appuieront sur les partenaires techniques et financiers.

7.3.2 Perspectives 2021-2026

« Le Numérique, Levier de Développement ! »

Telle est l'ambition du candidat du présent programme.

Compte tenu de l'importance grandissante et de la transversalité du numérique, le Parti propose les mesures ci-après qui contribueront à l'atteinte des objectifs identifiés :

Dans le domaine de la bonne gouvernance :

- Harmoniser la mise en œuvre du E-gouvernement par la création de direction de systèmes d'information (DSI) au sein de chaque ministère et structure de l'Etat ;
- Mettre en place le réseau d'information national de l'administration pour interconnecter les structures de l'Etat et de ses démembrements. Ceci permettra le déploiement de multiples services (Messagerie, visio-conférences, plateformes collaboratives, services aux citoyens, plateforme de gestion intégrée...) ;
- Renforcer les capacités des agents de l'Etat dans le domaine du numérique et accompagner la conduite des changements induits.

En direction du monde rural, promouvoir :

- E-Agriculture qui contribuera à l'amélioration des rendements et des revenus des agriculteurs et des éleveurs (météo agricole, choix de semences, points d'eau, ouverture de pâturage, conseils agricoles, accès aux marchés distants...) ;
- E-santé qui contribuera à l'amélioration de l'accès aux services de santé (consultation à distance, suivi médical des patients, sensibilisation, renforcement de capacité des agents de santé sur le terrain, ...) ;
- E-Gouv qui contribuera à faciliter l'accès aux services administratifs de l'Etat (accès à l'information, casier judiciaire, acte de naissance, certificat de mariage, décès, titres fonciers, etc...) ;
- E-Education qui contribuera à améliorer l'accès équitable au contenu éducatif et à l'alphabétisation des populations locales ;
- Fintech qui contribuera à l'inclusion financière des zones rurales, faciliterait et sécuriserait les transactions pour les populations (fausse monnaie, vols, etc.).

Dans le domaine scolaire :

- Accroître l'accès et l'accessibilité de l'enseignement et la formation ;
- Assurer la qualité des services éducatifs (contenu, apprentissage, formation continue des enseignants, ...) ;
- Améliorer la gestion et le pilotage du secteur de l'éducation (planification, Système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE), etc.).

Dans la gestion des Finances publiques :

- Mobilisation des ressources (collecte de taxe et impôts, interconnexion des régies financières, reporting en temps réel...) ;
- Efficacité des investissements et qualité de la dépense (plateforme de programmation et suivi budgétaire, plateforme de gestion et suivi des marchés publics, E-provisionnement, etc.).

La numérisation du cadastre et du domaine permettra de :

- Sécuriser les domaines de l'Etat et des populations (base unique de données, acte de cession et titres fonciers sécurisés, ...) ;
- Elargir l'assiette fiscale (impôt foncier, taxe d'habitation, voirie, ...) ;
- Déployer de nouveaux services grâce à l'adressage (E-commerce, E-tourisme, points d'intérêts, Système d'information géographique, etc.).

Engagements du candidat

Les engagements à l'horizon 2026 sont de créer les conditions de nature à :

- Rendre effectif l'usage du numérique dans le système éducatif nigérien ;
- Accélérer le déploiement des Villages intelligents ;
- Mettre en œuvre le e-gouvernement ;
- Atteindre un taux de pénétration mobile de 100% ;
- Atteindre un taux de pénétration Internet haut débit de 66% ;
- Faciliter l'acquisition de terminaux (ordinateur portable, tablette, smartphone) aux citoyens ;
- Désenclaver numériquement tous les villages administratifs du Niger (villages intelligents) ;
- Promouvoir l'usage des e-services en zone rural ;
- Créer des champions locaux dans le secteur du numérique ;
- Garantir au moins 30% des projets et marchés de l'Etat dans le numérique aux entreprises locales.

De manière générale, les objectifs de développement des services numériques permettront de :

- Sécuriser les domaines de l'Etat et des populations (base unique de données, acte de cession et titres fonciers sécurisés, ...) ;
- Elargir l'assiette fiscale (impôt foncier, taxe d'habitation, voirie, permis de construire, etc.) ;

- Déployer de nouveaux services grâce à l'adressage (E-commerce, E-tourisme, points d'intérêts, Système d'information géographique, etc.).

Chapitre 8 : DU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS MINIER, PETROLIER ET DE L'ENERGIE

8.1 Du secteur minier

Les engagements pris dans les programmes de Renaissance I et II pour le développement du secteur minier sont : (i) l'amélioration des connaissances sur la géologie et le potentiel minéral et mise en place d'une base de données, (ii) le développement des sites aurifères du Liptako et du Djado, (iii) la promotion du potentiel minéral et diversification de la production minière en vue d'un développement minier durable, (iv) le renforcement du suivi et contrôle des sociétés d'exploitation et de recherche minières.

8.1.1 Défis

Après la chute des prix des substances minérales de 2013 à 2016 consécutive au ralentissement de la croissance des grandes économies, il est observé depuis 2017 une remontée significative des cours (métaux de base et or). Par contre, le cours de l'uranium peine à rebondir depuis la catastrophe de FUKUSHIMA en 2011. Par ailleurs, la tendance actuelle de limitation des empreintes carbone n'est pas favorable aux investissements dans les ressources fossiles notamment le charbon.

Au Niger, la chute de plus de 40% du cours de l'uranium a entraîné une baisse de 30% de la production, la suspension du projet d'exploitation Imouraren, la suspension des activités de la mine de SOMINA, la décision de fermeture de la mine de COMINAK ainsi qu'un recul des investissements dans la recherche de l'uranium.

En outre, plusieurs autres difficultés limitent la performance du secteur minier au Niger notamment la faible connaissance du potentiel minier, l'insuffisance des infrastructures (énergie, transport, télécommunications...), les insuffisances dans la gouvernance du secteur notamment la gestion des titres miniers, la faible capacité de l'administration des mines à assurer des missions de suivi et contrôle et la situation sécuritaire.

Les défis sont multiples, il s'agit notamment de :

- L'amélioration de la gouvernance du secteur ;
- Le financement du développement minier et en particulier de la recherche ;
- L'amélioration du contenu local pour une meilleure intégration de l'industrie minière à l'économie nationale ;
- La maîtrise des activités minières artisanales notamment l'orpaillage.

8.1.2 Perspectives 2021-2026

Tenant compte des contraintes qui limitent la performance du secteur et des exigences d'une meilleure gouvernance pour en faire un véritable moteur du développement économique du

pays, le PNDS s'engage à mettre en œuvre un programme de développement minier autour des quatre axes suivants :

8.1.2.1 Amélioration des informations géologiques et la connaissance du potentiel minéral. Il est envisagé de :

- Améliorer la couverture géologique en faisant passer le taux de couverture de moins de 13% actuellement à 22% en 2026 ;
- Améliorer la couverture géophysique en faisant passer le taux de couverture de 20% actuellement à 31% en 2026 et définir un programme de prospection minière systématique à exécuter par le CRGM ;
- Orienter la recherche vers la diversification des cibles (métaux de base, métaux stratégiques, minéraux de développement...);
- Concevoir un mécanisme adéquat du financement de la recherche géologique sur fonds propres, développer une synergie avec d'autres institutions en charge de la recherche géologique notamment les universités nationales ;
- Développer la coopération avec les services géologiques des pays voisins ;
- Assurer la visibilité de l'information géologique au moyen d'outils modernes ;
- Renforcer les capacités du CRGM pour le doter de ressources humaines, techniques et financières suffisantes ;
- Réviser les statuts du CRGM afin de le transformer en un Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technique (EPST) ;
- Développer une synergie avec le secteur pétrolier pour mutualiser les actions dans la recherche géologique.

8.1.2.2.Redynamisation de la promotion minière

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion minière avec une sélection des forums,
- Institutionnaliser un forum national et une offensive ciblée (identifier et démarcher des investisseurs miniers) ainsi que la mise en place d'un conseil consultatif.

8.1.2.3.Développement d'un secteur minier durable

- Diversifier la production minière en créant les conditions favorables au développement de nouvelles capacités de production dans les domaines de l'uranium (Imouraren et Madaouéla), du charbon (Salkadamna et extension Sonichar), de l'or, du fer, des phosphates, des matériaux de construction et minéraux industriels ;
- Assurer une meilleure intégration de l'industrie minière à l'économie nationale en développant le contenu local à travers le développement des compétences des ressources humaines, le développement de l'offre locale de services professionnels, l'adoption d'une politique industrielle en faveur de l'industrie minière et la promotion de la valorisation locale des ressources minérales (or, cassitérite, bentonite, calcaire, gypse, marbre, sel, natron.) ;
- Mutualiser les actions avec le secteur pétrolier, énergétique, industriel en envisageant la création d'une agence dédiée au développement du contenu local.

8.1.2.4. Renforcement de la gouvernance du secteur

- Revoir le modèle de gouvernance du secteur
- Réviser le cadre juridique et fiscal pour l'adapter à la loi modèle de la CEDEAO pour l'exploitation minière et le développement des ressources minérales adoptée en 2019 ainsi qu'au code minier de l'UEMOA ;
- Rendre opérationnel le cadastre minier avec les objectifs d'améliorer la transparence et la performance de la gestion des titres miniers ;
- Inscrire dans les documents stratégiques, les principes de bonne gouvernance et de Transparence ;
- Renforcer le Dispositif de Mise en œuvre de l'ITIE au Niger ;
- Favoriser la création d'une Chambre des Mines au Niger.

La mise en œuvre de ces mesures nécessite une allocation budgétaire annuelle minimale de 4 milliards de francs CFA.

8.2 Du secteur pétrolier

Depuis 2011, le Niger fait partie des pays producteurs et raffineurs de pétrole avec la mise en exploitation de trois (03) gisements du bloc Agadem, situés à l'Est du pays pour approvisionner la raffinerie en pétrole brut. Ce qui a permis le développement de toute la chaîne du secteur pétrolier.

Le Programme de Renaissance 2016-2021 dans le secteur pétrolier, s'était engagé notamment à : (i) diversifier les zones géographiques de recherche en privilégiant les blocs connus à potentiel réel, (ii) accélérer la mise en exploitation des réserves découvertes afin de multiplier la production actuelle par 4 et rendre ainsi possible l'exportation de 60 000 barils de brut par jour, notamment à travers la mise en exploitation des nouveaux puits pétroliers, (iii) réaliser la construction du pipeline pour le transport du pétrole brut et celui des produits raffinés, en créant et participant au capital des sociétés en charge du transport, (iv) faire en sorte que la SORAZ atteigne sa pleine capacité de production de 20 000 barils/jour de pétrole raffiné et promouvoir l'industrie pétrochimique ainsi que les autres activités connexes au secteur pétrolier, y compris l'élaboration d'un Schéma Directeur de construction des stations-services et des centres d'emplissage du GPI, (v) reformer le cadre légal et contractuel du secteur des hydrocarbures, (vi) élaborer une politique et une stratégie pour la gestion du secteur pétrolier et gazier, (vii) renforcer la nigérisation des activités pétrolières ainsi que la Formation des nouveaux bacheliers dans des écoles de pétrole de renommées internationales.

8.2.1 Défis

Les défis sont multiples ; il s'agit notamment de :

- La connaissance des vastes bassins sédimentaires nigériens ;

- Le développement et la mise en œuvre d'une politique de Contenu Local afin de développer les compétences locales et créer les conditions d'une meilleure intégration de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière dans l'économie ;
- L'opérationnalisation d'une société nationale capable de participer activement aux opérations pétrolières ;
- L'équilibre entre les mesures d'attractivités et la croissance des revenus de l'État.

8.2.2 Perspectives 2021-2026

De 2011 à 2020, le secteur pétrolier nigérien a occupé une place importante dans l'économie nationale. Ainsi, il a représenté en moyenne 4% du PIB, 19% des recettes fiscales et 16% des exportations.

Les efforts fournis dans le cadre du Programme de la Renaissance I et II ont permis de continuer à développer ce secteur avec notamment le grand projet structurant de développement de la Grande Autorisation Exclusive d'Exploitation du bloc Agadem et la construction du Pipeline, reliant Koulélé au port de SEME au Benin sur une distance de 1982 km.

La mise en exploitation de cet important projet renforcera de façon significative l'apport du secteur pétrolier dans l'économie du Niger. Ainsi, il représentera à partir de 2022 à peu près 25% du PIB du Niger, 45% des recettes fiscales, 68% des exportations et 8 à 12% des emplois formels au Niger.

D'autres blocs pétroliers sont en phase de recherche au Niger. Il s'agit du Bloc Kafra, Ténéré, Bilmaet les Rendus d'Agadem R1, R2, R3, R4. Le Programme du Parti 2021-2026 entend mettre tout en œuvre pour faire aboutir ces projets, afin de renforcer les recettes issues du secteur.

Aussi, le Niger étant un vaste pays constitué de 90% de bassins sédimentaires, trente-sept (37) blocs sont encore libres. Le PNDS TARRAYA entend créer toutes les conditions favorables à l'intensification des recherches sur ces blocs.

Pour ce faire, le PNDS TARRAYA envisage :

- D'intensifier la connaissance et la promotion de notre potentiel pétrolier, afin d'améliorer l'investissement dans les travaux d'acquisition de données de base et de mise en évidence des blocs jamais ou partiellement explorés ;
- De mettre à niveau (aux normes internationales) le Centre de Documentation et des Archives Pétrolières (CDP) et de moderniser le cadastre pétrolier ;
- De renforcer les capacités des acteurs du secteur pétrolier ;
- De favoriser la création d'industries utilisant la matière première pétrochimique, pour notamment, à l'aube de la mise en œuvre de la ZLECAF, créer les bases d'une industrialisation dans le domaine des biens diversés, d'emballages, de tuyauterie, d'agriculture, d'agrochimie, du bâtiment, du cosmétique, des détergents, du plastique, es engrais chimiques, etc. ;
- D'évaluer et valoriser le gaz au niveau de l'amont à des fins industrielles ;

- De légiférer sur le contenu local. L'objectif étant de faire passer la part captée par les entreprises nigériennes de moins de 4,5% aujourd'hui à 20% d'ici 5 ans (hors dépenses incompressibles tels que le transport, l'alimentation, la sécurité, etc.) ;
- De créer un Institut National Nigérien du Pétrole et de Gaz ou renforcer les structures de formation existantes (dont notamment l'EMIG ;
- De poursuivre l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur pétrolier, afin de trouver un équilibre entre l'attractivité et les revenus tirés du secteur ;
- De renforcer le nouveau rôle de la SONIDEP comme Société Nationale pleinement impliquée dans les opérations pétrolières. Elle sera garante des intérêts de l'Etat dans toutes les sociétés en activités pétrolières et sera aussi amenée, elle-même ou en « joint-venture », à mener des activités de recherche, de développement, de production, de transport, de raffinage, de construction d'infrastructures pétrolières, etc.

8.3 Du secteur de l'énergie

Le Niger dispose d'un important potentiel en ressources énergétiques, mais paradoxalement sa consommation finale d'énergie par habitant de 0,15 tep est structurellement faible comparée à celles africaine et mondiale, qui sont, respectivement de 0,66 et 1,86 tep/hbt. Cette situation est en lien avec la prédominance de la biomasse à hauteur de 80%, prélevée sur le couvert végétal pour satisfaire le besoin domestique des ménages. Aussi, le taux d'accès à l'électricité, de 8,63% en 2010 et de 13,6% en 2019 passera à 16% en 2021. Il présente une forte disparité entre zones rurale et urbaine, demeure toujours faible au plan africain. C'est pourquoi, le PNDS entend poursuivre les efforts engagés au cours des deux mandats pour relever les défis du secteur énergétique qui se résument principalement par l'accès des populations à une énergie fiable, abondante et abordable.

8.3.1 Défis

Les principaux défis à relever dans le secteur de l'Energie sont :

- Développer et sécuriser l'approvisionnement en énergie en intensifiant la mise en valeur du potentiel énergétique national ;
- Proscrire, à compter de 2022, toute coupe de bois et trouver, pour l'énergie domestique des solutions modernes ;
- Assurer un accès à une énergie pour tous, qui soit abordable, fiable, durable, moderne et respectueuse de l'environnement ;
- Améliorer la gouvernance du secteur par la poursuite des réformes du cadre institutionnel, législatif, réglementaire et politique.

8.3.2 Perspectives 2021 – 2026

Conscient du rôle majeur que joue l'énergie dans le développement socio-économique et se fondant sur l'adhésion de notre pays à plusieurs initiatives régionales et internationales, ainsi

que sur les politiques et stratégies nationales, le PNDS réaffirme sa conviction à placer le secteur de l'énergie comme axe prioritaire de son programme.

8.3.2.1 Production et transport d'énergie

La valorisation des ressources énergétiques nationales dans le cadre de la production de l'énergie pour satisfaire les besoins nationaux et exporter le surplus vers le marché régional de la CEDEAO, occupe la première place de ce programme. Elle se structure comme suit :

Exploitation des Ressources fossiles

- Construction de la centrale à charbon de 200 MW de Salkadamna, y compris les ouvrages d'évacuation d'énergie vers la Zone NCE et la Zone Fleuve (incluant une usine de briquettes 100 000 tonnes par an) ;
- Renforcement de la centrale thermique au charbon de Tchirozérine à 50MW ;
- Création d'unités de production de briquettes de charbon en faveur de l'énergie domestique ;
- Construction de Centrales thermiques au pétrole brut d'au moins 50 MW à SORAZ Zinder ;
- Promotion des énergies de substitution au bois-énergie : GPL, Charbon minéral, pétrole ;
- Création de pôles industriels dans les régions à potentiel minéral élevé en lien avec l'exploitation des ressources énergétiques.

Exploitation des Ressources Renouvelables (pour améliorer la part du solaire d'au moins 15% dans le mix énergétique)

- Mise en service de la Centrale de Kandadji (130MW) et de la ligne 132 kV d'évacuation ;
- Construction de centrales solaires PV dans les chefs-lieux de régions : 10 MW à Dosso, 10MW à Diffa, 20MW à Maradi, 50MW à Niamey et 10 MW Tillabéry ;
- Etudes de faisabilité pour la construction de centrales solaires thermiques d'environ 100 MW à Agadez, pour consolider et sécuriser l'approvisionnement ;
- Promotion des énergies renouvelables : biogaz, solaire, déchets ménagers

Développement des Réseaux de transport

- Développement du réseau national d'interconnexion entre les centrales de production électriques à travers la construction de : (i) la ligne d'interconnexion 132 kV Tchirozérine-Agadès-Aderbisamat-Soraz, (ii) les lignes d'interconnexion 132 kV Dosso-Doutchi-Konni-Malbaza et Malbaza-Keita-Tahoua, (iii) les lignes d'interconnexion 132 kV de la Zone NCE vers la Zone Est ;
- L'Interconnexion 330 kV du Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain-EEEOA/WAPP.

8.3.2.2 Accès aux services énergétiques

Afin de porter le taux national d'accès des ménages à l'électricité à 30% en 2026, il sera procédé à l'extension et au développement des réseaux (HTB, HTA, BT) pour couvrir toutes les régions et les relier avec les départements. Aussi, l'accent sera particulièrement mis sur le déploiement des réseaux de distribution, mini-réseaux, systèmes solaires individuels en milieu rural, villages solaires (électrification et force productive).

D'autres efforts seront faits en faveur de :

- La promotion des technologies solaires dans l'agriculture et l'élevage : pompage, séchage, conservation, etc. : voir Energies Renouvelables ;
- Le développement de l'Eclairage Public : usine de production de 15 000 lampadaires solaires à installer dans les communes du Niger et de 2500 dispositifs de gestion du trafic routier (feux optiques) ;
- L'implantation des Plateformes Multifonctionnelles – PTFM : assurer la poursuite de l'implantation de PTFM villageoises dans les régions du pays ; 500 unités par an.

Dans le cadre de l'accès à l'énergie, une place de choix sera réservée aux femmes et aux jeunes pour la création des AGR afin de pérenniser les investissements.

8.3.2.3 Maîtrise d'énergie

Dans le cadre de l'économie et de la gestion efficace de l'énergie, les actions à entreprendre s'articulent autour de :

- La Promotion de l'utilisation des foyers améliorés ;
- La Promotion des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments et pour les équipements électriques (*projet* pilote pour l'hôpital national de Niamey) ;
- La Promotion de la valorisation des déchets à des fins de production d'énergie dans les agglomérations urbaines dont 15 MW à Niamey.

8.3.2.4 Développement du Programme électronucléaire

Les activités vont se poursuivre en consolidant la première phase déjà validée du programme puis en finalisant et validant la deuxième phase qui ouvre les perspectives du projet de construction de centrale nucléaire et ce, dans une perspective régionale.

8.3.2.5 Amélioration de la Gouvernance du secteur

Le PNDS poursuivra les réformes du cadre institutionnel, législatif et réglementaire pour une meilleure synergie et une efficacité dans la mise en œuvre efficace du programme. A cet effet, les réformes porteront sur :

- L'Elaboration des politiques et stratégies sur les énergies domestiques et en matière d'efficacité énergétique ;
- La Restructuration et la réhabilitation de la SNCC-SA ;
- La Création d'une Agence Nationale d'Energie Domestique ;
- L'Elaboration d'un Atlas sur les Energies Renouvelables.

8.3.2.6 Positionnement du Niger en pays exportateur d'électricité

A cette fin, les actions ciblées à entreprendre sont :

- Etudes pour assurer l'extension du Complexe charbonnier de Salkadamna à 600 MW ;
- Etudes pour la construction des Centrales thermiques en BOT (solaires, pétrole brut et gaz) ;
- Etudes pour la construction de Centrale solaire PV de 100 à 150 MWc avec stockage à Zabori (WAPP) ;
- Etudes pour le Renforcement de l'interconnexion avec le Nigeria dans la zone centre-est ;

- Réalisation des études de faisabilité notamment pour les projets hydroélectriques de Gambou et Namari ;
- Etude pour analyser et définir un prix optimal du Kw.

8.3.2.7 Investissement et stratégies de mise en œuvre des programmes

Pour la mise en œuvre de cet important programme, il importe de maîtriser toutes les retombées économiques pour le pays dont le contenu local à travers la Création des structures adéquates de mise en œuvre des programmes ainsi qu'un cluster de cadrage. Il est aussi indispensable de mener des réflexions pour prévoir des mécanismes de financements des projets énergétiques (taxe charbon).

Chapitre 9 : DU COMMERCE, ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

D'importantes avancées ont été accomplies à travers la mise en œuvre des Programme de Renaissance I et II :

- Réduction des coûts des facteurs de production qui se sont traduits notamment par la prévalence d'un environnement politique et social stable et sûr ;
- Mise en œuvre de politiques budgétaires prudentes ;
- Amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie.

Malgré tout, l'environnement des affaires reste encore contraignant pour les entreprises en raison de plusieurs facteurs.

Le présent programme vise à lever ces contraintes tout en mettant l'accent sur de nouvelles mesures volontaristes de promotion du secteur privé.

9.1 Commerce

9.1.1 Défis

Les principaux défis, notamment transversaux, qui entravent l'essor du commerce :

- Insécurité au Niger et dans la sous-région ;
- Difficultés de financement et de commercialisation des produits agro-sylvo- pastoraux et halieutiques ;
- Faible offre des produits et services de qualité et en quantité sur le marché ;
- Insuffisance d'infrastructures de base et de commercialisation des produits ;
- Difficultés d'accès aux marchés publics ;
- Absence d'une fiscalité adaptée ;
- Problème d'apurement de la dette intérieure des entreprises ;
- Problème d'accès au foncier ;
- Coûts encore élevés des facteurs de production ;
- Faible propension à la prise de risque (réticence des opérateurs à diversifier leurs activités et à innover).

Compte tenu des défis sus-indiqués, les objectifs suivants sont poursuivis :

En matière de Commerce intérieur

- Amélioration de l'offre des produits et services en quantité et en qualité à travers l'encadrement et les mesures de soutien à la production de l'Etat ;
- Augmentation de la valeur ajoutée des produits mis sur le marché à travers la transformation des produits et l'amélioration de leur conditionnement ;
- Mise en place d'un système de financement plus adapté aux besoins des entreprises à travers une meilleure inclusion financière ;

- Renforcement des capacités des différents opérateurs économiques pour leur permettre de mieux rationaliser et rentabiliser leurs activités ;
- Amélioration des conditions d'accès aux marchés publics ;
- Commercialisation des produits agricoles ;
- Réduction des contraintes liées aux tracasseries routières qui allongent les délais et augmentent les coûts des produits mis sur le marché ;
- Renforcement du système de vérification de la conformité aux normes ;
- Amélioration de la compétitivité de nos produits pour faire face à la concurrence.

Dans le domaine du commerce extérieur

- Renforcement de l'intégration régionale (le respect du protocole sur la libre circulation des personnes et des biens et le droit d'Etablissement) ;
- Mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAF et ses protocoles et Annexes ;
- Développement des filières porteuses à haute valeur ajoutée ;
- Mise en œuvre efficace et efficiente des Accords de transit des marchandises par les pays côtiers ;
- Réduction des tracasseries routières voire leur éradication ;
- Renforcement des capacités des opérateurs économiques ;
- Dématérialisation des formalités du commerce extérieur (guichet unique virtuel).

En matière de Facilitation des échanges

- Conciliation des actions de facilitation avec les obligations liées à la lutte contre les menaces sécuritaires et les fraudes aux facettes multiples : fraudes commerciales, trafics illicites (stupéfiants, devises, personnes humaines, etc...) ;
- Changement des mentalités des usagers et des agents ;
- Conciliation des capacités des ressources humaines avec les actions de simplification des procédures ;
- Coordination des efforts de simplification des procédures entre les Communautés sous régionales et les Etats membres (plaidoyer) ;
- Opérationnalisation des Postes de Contrôles juxtaposés aux frontières.

9.1.2 Perspectives 2021-2026

9.1.2.1. Dans le domaine du commerce intérieur

- Poursuivre les efforts d'apurement de la dette intérieure ;
- Lutter contre la concurrence déloyale et le marché parallèle à travers la mise en application des textes en vigueur ;
- Assurer la protection des consommateurs à travers la mise en application effective de la réglementation sur la concurrence (sanctions) ;
- Poursuivre la construction des infrastructures de commercialisation (routes, comptoirs, marchés ruraux et modernes...) ;
- Réduire de manière significative les coûts des facteurs de production (énergie, transport, communication, eau) et favoriser leur accessibilité ;
- Poursuivre les efforts de contrôle de la qualité des produits mis sur le marché ;

- Renforcer le mécanisme de financement et de commercialisation des produits agro sylvo pastoraux et halieutiques ;
- Développer le marché domestique ;
- Poursuivre les efforts de promotion des produits nationaux ;
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme Cadre Intégré pour l'assistance technique liée au commerce (projet cuirs et peaux, participation aux manifestations commerciales).

9.1.2.2. En matière de commerce extérieur

- Renforcer l'intégration régionale notamment à travers le respect du protocole sur la libre circulation des personnes et des biens et le droit d'Etablissement ainsi que le libre exercice des activités commerciales exercées par les ressortissants des Etats membres ;
- Adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale de la ZLECAF (diversifier les exportations, piloter les produits phares de l'agriculture, conquérir de nouveaux marchés régionaux et mondiaux, s'approprier de l'approche chaînes de valeur) ;
- Poursuivre la mise en place des postes d'Attachés commerciaux dans certains pays pour mieux vendre l'image du Niger et faire la promotion de ses produits ;
- Poursuivre la mise en œuvre du programme cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce y compris l'implication dans la mise en œuvre du projet de la CNUCED sur la facilitation du transit, des transports et des échanges en Afrique de l'Ouest.

9.1.2.3. En matière de Facilitation des Echanges

Poursuivre le recours aux technologies de l'informatique dans le processus de dédouanement par :

- L'instauration effective du système de la sélectivité ;
- La fixation du délai de dédouanement ;
- La dématérialisation des procédures de dédouanement ;
- L'instauration d'une déclaration combinée ;
- La généralisation de la déclaration simplifiée ;
- La mainlevée à domicile.

Réapproprier les missions douanières externalisées :

- La poursuite du programme de promotion des systèmes de guichets uniques ;
- L'exploitation des dispositions pertinentes du Code des Douanes pour donner une base réglementaire appropriée à toutes les actions de simplification adoptées ou à adopter.

Transférer la gestion des magasins et aires de dédouanement :

Ce qui permettrait de promouvoir la construction ou la modernisation des complexes douaniers ouverts à une plus grande satisfaction des attentes des opérateurs économiques.

Consolider et mettre en œuvre les schémas de libéralisation des échanges portés par l'UEMOA et la CEDEAO,

Préalable obligatoire en raison de l'entrée en vigueur prochaine des règles de la Zone de Libre- Echange Continentale africaine (ZLECAF).

Mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des échanges

Notamment la notification des engagements auxquels notre pays a souscrit et le renforcement de capacité des membres du Comité et des bénéficiaires directs.

9.2 Secteur Privé

9.2.1 Défis

9.2.1.1. En matière de développement industriel

- Absence d'une politique industrielle ;
- Etroitesse du marché intérieur et concurrence déloyale ;
- Amélioration de la demande intérieure ;
- Faible valorisation des matières premières locales à travers leur transformation ;
- Insuffisance des ressources humaines spécialisées ;
- Insuffisance d'infrastructures physiques et énergétiques (production, transports) ;
- Coût élevé de l'énergie et du transport ;
- Faible mobilisation des hommes d'affaires en vue de la réalisation des investissements dans le domaine l'industriel.

9.2.1.2. En matière d'amélioration du climat des affaires

- Climat des affaires marqué par la persistance des lourdeurs administratives ;
- Insuffisance des réformes foncières ;
- Manque de financement des réformes structurantes (dématérialisation des procédures) ;
- Absence d'un document de politique de promotion du secteur privé.

9.2.1.3. En matière de protection des investissements

- Transposition de la loi et du code communautaires de la CEDEAO au plan national (une stratégie et un code communautaire existent) ;
- Respect des standards internationaux (Centre International de Règlement de Différent liés aux Investissements CIRDI, l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements MIGA, **Guichet Secteur Privé (PSW) IDA – 18** mécanismes de réduction des risques pour les investisseurs privés, **Traités, accords et conventions** de promotion et de protection des investissements signés par le Niger avec ces partenaires.

9.2.1.4. Dans le domaine de l'Entreprenariat des jeunes

- Absence d'un système de financement adapté aux besoins des PME à travers la mise en place de lignes de crédit, de Fonds de Garantie et de bonification des taux d'intérêt ;
- Problèmes des capacités et formation des jeunes entrepreneurs ;
- Mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de l'entreprenariat des jeunes ;
- Lourdeur de la fiscalité pour les entreprises créées par les jeunes.

9.2.1.5. Dans le domaine du financement

- Importance des conditions d'accès au crédit ;
- Mécanisme de garanties non adapté ;
- Faiblesse de l'épargne nationale.

9.2.1.6. Défis liés aux infrastructures

- Coûts des communications élevés;
- Problème de qualité des réseaux et de la fourniture internet ;
- Insuffisance d'infrastructures physiques et énergétiques (production, transports) ;
- Coûts élevés des facteurs de production (énergie, transports ...).

9.2.2 Perspectives 2021-2026

Face aux différents défis liés au développement du secteur privé plusieurs actions sont envisagées pour le prochain quinquennat :

- Réduire l'informalité de l'économie à travers la création de 25.000 entreprises pendant le quinquennat (soit 5000 par an), le renforcement de capacités de dix milles (10.000) entrepreneurs ;
- Adopter et mettre en œuvre la charte des PME (volet financement, formation, création d'incubateurs et de pépinières d'entreprise...);
- Adopter et mettre en œuvre du Small Business Act à travers l'accès au marché des PME/PMI ;
- Poursuivre les efforts de renforcement des capacités des structures d'appui et d'encadrement des entreprises ;
- Poursuivre les actions de renforcement de capacités des entreprises ;
- Améliorer l'accès au financement à travers la diversification des sources de financements : Wafq, crédit- bail, Fonds de garantie, ligne de crédit) ;
- Améliorer la compétitivité des entreprises (chaines de valeur) ;
- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'amélioration du climat des affaires.

9.2.2.1. Dans le secteur industriel

La politique industrielle Nationale se focalisera dans un premier temps sur les secteurs industriel, agricole et des services ayant un impact immédiat sur la croissance économique nationale.

Ainsi dans le court terme, l'accent sera mis sur l'agro-industrie (les légumes, la transformation du lait, la viande, les cuirs et peaux), les industries d'assemblage et de montage et quelques industries légères.

En outre, plusieurs actions spécifiques ayant des retombées significatives sur l'économie nationale seront menées. Dans cette perspective, le Candidat s'engage à mettre en place :

- Une unité de montage d'ordinateurs et d'appareils informatiques (PM) ;
- Une unité de production de verres et vitres à partir du sable du Niger (PM) ;
- Un complexe d'abattoir moderne combinée à une industrie de la viande et charcuterie (PM) ;
- Une industrie légère de pétrochimie par la transformation du gaz d'Agadem en électricité et engrais ;
- La réhabilitation de deux usines de production d'aliments-bétail et volaille ;

- La mise en valeur de grandes zones de production et de transformation de riz dans la zone de Tillabéry et Gaya ;
- La création d'usines de production de sucre ;
- La création d'une école de BTP, d'hôtellerie et de restauration pour accompagner l'évolution du secteur ;
- La mise en place d'un cluster des métiers autour du BPT ;
- La mise en place d'un cluster de santé (unité pharmaceutique, laboratoire de diagnostic, clinique moderne) ;
- La mise en place d'une unité de production chimique portant sur les détergents, le savon et la peinture ;
- La création de petites unités de transformation des produits de récupération (pneus, déchets animaux, déchets plastiques) ;
- La création d'une unité de production de poteaux et panneaux solaire ;
- La création de nouvelles zones industrielles à Niamey et Tillabéry ;
- La création et l'opérationnalisation d'une zone franche industrielle d'exportation.

9.2.2.2. En matière de climat des affaires

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions 2018-2021 sur l'amélioration du climat des affaires notamment à travers la dématérialisation de toutes les procédures et mettre en œuvre les plans d'actions à venir.

9.2.2.3. En matière de protection des investissements

- Poursuivre la création des tribunaux de commerce dans toutes les régions et les opérationnaliser ;
- Renforcer les capacités des juges en matière de traitement des litiges commerciaux ;
- Renforcer le dispositif de recouvrement des créances (OHADA).

9.2.2.4. En matière d'entrepreneuriat des jeunes

- Assouplir les conditions d'accès aux crédits pour les jeunes (garantie,..) et baisser le coût global de financement (taux d'intérêts, frais annexes) ;
- Renforcer les structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs conformément aux dispositions de la charte des PME (formation, équipements) ;
- Mettre en place un programme de communication sur les opportunités d'affaires ;
- Mettre en place un observatoire national et un répertoire des PME/PMI des jeunes nigériens en vue de s'assurer de la pérennité des entreprises créées ;
- Mettre en place un programme d'aide à la modernisation des moyens de transport traditionnel en faveur des jeunes ruraux ;
- Créer un Fonds dédié à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Créer un programme de « Jeunes Champions locaux » ;
- Renforcer la synergie d'actions entre les différents acteurs intervenant dans la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

9.2.2.5. En matière de financement

- Diversifier les financements notamment encourager les financements alternatifs ;

- Opérationnaliser les offres en fonds de garantie, crédit -bail, de Fonds d'investissement et d'instruments de protection de banques ;
- Mettre en place des lignes de crédit dédiées aux PME et des programmes de partage de risque aux banques partenaires pour encourager l'octroi de prêts ;
- Diversifier la gamme de produits de crédits offerts aux entreprises ;
- Créer un centre de facilitation des financements des PME ;
- Promouvoir le secteur financier non-bancaire par la mise en place de financements adaptés et d'une assistance sur le cadre légal et règlementaire ;
- Soutenir un Fonds de garantie des dépôts et envisager la fourniture d'une ligne de crédit stand-by ;
- Mettre en œuvre le Programme de financement du commerce ;
- Mettre en œuvre un programme d'inclusion et de communication financière ;
- Cartographier et publier les sources de financement ;
- Opérationnaliser les offres en fonds de garantie, de crédit-bail, de fonds d'investissements et d'instruments de protection des banques.

9.2.2.6. En matière d'Infrastructures

En matière d'infrastructures, l'énergie et les routes constituent des handicaps sérieux au développement du secteur privé. Pour résoudre ce problème, le candidat s'engage à :

En matière d'énergie :

- Créer une centrale solaire de 500 MGW ;
- Créer deux usines de production de panneaux et composants solaires ;
- Créer une unité de fabrication de poteaux électriques ;
- Créer une centrale de retraitement des déchets.

En matière de transport et logistique :

- Construire les infrastructures ferroviaires, aériennes et routières ;
- Construire les ports secs ;
- Construire un parc de foires et exposition ;
- Baisser les coûts des télécommunications et améliorer la qualité des réseaux ;
- Renforcer le parc automobile de transport.

En matière de NTIC :

La cité de l'innovation et de la technologie de Sadoré sera opérationnelle avec :

- La Poursuite de la mise en œuvre de l'Académie de codage avec pour objectif de former mille codeurs (600 hommes et 400 femmes) d'ici 2025. A cet effet, une synergie sera créée avec le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle ;
- L'ouverture d'une Académie de drones au 1er trimestre 2021 ;
- La mise en place d'une unité d'assemblage d'ordinateurs au sein de la cité ;
- La mise en œuvre progressive du programme ''Villages Intelligents'' ;
- Le lancement d'une plateforme de formation en ligne avec les Universités.

Chapitre 10 : DES QUESTIONS SOCIALES ET CULTURELLES

10.1. De la problématique « population et développement de la migration »

Le Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS Tarayya), fort de ses dix (10) années de gestion à travers le Programme de Renaissance dont la mise en œuvre a été considérablement impactée par les contraintes liées à la forte croissance démographique, entend tirer parti de l'expérience acquise et proposer aux Nigériens un programme plus ambitieux pour la période 2021 – 2026.

Au Niger, le niveau de fécondité est resté élevé et stable pendant plusieurs années. La baisse sensible du niveau général de la mortalité, notamment la mortalité maternelle et celle des enfants de moins de cinq (5) ans, conjuguée au différentiel migratoire, a fait tripler la population du pays entre 1977 et 2012. Cette population est en effet, passée de 5 102 990 habitants à 17 138 707 d'habitants, selon le dernier RGPH 2012. Elle est estimée à un peu moins de 22 millions d'habitants en 2019 et atteindrait à ce rythme un peu plus de 29 millions d'habitants en 2026. Cette croissance très rapide est une des causes majeures qui excluent bon nombre de nigériens du progrès économique et social. Elle se traduit par un taux de dépendance très élevé (70 % des moins de 24 ans et 50 % des moins de 15 ans).

Parallèlement à cette explosion démographique, l'enregistrement des principaux faits de l'état civil, notamment les naissances, les mariages et les décès reste encore timide, surtout en milieu rural, et ce en dépit des efforts méritoires consentis par l'Etat ces dix (10) dernières années. En effet, malgré une amélioration substantielle depuis 2012 (64 % des naissances sont enregistrés en 2012 d'après les données issues de l'enquête EDS-MICS), le taux d'enregistrement des naissances à l'état civil reste encore inférieur à celui de bon nombre de pays de la sous-région. De plus, l'exploitation des données de l'état civil n'a pas connu de véritable amorce, nonobstant l'intérêt que présentent de telles données pour les besoins d'identification et de planification du développement économique et social du pays.

S'agissant de l'identification, les systèmes existants en la matière sont parcellaires et multiformes. Ils englobent l'identification dans le secteur public comme dans le secteur privé. Dans le secteur public, il s'agit du recensement administratif, de l'établissement de la carte nationale d'identité, de la mise en place de systèmes d'identification des fonctionnaires, des contractuels, des retraités et des étudiants et scolaires. Dans le secteur privé, c'est entre autres l'identification des utilisateurs des téléphones cellulaires et des services bancaires.

L'institution par la conférence des chefs d'Etat de la CEDEAO d'une carte d'identité biométrique corroborée par de multiples défis de développement, de sécurité et de mobilité, commande la modernisation du système d'enregistrement et d'identification qui est plus que jamais une problématique de population à appréhender dans toutes ses dimensions.

Le PNDS-Tarayya propose aux Nigériens un programme ambitieux de maîtrise de la croissance démographique visant à terme la transition démographique à travers la capture du dividende démographique, la modernisation de l'Etat civil et l'identification ainsi que la maîtrise des flux migratoires.

10.1.1 Principaux défis

Le bilan de la mise en œuvre du Programme de Renaissance actes 1 et 2 a permis d'enregistrer des avancées très significatives. Cependant, les problématiques liées à la transition démographique, à la modernisation de l'état civil et de l'identification, et à la maîtrise de flux migratoires, étant dynamiques, il se pose des défis auxquels il faut répondre efficacement afin de consolider ses nombreux acquis et atteindre des résultats durables.

De la transition démographique, les défis à ce niveau sont les suivants :

- Les mariages précoces exposant les jeunes filles à une plus longue période de reproduction ;
- La non-disponibilité des données désagrégées à jour pour évaluer le niveau d'atteinte des résultats dans les différentes actions entreprises dans la capture du dividende démographique ;
- L'ancrage institutionnel des questions de population parfois peu performant. En effet, les différents axes de la stratégie d'intervention sont pris en charge par des structures sectorielles inadéquates alors qu'un ministère chargé de la population est mis en place. La nécessité d'une structuration adéquate de mise en œuvre des questions liées au dividende démographique se fait ainsi sentir ;

De la modernisation de l'état civil :

- Le problème d'exhaustivité, de qualité et de régularité de production des données d'état civil dans les centres d'état civil ;
- Le défi du maintien et de l'amélioration de la motivation du personnel pour une production régulière de données de bonne qualité.
- La non-fiabilité du système d'état civil afin de collecter régulièrement les données et dans les délais ;
- L'absence d'une base fiable de données d'état civil nécessaire pour l'établissement du registre national et du système d'identification des personnes au niveau national.

De la modernisation de l'identification :

- Avec la multitude d'initiatives d'identification en cours, il devient impérieux de procéder à l'harmonisation, la mise en synergie et l'intégration des systèmes existants d'identification ;
- L'effort d'harmonisation doit concourir à la constitution d'une base de données intégrée constituées de diverses bases sectorielles inter opérables devant permettre d'initier la mise en place d'un registre national de population ;
- La nécessité de restaurer l'autorité du Ministère de l'Intérieur dans le domaine de l'identification des personnes en mettant en place une structure unique chargée de la

gestion de la base de données d'identification que le processus d'harmonisation permettra de mettre en place.

De la maîtrise des flux migratoires :

- Le développement d'une orientation globale et cohérente dans le contexte d'intervenants multiples.
- Les actions mises en œuvre par les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière n'associent pas toujours l'Etat du Niger dans leur identification et leur financement ;
- Les statistiques de mise en œuvre de ces actions ne sont pas toujours disponibles ;
- Les données sur les différentes formes de migration ne sont pas disponibles ;
- La prise en charge de nombre de plus en plus croissant de personnes déplacées forcées (réfugiés, personnes déplacées internes, personnes retournées, migrants irréguliers) ;
- Une pluralité d'acteurs nationaux dans le domaine humanitaire dont les actions ne sont pas toujours coordonnées de façon efficace ;
- Une proportion importante de nationaux nigériens s'adonne à la migration clandestine et au trafic des personnes vers les pays limitrophes et du moyen orient. Il sera impératif de mettre en place un système de promotion de la migration régulière et de dissuasion de la migration irrégulière des nationaux.

10.1.2 Perspectives 2021-2026

Au niveau de la transition démographique

- Renforcer davantage la scolarisation de la jeune fille et son maintien à l'école, notamment en milieu rural ;
- Renforcer les campagnes d'information, de sensibilisation et de plaidoyer sur les questions de population et développement ;
- Promouvoir la création des activités génératrices des revenus et la formation professionnelle des femmes et des filles ;
- Renforcer l'emploi et l'allègement des tâches domestiques des femmes ;
- Assurer l'accès au crédit des femmes ;
- Assurer l'accès à toutes les femmes (y compris handicapées) à l'infrastructure sociale de base ;
- Produire des statistiques désagrégées de qualité de façon régulière à travers l'Institut National des Statistiques (INS) ;
- Ancrer et mieux organiser la prise en charge des actions sur la population dans des structures sectorielles disposant de ressources humaines, techniques et institutionnelles adéquates ;
- Promouvoir une démarche subtile et efficiente de nature à éviter l'opposition frontale des communautés relativement à l'objectif de la réduction de la fécondité.
- Intégrer la problématique de la démographie dans un cadre institutionnel cohérent, lier cette question à la problématique de la santé de la reproduction et insérer sa prise en charge au ministère de la santé publique.

Au niveau de la modernisation de l'état civil

- Rendre opérationnel les Centres de Déclaration (quartiers, villages et tribus, formations sanitaires publiques et privées) à travers la mobilisation sociale, l'approvisionnement régulier des centres en supports d'enregistrement, le suivi et le contrôle permanents ;
- Informatiser totalement le système de l'état civil à travers la mise en place d'un registre national de l'état civil et du registre national de la population ;
- Assurer la formation continue du personnel pour améliorer la qualité des données ;
- Renforcer les capacités des leaders communaux dans leurs rôles dans l'état civil ;
- Mettre en place un système durable de motivation du personnel pour une production régulière de données de bonne qualité ;
- Renforcer les capacités techniques et en ressources humaines du dispositif de collecte de données de l'état civil.

Au niveau de la modernisation de l'identification

- Harmoniser et intégrer tous les systèmes et initiatives isolés d'identification en cours dans le pays. Cette mesure sera initiée autour de la base de données biométriques de la CENI qui sera la base la plus large avec plus de 8 millions d'électeurs enregistrés ;
- Constituer, à partir de la base de données issue de cette harmonisation et de celle de données de l'état civil, un embryon du registre national de la population ;
- Mettre en place une structure unique, par exemple une agence nationale d'état civil et de l'identification, chargée de la gestion de la base de données d'enregistrement et d'identification sous la responsabilité du Ministère de l'intérieur ;
- Rendre la Haute Autorité de Protection des Données personnelles (HAPDP) pleinement opérationnelle autorisant la constitution et la gestion des bases de données personnelles aux acteurs du domaine.

Au niveau de la maîtrise des flux migratoires

- Poursuivre et finaliser : (i) les réformes engagées dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance de la migration, la maîtrise des flux, la protection des migrants et réfugiés ainsi que l'exploitation des potentialités de développement offerts par la migration, (ii) le renforcement des capacités des collectivités dans la gestion des défis de la migration, (iii) le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité pour le contrôle des frontières et la maîtrise du territoire, (iv) les programmes de rétention des migrants potentiels dans les zones d'origine par l'accélération des efforts de développement, (v) les politiques de création d'emplois et d'opportunités économiques à travers une gestion durable de l'environnement dans les zones de transit et de départ au Niger ;
- Créer des pôles de développement économique dans les différentes régions du pays pour fléchir les mouvements de migration interne ;
- Assurer la réinsertion sociale et économique dans leurs communautés d'origine, des migrants nigériens retournés au pays ;
- Mettre en place un dispositif permettant au Niger de participer à l'identification et aux décisions de financement des actions de lutte contre la migration irrégulière entreprises

par les partenaires techniques et financiers et disposer des statistiques de mise en œuvre de ces actions ;

- Intensifier la coopération avec les partenaires internationaux et multilatéraux pour la prise en charge des personnes déplacées forcées (réfugiés, personnes déplacées internes, personnes retournées, migrants irréguliers) ;
- Coordonner les actions des différentes parties prenantes du dispositif national d'interventions humanitaires ;
- Mettre en place et promouvoir un système de participation active et effective de la diaspora nigérienne à l'économie nationale ;
- Promouvoir les mécanismes de migration régulière à travers l'information et la sensibilisation des groupes cibles et de la population dans son ensemble.

10.2 De l'éducation

Le Gouvernement Nigérien, avec l'appui de ses partenaires techniques, financiers et sociaux a élaboré un Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation – PSEF pour la période 2014-2024. La mise en œuvre de ce programme était prévue pour se dérouler en trois phases : la première phase sur la période 2014-2016, la deuxième phase sur la période 2017 – 2020 et la troisième de 2021 à 2024. Entre temps, à l'issue de l'Evaluation de la Phase I du PSEF sur la période de 2014 à 2018, il a été convenu d'élaborer un plan de transition pour une durée de trois ans (2020-2022) en raison d'une part des évolutions constatées et d'autre part, de la nécessité de doter le pays d'un plan de rupture lorsque certains préalables seront mis en place et pouvoir cheminer vers un plan de plus longue échéance à l'horizon 2030.

Aussi, le PNDS TARAYYA, convaincu que l'éducation demeure un des leviers importants de développement du pays pour son essor économique, politique et social, ambitionne-t-il l'amélioration de l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux d'enseignement et de formation. A cet effet, il fait les propositions suivantes pour relever les défis tels qu'identifiés ci-dessous.

10.2.1 Défis

10.2.1.1. Enseignements primaire, secondaire général, professionnel et Technique

Cinq défis majeurs ont été identifiés Il s'agit : du défi de l'offre éducative en général, de la gestion des flux entre les cycles, de la qualification des enseignants, de l'échec scolaire massif et du problème de l'insertion professionnelle des sortants de l'EFPT :

- *L'amélioration de l'offre éducative* est un défi de taille puisque renvoyant à la faiblesse de l'offre en éducation (éducation inclusive et en situation d'urgence), à ses disparités (urbain/rural ; garçons/filles) et enfin aux infrastructures (classe sous paillotes/en banco /en semi dur/en dur) ;
- *L'articulation entre les deux cycles de base et entre les cycles de base et l'enseignement professionnel et technique* pose un réel souci au sous-secteur en raison d'une augmentation beaucoup plus forte que les capacités d'accueil et impacte

négalement le ratio élève/classe, élève/table banc et élève/manuel. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le décrochage scolaire ;

- L'autre défi reste *le niveau de qualification des enseignants* surtout si l'on considère que l'enseignant est l'acteur principal de l'acte éducatif. En effet, on compte plus de 70% d'enseignants contractuels au niveau primaire et secondaire dont la plupart n'a pas reçu la formation initiale requise ;
- La conséquence des flux massifs et la faiblesse de qualification des enseignants entraînent des *échecs scolaires massifs et un faible niveau de rétention des élèves* surtout au 1^{er} cycle du secondaire ;
- *Le problème de l'insertion socioprofessionnelle et de l'auto-emploi* du grand nombre des sortants de l'EFTP est lié aux difficultés de gestion des dispositifs de l'EFPT en termes de d'efficacité, d'efficience, de pertinence et de viabilité financière.

10.2.1.2. Enseignement supérieur :

Trois défis se dégagent de notre système d'enseignement supérieur. Il s'agit du pilotage, de la qualité de l'enseignement et enfin de la pertinence et de l'efficience de la recherche. A l'échelle nationale, malgré les efforts consentis par le gouvernement les constats suivants s'imposent :

Une faible couverture de l'enseignement supérieur (316 étudiants/100.000 habitants en 2017) ; un faible financement du sous-secteur par l'Etat et le Privé ; une mauvaise gestion des bourses et allocations ; un chevauchement des années académiques.

Sur le plan de la formation l'enjeu majeur est de relever le défi de la mise en œuvre du système Licence, Master, Doctorat (LMD). Il faudra faire croître cumulativement l'offre de formation et la qualité. A cela s'ajoute l'inadéquation de la formation aux besoins du marché de travail.

Le troisième défi est le problème de *la pertinence et de l'efficience de la recherche*. Il s'agit plus explicitement d'améliorer la contribution des programmes de recherche scientifique et technologique au développement socioéconomique du pays à travers le nombre de résultats de recherche valorisés et diffusés.

10.2.2. Perspectives 2021-2026

Malgré les efforts fournis par le Gouvernement et les PTF, le secteur éducatif a d'énormes défis à relever tant dans le domaine de l'accès, de la qualité que du pilotage. En effet la performance dans le secteur dépend impérativement d'une réforme curriculaire complète qui prendrait en charge l'efficacité et l'efficience du système éducatif depuis le préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur et la recherche dans une vision holistique qui intègre le bilinguisme en vigueur au primaire.

Cette réforme permettra d'assurer une bonne scolarité aux jeunes en renforçant la formation initiale et continue tout en assurant les promotions de l'enseignement scientifique et la formation des formateurs par le développement des centres de formation adéquats. Elle conduira enfin au développement de l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information

et de la Communication (NTIC) dans les activités d'enseignement/apprentissage et dans les formations des formateurs.

Aussi, la gestion de l'école constitue la clé de voute du pilotage de tout le système. C'est pourquoi l'instauration d'un contrat de performance aux structures de formation des enseignants et la prise en compte des notions de redevabilité et de responsabilité, la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) fonctionnel et le rehaussement relatif du budget de tout le secteur amélioreront sans nul doute la gouvernance de notre système éducatif.

Face aux défis évoqués, le projet que nous proposons intègre les objectifs poursuivis à travers le programme de la renaissance pour la performance du système éducatif. Plusieurs nouvelles mesures sont proposées :

10.2.2.1 L'amélioration de l'accès à l'éducation et à la Formation :

La réponse à un tel défi appelle le prochain mandat à une réforme pour assurer les résultats qui tendent vers un accroissement des capacités d'accueil des établissements. Il s'agit notamment de :

- Trouver *des modèles alternatifs* pouvant réduire le coût moyen pour la construction des salles de classes au primaire et au secondaire ;
- Intensifier *la création des centres de regroupement* au primaire et au secondaire afin de réduire les écoles à faible effectif ;
- Travailler à un *programme performant de construction de salles de classe en matériaux définitifs dans les deux cycles de Base* pour remplacer progressivement les classes en paillotes car la paillote constitue un facteur défavorable aux apprentissages en raison de son impact négatif sur le temps scolaire ;
- Poursuivre et généraliser *la réforme des collèges de proximité* en respect à la carte scolaire ; ce qui permettra de mettre un frein aux créations anarchiques et fantaisistes des établissements sans rapport avec les besoins des communautés. Les régions à travers leurs structures décentralisées seront associées à cet effet conformément à la loi sur le transfert des compétences et des ressources ;
- Créer de nouvelles capacités d'accueil des établissements techniques et professionnels sur la base du maintien de la carte actuelle des dispositifs de formation par la construction et l'équipement des centres de formation aux métiers (CFM) dans chaque commune et poursuivre la multiplication des centres d'enseignement technique (CET).

Un accent particulier sera mis sur *la scolarisation de la jeune fille* conformément aux priorités de la Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education et de la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFFF). Ainsi notre action focalisera ses interventions sur les localités à forte réticence à l'éducation et la formation des filles et des femmes. A cet effet, les villages dont les établissements scolaires et les centres de formation présentent un faible effectif de filles et de femmes feront l'objet d'une attention particulière. En général il s'agira de :

- Promouvoir l'accès et le maintien scolaire des filles en milieu rural ;

- Lutter contre les Violences Basées sur le Genre (VGB) en milieu scolaire ;
- Favoriser l'inclusion des filles et des femmes handicapées ;
- Renforcer la participation des Filles dans les filières scientifiques, techniques et professionnelles ;
- Améliorer l'employabilité des filles.

Ainsi, pour **la période 2021-2026** il s'agira pour le PNDS de :

- Porter le taux brut de scolarisation (TBS) préscolaire de 13.5 % en 2021 à 15.5 % en 2026 ;
- Porter la proportion des enfants entrant au primaire ayant fait le préscolaire de 14.3% en 2021 à 15.4% en 2026 ;
- Porter le taux brut de scolarisation au cycle de base 1 de 83.8% en 2021 à 93.9% en 2026 ;
- Porter le nombre d'apprenants dans les centres d'Education Non Formelle de 50 000 en 2021 à 250 000 en 2026 ;
- Porter Taux brut de scolarisation (TBS) au collège de 36.9% en 2021 à 42.3% en 2026 ;
- Porter le Taux Brut de scolarisation au Lycée de 10.6 % en 2021 à 16.9% en 2026 ;
- Porter la part de l'EFTP dans l'éducation de 38,3% en 2021 à 40% en 2026 ;
- Porter le Nombre de jeunes formés en apprentissage de 505 809 en 2021 à 805 364 en 2026 ;
- Porter le Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants de 380 en 2021 à 450 en 2026.
-

10.2.2.2_L'amélioration de la qualité de l'éducation et de la Formation

Face aux défis et compte tenu de l'expérience acquise à travers les réalisations des dix dernières années correspondant aux premier et second mandats du Président de la République, le PNDS-Tarayya s'engage à garantir une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous (ODD 4) et faire ainsi de l'éducation un levier du développement.

Il s'agira de mettre l'accent sur la formation des enseignants, l'amélioration de leur condition de travail, la promotion de leur carrière, le relèvement de leur niveau de qualification, pour remédier aux déficits d'apprentissage et aux échecs scolaires massifs. Cela se traduirait par ***un investissement plus accru dans le capital humain*** pour remédier à la crise d'apprentissage et soutenir une série d'interventions innovantes qui permettent aux enseignants d'adopter des approches pédagogiques efficaces :

De façon plus spécifique pour rendre le système éducatif plus efficace et plus efficient il faut :

- Améliorer l'indice du capital humain en visant une durée moyenne de scolarisation de 5ans et une durée attendue de scolarisation de 10 ans ;
- Restructurer les écoles de formation initiale notamment les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) en améliorant les profils d'entrée (titulaire de Bac au lieu du BEPC) et l'Ecole Normale Supérieure (ENS) pour répondre aux besoins de formation des ministères en quantité et en qualité ;
- Sécuriser la carrière des enseignants en assurant leur recrutement à la Fonction

Publique dès leur sortie des écoles de formation en résorbant le stock d'enseignants contractuels;

- Développer un programme professionnel d'encadrement local et individualisé des enseignants en améliorant leur connaissance sur le contenu et les pratiques pédagogiques ;
- Introduire les TIC dans les pratiques pédagogiques et valoriser l'enseignement et la formation à distance ;
- Généraliser la réforme curriculaire avec l'entrée par les langues nationales ;
- Auditer et mutualiser les universités et les instituts supérieurs de formation pour renforcer la pédagogie universitaire, rationaliser les investissements et répondre au besoin du marché de l'emploi ;
- Repenser et soutenir l'enseignement privé en donnant un cahier de charge aux fondateurs qui seront soumis à un contrat de performance ;
- Adopter la formation duale comme système de formation ;
- Faire de la formation à la demande et de la reconversion des jeunes diplômés, un préalable dans les closes des grands projets structurants ;
- Mettre en place un dispositif de démarche qualité dans le domaine professionnel et technique ;
- Créer des passerelles entre l'enseignement secondaire général et l'EFTP afin de résorber la déperdition et garantir l'employabilité ;
- Soutenir les écoles Makaranta en introduisant l'enseignement des compétences fondamentales aux enfants inscrits, notamment en lecture et en calcul ;
- Mettre en œuvre des stratégies de l'éducation en situation d'urgence dans les zones d'insécurité et stimuler la demande dans les zones nomades et pastorales.

Ainsi, pour **la période 2021-2026** il s'agira pour le PNDS d'améliorer les indicateurs comme suit :

Au Cycle de base 1 :

- Porter le taux de survie de 76,1 % en 2020 à 89,9 % en 2026 ;
- Maintenir le taux de redoublement à 1,4 % du total de l'effectif des élèves jusqu'en 2026 ;
- Porter le taux d'achèvement primaire à 100% en 2026 ;
- Porter le taux d'alphabétisation à 80% à l'horizon 2026 ;

Au Cycle de base 2 :

- Porter le taux de transition CM2-Post primaire de 61,7 % en 2020 à 55 % en 2026 ;
- Porter le taux de survie de 44,1 % en 2020 à 57,5 % en 2026 ;
- Porter le taux de redoublants dans le 1er cycle du secondaire de 17% en 2020 à 13% en 2026 ;
- Porter le taux de réussite au brevet à 60% à l'horizon 2026 ;
- Porter le taux d'achèvement en troisième de 18.8% en 2020 à 28.8 % en 2026.

Au Cycle moyen :

- Porter le taux de survie de 83,4 % en 2020 à 90 % en 2026 ;
- Réduire le taux de redoublement de 17 % en 2020 à 13 % en 2026 ;
- Porter le taux de réussite au Baccalauréat à 45% à l'horizon 2026 ;

A l'Enseignement et à la Formation Professionnel et technique :

- Porter le taux de réussite aux examens professionnels et techniques à 90% ;
- Porter la proportion des apprenants de l'EFPT à 40% en 2026

A l'Enseignement Supérieur :

- Porter le taux de réussite au BTS d'Etat à 80,56% en 2026 ;
- Porter le taux de réussite en licence à 90,46% en 2026.

10.2.2.3. Gouvernance du système éducatif

Face aux défis évoqués, le projet que nous proposons intègre les objectifs poursuivis à travers le programme de la renaissance pour la performance du système éducatif. Plusieurs nouvelles mesures sont proposées. Ces mesures sont d'ordre institutionnel, de ressources humaines, matérielles et financières. Il s'agit de :

- Allouer 25 % du budget national au secteur de l'éducation et de la formation ;
- Créer une structure de formation des administrateurs et spécialistes en éducation ;
- Améliorer la qualité des statistiques du système éducatif nigérien ;
- Mettre en place une commission technique chargée de l'élaboration des procédés d'orientation et de régulation des flux ;
- Mettre en place un dispositif de lutte contre les pratiques corruptives dans la gestion des structures éducatives, les examens et concours scolaires ;
- Mettre en place un système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) en vue d'une meilleure gouvernance du système éducatif ;
- Former une masse critique des administrateurs scolaires et des spécialistes de l'Education sur la base d'un plan de formation en vue d'améliorer la gouvernance des structures éducatives ;
- Doter de moyens conséquents les structures d'élaboration et de production des manuels scolaires adaptés à nos réalités socio-culturelles ;
- Adapter le programme de formation aux besoins des populations et de l'emploi ;
- Instaurer un mécanisme de suivi évaluation, d'imputabilité et de redevabilité ;
- Créer un cadre d'échanges permanent entre les entreprises et les dispositifs de formation (EFPT, et Enseignement Supérieur) ;
- Accompagner les jeunes diplômés dans l'insertion professionnelle en les dotant des kits d'installation ;
- Impliquer davantage les structures communautaires APE, CGDES, COGES, AME dans la gestion de l'école ;
- Unifier les ministères en charge des Enseignements Primaire, Secondaire, Professionnel et Technique en un seul ministère de l'Education Nationale.

10.3 De la santé

Les Programmes de Renaissance (I et II), ont permis d'importantes réformes visant à améliorer l'efficacité et la performance du système de santé. Parmi les réformes engagées, on notera l'adoption de l'approche sectorielle avec l'élaboration d'une politique sectorielle de

santé. Sur la base des leçons tirées de la mise en œuvre de cette politique, le Niger s'est doté en 2015 d'un nouveau document de Politique sanitaire nationale et d'un nouveau Plan de développement sanitaire 2017-2021. Cependant, malgré un bilan positif sur l'amélioration de la santé des populations, les résultats obtenus restent insuffisants et la situation sanitaire demeure toujours préoccupante avec des indicateurs en deçà des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

10.3.1 Principaux défis

10.3.1.1 Gouvernance

Les défis en matière de gouvernance ont un lien avec :

- La décentralisation pour donner un plus grand rôle aux collectivités territoriales (les régions et les communes) dans l'organisation des soins ;
- La normalisation et régulation du secteur privé ;
- La mise en place d'un dispositif de certification et d'accréditation des écoles de formation en santé avec système d'évaluation ;
- La révision du code de la santé en vue de rendre obligatoire l'inscription à un ordre professionnel
- L'évaluation des pratiques professionnelles (amélioration de la prise en charge des patients) grâce à un renforcement de l'inspection et la redevabilité des prestataires ;
- Le renforcement de la voix de la communauté et des soins centrés sur les patients.

10.3.1.2 Accès aux services et aux soins de santé

Malgré tous les résultats enregistrés en matière de santé publique, il reste encore des préoccupations majeures dans l'accès des populations aux services et aux soins de qualité. En effet, la couverture sanitaire physique est encore à 50,63% en 2018, ce qui veut dire que la moitié de la population n'a pas encore accès aux structures de santé. Pire, à l'intérieur de celle qui a un accès physique aux structures de santé, il faut noter des disparités importantes car, les villes et les autres grosses agglomérations sont en extension continue, éloignant du coup les populations des structures de santé préalablement implantées.

10.3.1.3 Accès des populations aux services et aux soins

Les principaux défis dans le domaine de l'accès des populations aux services et aux soins peuvent se résumer comme suit :

- La couverture sanitaire géographique est encore faible au Niger (50,63% en 2018) ;
- Les populations des zones urbaines où la densité de la population est très forte n'ont pas un accès facile aux CSI et Hôpitaux du fait de l'étirement continu des villes ;
- Les populations des zones rurales surtout nomades ont un accès faible aux centres de santé du fait des distances ;
- Les populations spécifiques comme les nomades, transhumants, réfugiés etc... n'ont pas un accès facile aux soins et services de qualité ;
- L'insuffisance, voire l'absence, d'infirmeries scolaires qui limite beaucoup l'accès des élèves aux structures de soins.

10.3.1.4 Accès des populations à des soins de qualité

Une fois que les populations ont accès aux structures de soins, les principaux défis résident dans l'offre de services et de soins de qualité aux populations qui fréquentent ces centres de santé

Les principaux défis dans ce domaine sont :

- Les faibles moyens disponibles pour le maintien de la fonctionnalité effective des acquisitions (structures physiques, équipements biomédicaux, équipements roulants,) sont un frein pour une bonne accessibilité des populations aux soins de qualité (défis anciens) ;
- Le plateau technique encore limité dans nos formations sanitaires publiques et privées limite l'accès des populations à des soins de qualité ;
- Les capacités réelles des hôpitaux de références ne sont pas exploitées à 100% ;
- La non-disponibilité des médicaments essentiels et consommables médicaux en quantité et en qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire limite la dispensation de soins de qualité ;
- L'insuffisance en quantité et en qualité des ressources humaines et leur mauvaise répartition limitent l'accès des populations des régions (autres que Niamey) à des services et des soins de qualité ;
- La faible observance par les populations des règles élémentaires en matière d'hygiène et d'assainissement contribue à l'augmentation de la morbidité et de la mortalité des populations, en particulier les enfants et les femmes ;
- Le caractère encore rudimentaire de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle contribue à son non-intégration dans le dispositif moderne de prise en charge de la maladie et à l'augmentation des risques liés à son utilisation.

Pour faire face à ces défis le PNDS entend mettre en œuvre au cours des prochaines années un programme de santé dont l'objectif principal est d'assurer la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux principaux problèmes de santé identifiés, à partir d'un système de santé adéquat, efficient, accessible et universel.

10.3.2 Perspectives 2021-2026

10.3.2.1 Gouvernance

Le Pilotage et administration de la politique de santé a pour enjeu principal de créer toutes les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente des interventions dans l'optique de réalisation de l'objectif stratégique du ministère. A cet effet, il convient de renforcer les capacités du MSP en lui associant la prise en charge de la question de la population. Ainsi, il aura la dénomination de Ministère de la Santé Publique, de la Population et de l'Action Sociale (MSPPAS).

L'axe majeur de la gouvernance du MSP sera l'accomplissement de la décentralisation de la gestion et des ressources humaines qui consacrera l'appropriation par la population de ses propres problèmes de santé (voir annexe).

10.3.2.2 Accès aux services et aux soins de santé

Son amélioration passe par les catégories d'action suivantes :

- Construire un Hôpital de référence à Tahoua
- Construire un hôpital régional à Tillabéry et à Zinder ;
- Transformer le CHR de Diffa en hôpital national ;
- Poursuivre la construction des hôpitaux de district, des CSI et la transformation des cases de santé en CSI ;
- Construire un laboratoire de référence avec de grandes capacités technologiques ;
- Promouvoir une industrie pharmaceutique pour réduire les coûts des médicaments ;
- Assurer un approvisionnement correcte et efficace des structures sanitaires en médicaments et lutter contre les faux médicaments ;
- Construire des services de radiologie en respectant les normes de sécurité internationale dans tous les hôpitaux ;
- Construire des incinérateurs modernes et des broyeurs de flacons dans tous les hôpitaux du pays ;
- Tenir compte des formations sanitaires privées dans le calcul de la couverture sanitaire physique et géographique ;
- Implanter le secteur privé de santé selon la carte sanitaire du district sanitaire, intégrer des soins préventifs au PMA du privé ;
- Appuyer le secteur privé de santé en matériels techniques des unités de prévention, etc.) ;
- S'assurer de la bonne répartition géographique des différentes formations sanitaires publiques et privées de type I et II ; la construction de ces infrastructures doit tenir compte des cartes sanitaires réactualisées par chaque équipe cadre de district sanitaire ;
- Réviser les textes qui créent et ouvrent les écoles privées les écoles privées de santé afin d'éviter les implantations anarchiques et irrationnelles ;
- Créer une Agence Nationale Indépendante de Certification des Ecoles Santé (ANICES) afin d'améliorer notablement la qualité de la formation des agents de santé ;
- Créer des ENSP dans les chefs-lieux des régions pour rapprocher les élèves de leurs lieux de formation en santé ;
- Vulgariser le contenu du Code d'Hygiène Publique à tous les niveaux (Gouvernement, Gouverneurs, Préfets, autorités coutumières et religieuses, autres citoyens, etc) : l'insuffisance de l'observance des règles d'hygiène élémentaires est à la base d'environ 70 à 75 % des causes de consultations dans nos formations sanitaires publiques et privées (paludisme, diarrhées, malnutrition, vers intestinaux, fièvre typhoïde et ses complications, etc) ;
- Créer un Fonds National de Santé Scolaire (cotisation volontaire des parents, subvention de l'Etat et des PTFs) en vue d'améliorer la prise en charge de la santé des scolaires dans toutes les régions ;
- Faire participer la CNSS dans la prise en charge des frais de santé dans le cadre de l'assurance maladie, une modernisation des statuts et des textes qui régissent le fonctionnement de la CNSS permettra la prise en charge des frais de santé de tous les adhérents à cette caisse, contribuant du coup à la réalisation de la CSU ;
- Revoir le système actuel de prise en charge des frais liés à la gratuité des soins aux enfants de moins de cinq ans, aux femmes atteintes de cancers et aux femmes « césarisées », en

dotant par exemple les formations sanitaires publiques d'une subvention supplémentaire en médicaments et consommables médicaux ou en mettant en place un Fonds de garantie à cet effet ;

- Mettre en place un système de « contractualisation » des hôpitaux de références de Niamey et de Maradi avec des partenaires extérieurs, afin d'avoir des spécialistes de pointe dans ces formations sanitaires et d'optimiser leurs plateaux techniques, réduire drastiquement les évacuations sanitaires à l'étranger et attirer les patients d'autres pays.

10.3.2.3 Prestations des soins et services de santé

Le PNDS-TARAYYA prendra toutes les dispositions pour lutter contre les maladies par le renforcement des interventions existantes et le développement de stratégies opérationnelles dans le cadre de la lutte contre les maladies.

Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des populations sur les principaux facteurs de risque des maladies surtout non transmissibles (le diabète, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires chroniques (MRC), la drépanocytose et le cancer).

L'intégration de la médecine traditionnelle sera renforcée dans le système de santé selon des voies appropriées en relation avec les praticiens. Des laboratoires de haut niveau de référence en recherche dans le domaine de la pharmacopée traditionnelle seront créés.

Ces mesures nouvelles vont intégrer des actions qui visent l'amélioration, le renforcement, l'extension de l'offre de qualité des soins et des services. Ces composantes restent une des étapes essentielles pour :

- Etablir un système de santé adéquat, efficient, accessible et universel pour permettre l'amélioration du taux de couverture maladie et l'accélération de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable liés au secteur santé ;
- Développer les services de la santé de la reproduction à travers, notamment, la prise en charge intégrée de la santé de la mère et du nouveau-né, l'accroissement de la prévalence contraceptive moderne, l'accouchement assisté par un personnel qualifié, le renforcement et l'extension de la gratuité à d'autres prestations (aux complications obstétricales) et l'amélioration de la santé des Adolescents, des Jeunes et des personnes âgées par l'utilisation davantage des services Santé de la Reproduction ;
- Accroître l'efficacité du système de prévention sanitaire notamment : le rehaussement du taux d'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois, la réduction de la prévalence de la malnutrition aigüe, de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 5 ans et la vaccination des enfants de 0-5 ans dans toutes les formations sanitaires, le renforcement des mesures d'hygiène et d'assainissement ;
- Renforcer l'accès et l'utilisation des services de prise en charge et de prévention de la malnutrition sous toutes ses formes ;
- Réorganiser le modèle de prestation des services, en accord avec le découpage territorial et les principes d'équité et d'universalité, pour le renforcement et l'extension de l'offre de soins et de services et la délégation des tâches y compris l'auto prise en charge ;
- Renforcer les capacités de nos centrales de production, de commercialisation et d'expertise (SONIPHAR, ONPPC et LANSPEX) en matière des médicaments ;

- Mettre en place un dispositif d'amélioration de la qualité dans le système de santé y compris la création des comités pharmaceutique, thérapeutique et de recherche au niveau de chaque établissement hospitalier et la mise en place de dispositifs de certification et d'accréditation des structures sanitaires.

Pour réaliser ces axes stratégiques, des interventions prioritaires sont indispensables et consistent à :

Renforcer la disponibilité et la capacité opérationnelle en Planification familiale dans les formations sanitaires à travers :

- L'approvisionnement en intrants PF des formations sanitaires et des sites de Distribution à Base Communautaire (DBC) ;
- Le renforcement de la chaîne d'approvisionnement des produits en Santé de la Reproduction (SR) ;
- Le renforcement de l'offre de la PF chez les jeunes et adolescentes en couple ;
- Le renforcement de l'offre de la PF chez les femmes après l'accouchement (PF du Post partum);
- Le renforcement de l'offre de la PF par les relais communautaires dans tous les gros villages ne disposant pas de case de santé ;
- La mise à l'échelle de l'auto-soins en PF (auto administration) ;
- Le renforcement de l'offre active de PF à travers les stratégies avancées et mobiles ;
- Le renforcement des services de PF pour les adolescents et jeunes en milieu scolaire et extrascolaire ;
- L'intégration des services de PF dans les activités de prévention (consultation pré natale, vaccination, CRENAM, CRENAS, CRENI) ;
- L'organisation des caravanes de communication pour un changement social et comportemental et d'offre active de PF ;
- Le renforcement des compétences des prestataires de services de PF à travers le système de tutorat ;
- L'augmentation du nombre de leaders d'opinion Champions de la PF : les leaders d'opinion sont des modèles pour la société. Ils pourront contribuer à la promotion de la PF en parlant publiquement de ses bénéfices pour le bien-être de la femme, de l'enfant, de l'homme et pour la communauté ;
- Le renforcement des programmes de sensibilisation des populations via des activités de communications de masse intensives à travers la radio, la télévision, la presse écrite et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twiter, etc.), et des communications interpersonnelles pour informer les populations sur les avantages de l'espace des naissances et les informations précises sur les méthodes modernes disponibles ;
- Le renforcement des programmes d'éducation à la vie familiale des adolescents et jeunes à travers des activités de sensibilisation dans les villages, au niveau des centres de promotion des jeunes, les « Makarantas », les « Fadas », les centres de formation des jeunes, les espaces surs (« Illimin »), les « écoles des futurs maris », pour apprendre et discuter de la PF.

Renforcer la disponibilité et la capacité opérationnelle des formations sanitaires pour la prévention, le dépistage et la prise en charge des cancers gynécologiques et mammaires à travers :

- Le renforcement de la compétence des agents sur le dépistage des lésions précancéreuses ;
- L'équipement de tous les CSME, les CHR et le CNSR en matériel et réactifs pour le dépistage des lésions précancéreuses par IVA (Acide acétique, lampe frontale, Spéculum, pinces, ...) et prise en charge (Médicaments essentiels) ;
- Le renforcement des capacités des laboratoires régionaux pour les examens cytologiques.

Renforcer la capacité opérationnelle et la qualité des services de Consultation Périnatale (CPN) à travers :

- Le renforcement des compétences des prestataires offrant les prestations de CPN à travers des formations/encadrement sur le tas et un tutorat de proximité ;
- Le renforcement de la disponibilité des équipements et matériels techniques selon les normes (tensiomètre, balance, stéthoscope obstétrical...);
- L'approvisionnement des formations sanitaires en intrants essentiels tels que les MIILDA, le fer acide folique, les ACT, la Vit A, les antiparasitaires et en réactifs pour réaliser systématiquement des tests de VIH, syphilis, protéinurie, taux d'hémoglobine, etc.

Prévenir les grossesses précoces chez les adolescentes à travers :

- La sensibilisation dans les communautés à l'endroit des parents et des adolescents pour le maintien des filles à l'école en collaboration avec les Ministères en charge de : la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, l'enseignement secondaire, la population, la jeunesse, l'emploi et la justice ;
- La sensibilisation des adolescents dans les établissements secondaires en collaboration avec les Ministères en charge de : l'enseignement secondaire, la promotion de la femme et la protection de l'enfant, la population, la jeunesse, l'emploi et la justice pour prévenir les grossesses en milieu scolaire ;
- L'utilisation des TIC et de la presse pour passer les messages d'éducation, sensibilisation et d'information ;
- L'offre de services de PF aux adolescentes mariées, à travers des stratégies fixes, avancées, mobiles ;
- La mise à l'échelle des stratégies communautaires comme le RMA (atteindre les adolescentes mariées en PF), ou la stratégie « Parent pour la première fois ».

Accroître l'utilisation des services de maternité par l'amélioration de la qualité des prestations et de l'accueil dans les formations sanitaires à travers :

- L'intensification de la sensibilisation des populations sur l'importance de l'accouchement assisté dans les formations sanitaires ;
- La mise à l'échelle de l'expérience de l'accouchement assisté par la reconversion du rôle des matrones (accompagnement et orientation des parturientes vers les structures de santé).

Renforcer la capacité opérationnelle des sites PTME à travers :

- La poursuite de la délégation de la fonction de prescription aux infirmiers et sages-femmes pour accroître le nombre des sites où les femmes enceintes séropositives peuvent recevoir le traitement selon l'option B+, recommandée par l'OMS ;
- L'augmentation du nombre de structures qui font le test de diagnostic précoce (PCR).

Renforcer la disponibilité et la capacité opérationnelle des formations sanitaires (CSI de type II) à offrir les SONUB à travers :

- La disponibilité en molécules essentielles (antibiotiques, ocytotique, anti convulsivant, anti hypertenseur) par voie parentérale ;
- La disponibilité en matériels SONUB (kits AMIU, ventouses, masques et ballons, aspirateurs) ;
- Le renforcement des commodités dans les structures SONUB selon les attentes des clientes (eau, électricité, toilettes, hygiène, intimité, espaces d'attente...) et l'évaluation périodique de cet environnement de qualité chaque trimestre suivie d'un plan d'amélioration à l'initiative des équipes d'amélioration de la qualité.

Renforcer la disponibilité et la capacité opérationnelle des Hôpitaux de District à offrir les SONUC à travers:

- Le renforcement des compétences des Médecins en chirurgie essentielle ;
- Le renforcement du système de référence/contre référence ;
- La mise en place des banques de sang dans les 9 HD qui auront des blocs opératoires ;
- La mise en place d'un mécanisme de collecte et don de sang pour la prise en charge des anémies.

Renforcer la surveillance des décès maternels, périnatal et riposte à travers :

- La notification obligatoire de tous les décès au niveau des structures de santé et communautaire (suivi conjoint en collaboration avec l'état civil) ;
- La conduite systématique des audits cliniques et autopsies verbales pour chaque décès maternel et périnatal ;
- Le renforcement de l'analyse systématique et périodique des données sur les décès maternel et périnatal à tous les niveaux ;
- La production systématique d'un rapport semestriel et annuel sur les décès maternel et périnatal ;
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de riposte.

Renforcer l'offre des services de santé de qualité de l'enfant à travers:

- L'extension de la stratégie PCIME à tous les centres de santé de premier niveau ;
- La mise à échelle de la stratégie PCIME-C à tous les villages ;
- L'extension du TETU dans toutes les structures de référence du pays ;
- La mise en œuvre de la stratégie PSBI (PEC de la possibilité d'infection bactérienne grave chez le nouveau-né quand le transfert est impossible) dans tous les centres PCIME ;
- Le renforcement du suivi de la qualité des activités de vaccination et de la collecte des données de vaccination aussi bien en routine qu'en campagne.

Renforcer la disponibilité et la capacité opérationnelle des formations sanitaires à prendre en charge la malnutrition à travers :

- Le renforcement des compétences du personnel sur le protocole de la prise en charge de la malnutrition ;
- La disponibilité en intrants pour la prise en charge de la malnutrition.

Renforcer les actions communautaires pour la prise en charge la malnutrition à travers :

- Le renforcement de la mobilisation et de l'engagement communautaire ;
- Le renforcement des capacités des structures à base communautaire sur le dépistage et la référence des cas en collaboration avec les ONG.

Renforcer les activités promotionnelles et préventives en matière de nutrition au niveau communautaire à travers :

- Le renforcement de la communication pour un changement de comportement ;
- La promotion des bonnes pratiques en nutrition : la promotion de l'alimentation de la femme enceinte et allaitante, la promotion de l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant, la prévention des carences en micronutriments, la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et le Suivi de la croissance ;
- La mise à échelle de la Stratégie "Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) au niveau Communautaire.

Renforcer les capacités opérationnelles des formations sanitaires pour la prévention, le dépistage et la prise en charge des maladies non transmissibles à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;

Renforcer les capacités opérationnelles des formations sanitaires pour l'offre des services de santé de l'homme à travers la prise en charge des problèmes spécifiques liés à la stérilité, aux cancers génitaux et le renforcement des capacités du personnel en charge d'offrir ces services dans les formations sanitaires.

Renforcer l'offre par délégation des tâches dans le cadre de la prestation des soins et services de santé

Développer des approches pour la promotion de la santé à travers :

- Le renforcement de la participation effective des individus et des communautés à la définition des priorités, à la prise de décision et à la réalisation des actions de santé ;
- Le développement de l'acquisition, par les individus, d'aptitudes leur permettant de s'impliquer dans la promotion de la santé. La prise en charge par les individus de la question d'hygiène publique à tous les niveaux réduira notablement toutes les pathologies infectieuses et parasitaires. Les grandes actions à mener dans ce sens sont : (i) la gestion des excréta à travers notamment la généralisation de la construction des latrines dans tous les foyers et leur utilisation adéquat, (ii) la gestion des eaux usées domestiques, à travers notamment le traitement de ces eaux avant leur évacuation vers les fleuves ou les mares et la construction de caniveaux, (iii) l'aménagement des points d'eau moderne et traditionnels, (iv) l'hygiène de l'eau de boisson, (v) l'hygiène corporelle individuelle et

collective, (vi) l'hygiène vestimentaire individuelle et collective, (vii) le lavage des mains à l'eau et au savon ou avec de la cendre de bois ;

- La construction de certains ouvrages d'assainissement : caniveaux, décharges contrôlées, recyclage de certains types de déchets, construction de broyeur de flacons et d'incinérateurs dans les structures sanitaires publiques et privées ;
- La salubrité des aliments, pendant le processus de production, de conservation, de transformation, de préparation, de conservation et de consommation ;
- La lutte anti vectorielle, plusieurs fois dans l'année sur toute l'étendue du territoire nigérien.

A travers ces actions, il s'agira, notamment, d'amener les populations à un véritable changement de comportement à travers l'élaboration et la diffusion de messages clés de façon continue et de mettre en place un minimum d'infrastructures d'assainissement dans les communes.

Un des impacts positifs sera la diminution des motifs de consultations primaires, donc de l'économie dans l'achat de médicaments par l'Etat et les populations, la diminution de la pression exercée sur les infrastructures sanitaires publiques et privées, un gain de temps énorme pour la population qui pourra se consacrer à d'autres actions de développement.

La promotion et l'observance des mesures élémentaires d'hygiène et d'assainissement créent dans la population générale une immunité de masse qui la préserve des maladies infectieuses et parasitaires.

En effet, il est démontré scientifiquement que le relèvement du niveau d'hygiène et d'assainissement dans une communauté entraîne une augmentation de sa productivité économique, donc de son niveau de développement.

10.4 De la jeunesse, de la culture, des arts et des sports

10.4.1 De la culture

La dimension culturelle du développement n'a pas bénéficié de toute l'attention que requiert son importance dans la construction nationale. Il reste encore des insuffisances malgré les efforts consentis ces dix dernières années. On relève notamment : l'absence d'une politique nationale d'encouragement à l'investissement dans la création artistique et les industries culturelles ; l'absence d'une politique de formation de spécialistes dans les différents domaines; la mauvaise gestion des infrastructures culturelles ; l'absence de volonté dans la création des musées spécialisés.

10.4.1.1 Défis

En dépit de ces résultats, d'énormes défis persistent.

Dans le domaine de la culture, on note :

- L'appropriation encore insuffisante du rôle de la culture dans le développement national ;
- L'absence de programmes structurants de développement du secteur ;
- Le faible développement du système d'information et de production de statistiques en matière de culture ;
- L'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles ;
- L'insuffisance des études sur la dimension économique de la culture ;
- La faiblesse du cadre institutionnel et juridique ;
- L'insuffisante synergie d'action entre les différents acteurs publics, mais aussi privé et notamment la société civile ;
- Une faible diplomatie en faveur de la culture.

10.4.1.2 Perspectives 2021-2026

Conscient de ces insuffisances, le PNDS-TARAYYA entend œuvrer pour que la culture soit le reflet de notre société, qu'elle contribue à l'émancipation sociale et soit perçue comme une activité économique rentable au-delà de son caractère distractif. Dans cette perspective le parti mettra en œuvre les actions et mesures ci-après :

- La reconversion des mentalités et la modification du regard que les populations portent sur certaines activités culturelles ;
- L'adoption d'un programme de formation au profit des créateurs artistiques ;
- La valorisation et la réorganisation des événements internationaux, des manifestations culturelles traditionnelles ;
- Le développement de la coopération et des échanges culturels pour mieux vulgariser notre patrimoine culturel et bénéficier du tiers ;
- La promotion des industries culturelles ;
- La valorisation du statut de l'artiste ;
- L'incitation du secteur privé à investir dans la création artistique ;
- La relance de la production cinématographique ;
- La création d'une bibliothèque nationale et progressivement d'autres bibliothèques dans les régions, les départements et les communes, ainsi que le soutien à la production littéraire ;
- L'enseignement de l'histoire des religions ainsi que des us et coutumes ;
- La création d'une école des arts et le renforcement des institutions de culture tels que les Musées, le Centre de Formation musicale et l'Institut de Recherche en Sciences Humaines
- Enfin, le PNDS-TARAYYA s'emploiera sans relâche à la promotion de loisirs sains en mettant plus particulièrement l'accent sur le développement des loisirs pour enfant.

Pour permettre à la culture d'apporter sa contribution au développement du Niger et d'être perçue comme vecteurs de croissance, le programme du futur quinquennat 2021-2026 doit porter sur la mise en œuvre des programmes spécifiques suivants :

Programme de sauvegarde du patrimoine culturel : ce programme centrera ses interventions sur les aspects suivants :

- La réactualisation de l'inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel ;

- Le classement des sites et monuments historiques et naturels ; l'inventaire des trésors humains vivants et la valorisation de leurs savoirs et savoir-faire à travers des publications et la digitalisation des archives qui leur sont liées ;
- La recherche et la diffusion de nos valeurs culturelles ;
- La réhabilitation du Musée National Boubou HAMA dans ses fonctions de gardien de la mémoire collective nationale, de témoin de notre diversité culturelle, de lieu de rencontres nationales et internationales, de centre de production culturelle et artisanale, mais aussi de lieu de loisirs et d'attraction touristique ;
- La création de musées régionaux thématiques ainsi que leur mise en réseau avec le Musée National Boubou HAMA ;
- L'élaboration d'un vaste programme de collecte de traditions orales et surtout l'édition de manuels scolaires et de supports électroniques en collaboration avec le Ministère en charge de l'éducation en vue de leur insertion dans le système d'enseignement en vigueur.

Programme de développement de la créativité : qui comportera une composante développement des infrastructures et une composante renforcement des capacités des acteurs culturels :

- La promotion d'une nouvelle perception et d'un nouveau comportement vis-à-vis de certaines activités culturelles tel que le festival comme moment de production d'œuvres artistiques et culturelles ;
- La formation en faveur des producteurs culturels (show-biz, éditeurs, libraires, réalisateurs, scénographes, scénaristes, plasticiens, gestionnaires des salles de cinéma et de spectacles, etc.) ;
- La revalorisation des manifestations culturelles traditionnelles ;
- L'accompagnement des PMI/PME d'industries culturelles, telles que les maisons d'édition du livre, de disques et de bandes dessinées s'inspirant de nos us et coutumes ainsi que le renforcement des capacités des entrepreneurs culturels ;
- La réhabilitation et/ou la construction des infrastructures et équipements culturels de création et de diffusion (Maisons de la Culture) ;
- L'incitation du secteur privé à investir dans la création artistique et culturelle sous forme de mécénat, de sponsoring et de prises d'actions en vue de créer des industries culturelles ;
- La valorisation du statut de l'artiste méritant ;
- La mise en place d'un Fonds National de la Culture en vue de la promotion des œuvres culturelles et artistiques allant dans le sens de l'aide à l'édition ;
- L'organisation de concours littéraires et artistiques, le soutien aux jeunes talents, l'organisation de jeux, etc. ;
- L'institution d'un prix encourageant la production littéraire de jeunes talents à côté du prix Boubou Hama qui récompense les œuvres d'hommes de culture ;
- La dynamisation du Bureau Nigérien des Droits d'Auteurs et du Centre de Formation et de Promotion Musicales ;
- Le développement du réseau des bibliothèques de lecture publique ;
- Le développement des espaces de loisirs ;
- La création d'une Ecole des beaux-arts ;
- Le renforcement des écoles de formation artistique et culturelle ;

- Le renouvellement de l'encadrement et la formalisation du corps des intermittents culturels.

10.4.2 Des sports

Le présent programme vise à accroître, au bénéfice de l'ensemble de la population sans exclusive, les pratiques Physiques et Sportives, tout particulièrement dans le cadre des clubs, en renforçant la dimension éducative et le rôle du sport en matière d'insertion et de cohésion sociale.

Ainsi, au vu des défis identifiés, l'action gouvernementale consistera à encourager et soutenir, la Pratique du Sport des Jeunes et la Promotion des Sports de Masse et de Haut Niveau.

10.4.2.1 Défis

En dépit de ces résultats appréciables, d'énormes défis persistent dans le domaine du sport. Ce sont :

- La finalisation du processus d'élaboration de la politique Nationale du Sport ;
- L'élargissement des sources de financement du Fonds National pour le Développement du Sport au Niger avec la Parafiscalité ;
- L'insuffisance du budget alloué au volet Sport pour faire face à la participation des équipes Nationales engagées aux Compétitions internationales ;
- La vulgarisation du sport et Jeux traditionnels ;
- La Création et l'équipement d'un centre national de détection et de formation de jeunes talents ;
- La signature des Conventions d'Objectifs avec les Fédérations Sportives Nationales.

10.4.2.2 Perspectives 2021-2026

Les perspectives dans le domaine du sport se structureront autour de deux programmes :

Programme 1 : Développement du sport de haut niveau et de masse. Ce programme comportera les actions majeures suivantes :

- L'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale du Sport ;
- L'intensification de la participation aux compétitions internationales ;
- La signature de conventions d'objectifs avec les Fédérations Sportives Nationales
- L'accueil de plusieurs compétitions sportives internationales ;
- L'élaboration du Statut du Sportif de Haut Niveau;
- L'institution d'un fonds de soutien au Sport par les Sociétés et Entreprises Nationales ;
- La création des mécanismes d'alimentation du Fonds pour le développement du Sport par la parafiscalité ;
- La mise en œuvre d'une politique de détection et de formation des Jeunes Talents ;
- La promotion du Sport et Jeux Traditionnels du Niger ;

- La vulgarisation de la pratique du sport de masse et du sport en milieu scolaire ;
- L'intensification de l'organisation et la participation des personnes en situation de handicaps aux compétitions sportives ;
- L'institutionnalisation de la Journée du Sport dans l'administration publique et privée et au plan communautaire.

Programme2 : Développement des infrastructures sportives

- La construction et réhabilitation des infrastructures sportives nationales et régionales ;
- La création d'Instituts Régionaux de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;
- La création des Centres Sportifs Nationaux et Régionaux de Formation de Jeunes Talents ;
- La dotation des centres médico-sportifs en matériels et équipements ;
- La construction des infrastructures adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- La construction dans les régions des espaces réservés aux jeux et sports traditionnels ;
- La construction des complexes multisports dans les centres des jeunes ;
- La construction de parcours de santé régionaux.

10.4.3 De la jeunesse

Il n'est pas superflu de rappeler que les nigériens de moins de 25 ans constituent 75% de la population. Or, la jeunesse nigérienne est confrontée à une grave crise multidimensionnelle caractérisée par la pauvreté, le chômage, la mendicité, la prostitution, l'analphabétisme, l'ignorance, les maladies etc.

Conscient de la place et du rôle de la jeunesse, le PNDS-TARAYYA entend la galvaniser, lui redonner espoir et la responsabiliser à travers les actions et mesures (relativement à l'éducation, l'emploi, les sports et loisirs, les structures d'insertion socio-économique, les réseaux et centres d'accueil, etc...) à la hauteur de ces défis.

10.4.3.1 Défis

Ils consistent dans l'accès pour les jeunes aux opportunités d'apprentissage et d'emploi et à la promotion du civisme et de la citoyenneté.

10.4.3.2 Perspectives 2021-2026

Les mesures nouvelles proposées par le programme se déclinent comme suit :

- La création d'un Ministère chargé de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles ;
- L'adoption de la Politique Nationale de Jeunesse (PNJ) et de son Plan Stratégique ;
- La création d'un fonds National de développement de la jeunesse (FONDEJ) ;
- L'ouverture d'un Département de formation en entrepreneuriat à l'INJS/C ;
- L'institutionnalisation du Forum National Jeunesse Emploi Vert (FNJEV) ;
- L'institutionnalisation du « mérite de la jeunesse » ;

- L'institutionnalisation de l'opération Jeunesse pour un Niger vert en vue de la réalisation de la muraille verte ;
- L'installation de l'observatoire des Emplois Verts ;
- L'adoption du Statut des centres de Promotion de jeunes ;
- L'accès de manière continu et sans discrimination aux connaissances et aux opportunités d'apprentissage de 5 000 000 de jeunes (15-35 ans) ;
- La participation de Trois (3 000 000) de jeunes (18-35 ans) à la promotion du civisme, de la citoyenneté, à l'exercice démocratique du leadership politique et social ;
- L'intégration de cinq cent mille (500 000) jeunes filles et des jeunes hommes dans les circuits économiques ;
- La formation de cinq cent mille (500 000) jeunes filles et jeunes hommes sur les compétences en vie courante.

10.4.4 De la renaissance culturelle

10.4.4.1 Défis

La mise en œuvre du Programme a été confrontée à un certain nombre de défis qui en ont réduit l'impact.

10.4.4.2 Perspectives 2021-2026

Ainsi les mesures nouvelles porteront sur :

- L'intégration de ce Programme dans les documents de planification stratégique de développement notamment de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 » ;
- L'animation efficace du comité de pilotage à travers la tenue des réunions périodiques, de manière à y insuffler l'appropriation nécessaire par chacun des acteurs et le respect des différents engagements ;
- La création d'un fonds national d'appui à la culture ;
- La création d'un cadre de partenariat avec toutes les institutions à même de contribuer à la réussite de changement de comportement ;
- La création d'un pool de formateurs sociaux pour un changement de comportement dans toutes les localités ;
- La création d'un centre de soutien aux personnes en difficulté ;
- La mise en place d'une politique d'assistance au troisième âge (santé à 50%, alimentation à 75%, transport à 75%).

10.4.5 De l'emploi des jeunes

10.4.5.1 Défis

La problématique de l'emploi est aujourd'hui l'une des plus grandes préoccupations du continent africain. Au Niger, la pauvreté a baissé en moyenne de 1% depuis 2011 mais le sous-emploi affecte plus de 2/3 de la population active.

Les principaux défis à la création d'emplois décents sont liés à la prédominance du secteur informel de l'économie, à la faible productivité des travailleurs globalement non qualifiés, à la faible articulation entre le marché du travail et l'offre de formation et, surtout à la forte croissance de la démographie.

10.4.5.2. Perspectives 2021-2026

Les mesures nouvelles à mettre en œuvre s'inscrivent dans les deux grands piliers de la croissance économique du Niger : la transformation du monde rural et le développement du secteur privé. Ces mesures sont :

Renforcer les secteurs porteurs d'emplois : cette mesure consiste à rendre dynamique les secteurs suivants : (i) l'agriculture et l'élevage, (ii) les BTP, (iii) les TIC, (iv) l'éducation et l'enseignement technique et professionnel, (v) le tourisme et l'artisanat. A cet effet les actions par secteur préconisées sont :

- Au niveau de l'agriculture, il s'agit de renforcer les filières suivantes : riz, tomate, pomme de terre, oignon, moringa ;
- Pour l'élevage, valoriser les filières suivantes : viande, cuir, peau et lait ;
- Concernant le BTP, il s'agit d'entreprendre des grands travaux (constructions des bâtiments, des routes, ponts, etc) ;
- Les actions pour les TIC concerneront la création ou déploiement des villages intelligents, qui consiste à : (i) désenclaver numériquement tous nos villages, en y déployant de façon efficiente et pérenne des services de base : Santé (eSante), éducation (eEducation : standard et formation professionnelle et technique), Agriculture & Elevage (eAgriculture-eElevage), eAdministration (extension eGouvernement) et (ii) faciliter le développement des paiements électroniques (eFinance).

Assurer l'intégration de la dimension emploi dans la planification régionale et locale : cette mesure permettra de : (i) prendre en compte la promotion de l'emploi au niveau des collectivités territoriales (régions et communes), (ii) encourager les initiatives locales et (iii) promouvoir l'entrepreneuriat agricole et le développement de l'emploi rural.

Adopter une stratégie de développement de la formation professionnelle et technique en adéquation avec les besoins de l'économie : cette mesure portera sur la poursuite de la recherche d'adéquation entre formation et emploi, à travers : (i) l'identification des besoins de l'économie et une meilleure connaissance de la demande, (ii) le recensement des profils recherchés au niveau de toutes les branches de l'économie (l'administration, le secteur privé, les OSC, etc.), (iii) la réforme des curricula de formation en fonction des exigences et des besoins actuels et futurs du marché de l'emploi, (iv) l'adopter de la formation duale comme système de formation au Niger, (v) la formation à la demande et la reconversion des jeunes diplômés un préalable dans les closes des grands projets structurants, (vi) l'innovation des

sources de financement de la formation professionnelle et de la création d'emploi et (vii) la facilitation de l'acquisition de l'expérience (stages).

Mettre en place un fonds de garantie et de gestion des risques pour l'obtention de financement des projets d'entreprises des jeunes : cette mesure sera mise en œuvre à travers : (i) la mise en place d'un fonds de garantie et de gestion des risques facilitant la création des PME/PMI et (ii) la mise en place d'un mécanisme de caution pour l'entrepreneuriat des jeunes.

Promouvoir l'entrepreneuriat des personnes handicapées et des migrants retournés à travers : (i) l'élaboration et la mise en œuvre des programmes inclusifs et spécifiques aux personnes handicapées et (ii) la création des conditions de l'insertion des migrants de retour et les rapatriés dans l'optique de valorisation optimale des compétences au profit du développement.

Créer/renforcer des centres incubateurs : cette mesure passera par : (i) l'élaboration et la mise en œuvre des programmes inclusifs et spécifiques à l'endroit des jeunes en vue d'appuyer la maturation et la finalisation des projets, (ii) réduire le coût des crédits destinés aux jeunes entrepreneurs et (iii) poursuivre l'accompagnement des jeunes promoteurs dans l'exécution de leurs projets.

Rendre efficace la coordination des actions d'emploi : les actions porteront sur : (i) une définition précise, au travers des textes législatifs et réglementaires, des missions et champs de compétence des différentes institutions de gestion de l'emploi et de leur interrelation, (ii) le renforcement du système administratif et judiciaire pour la mise en œuvre de la politique de l'emploi, le contrôle de l'application de la législation du travail ainsi que le respect des principes fondamentaux du travail, (iii) fusionner tous les dispositifs de formation-emploi sous une seule tutelle pour mieux canaliser les actions et (iv) innover les sources de financement de la formation professionnelle et de la création d'emplois.

Rendre efficace le système d'information sur le marché de travail : (i) renforcer les capacités des inspections de travail, (ii) améliorer la visibilité du marché du travail à tous les niveaux, (iii) élaborer un répertoire national de l'emploi des métiers et des qualifications professionnelles, et (iv) renforcer les capacités de production des statistiques sur l'emploi.

Redynamiser le secteur informel : cette mesure passera par : (i) une large information/sensibilisation des intervenants du secteur, (ii) une formation au profit des entrepreneurs et (iii) un accompagnement des entreprises pour se formaliser.

Promouvoir le volontariat : il s'agira à travers cette mesure de : (i) mettre à la disposition des communes des volontaires dans le cadre de transfert de compétences, (ii) valoriser le volontariat communautaire et (iii) fusionner le service civique et le volontariat national.

Les propositions chiffrées se présentent comme indiquées dans le tableau ci-après :

Indicateurs de performance	Référence		Valeurs cibles				
	Valeur moyenne	Période	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Nombre de jeunes formés	23 655	2017-2019	45 000	55 000	66 000	75 000	85 000
- Nombre des jeunes insérés dans les secteurs porteurs	17 540	2017-2019	36 000	45 100	55 440	64 500	76 500
- Taux d'insertion	74%	2017-2019	80%	82%	84%	86%	90%
Nombre d'emplois créés	137 332	2011-2018	373 150				
- Pourcentage d'emplois permanents créés	20%	2011-2018	25%	25%	25%	25%	25%
- Nombre de volontaires diplômés	ND	2011-2018	750	750	750	750	750
- Nombre de volontaires communautaires	ND	2011-2018	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000

L'atteinte des différentes cibles permettra de réduire les taux de chômage et de sous-emplois en particulier chez les jeunes et les femmes.

Chapitre 11 : DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU DEVELOPPEMENT URBAIN, DE L'HABITAT ET DU CADASTRE

Le PNDS-Tarayya, particulièrement soucieux d'améliorer les conditions de vie des populations s'engage à poursuivre les actions entreprises dans ses Programmes de Renaissance I et II et à intensifier la réalisation de nouvelles actions novatrices et pérennes en matière d'aménagement du territoire, du développement urbain, de l'habitat et du cadastre.

Dans cet esprit, il fait les constats suivants en terme de défis et propose les mesures qui lui semblent appropriées pour y faire face.

11.1 De l'aménagement du territoire

11.1.1 Défis

La Politique Nationale d'Aménagement du Territoire adoptée par décret n°2014-319/PRN/MPAT/DC du 02 mai 2014 a défini la vision, les principes directeurs ainsi que l'objectif général, les orientations et les axes d'intervention, ainsi qu'il suit :

- L'intégration nationale et régionale ;
- L'efficacité territoriale et institutionnelle ;
- Le développement social ;
- La promotion des pôles régionaux de développement et des espaces d'activités ;
- La gestion durable des ressources naturelles ;
- La réduction des risques et catastrophes ;
- Le renforcement de la connaissance du territoire.

Le Programme 2021-2026 s'appesantira sur la résorption des problèmes suivants qui sont les domaines dans lesquels doit opérer le parti en vue de poursuivre le changement qualitatif initié durant la mise en œuvre du Programme de Renaissance I et II.

11.1.2 Perspectives 2021-2026

11.1.2.1 Dans le domaine de la territorialisation des politiques publiques

Au terme de ces différentes réformes, la carte administrative du Niger se présente à l'heure actuelle comme suit :

- Huit (8) régions ;
- Soixante-trois (63) départements ;
- Et deux cent cinquante-cinq (255) communes dont quatre (4) villes composées au total de quinze (15) arrondissements communaux.

La loi de programmation, qui a défini les besoins de l'administration territoriale, intervient justement pour combler le retard accumulé et le déficit en termes d'investissements conséquents dans les domaines des infrastructures, des équipements et matériels roulants ainsi que les moyens humains et roulants en faveur de l'administration territoriale.

Sur cette base, le PNDS s'engage à poursuivre l'amélioration des dotations des services déconcentrés de l'Etat aux niveaux régional, départemental et communal pour les rendre davantage efficaces dans la mise en œuvre, le suivi et le contrôle des politiques publiques notamment les politiques sociales et environnementales (santé, éducation, hydraulique, environnement).

Le Parti prévoit également d'accélérer le processus de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales, afin de permettre à celles-ci de jouer leur rôle de responsables du développement local et de la gestion des affaires d'intérêt local. Pour ce faire, il sera poursuivi la construction et/ou la réhabilitation des bâtiments administratifs des services déconcentrés et des conseils régionaux, la réhabilitation des palais royaux dans les chefs-lieux de sultanats, de cantons et de groupements.

Parallèlement, le redécoupage administratif sera amélioré pour rapprocher davantage l'administration de ses usagers.

11.1.2.2 Dans le domaine du maillage du territoire en équipements et infrastructures

Les programmes de Renaissance I et II ont permis de donner un coup de fouet à la réalisation des équipements collectifs urbains, ruraux et pastoraux. Cette dynamique se poursuivra dans le nouveau programme, par la réalisation de puits pastoraux et ruraux, de mini AEP couvrant plusieurs localités, de routes et de pistes, de dispositifs d'électrification rurale. L'accent sera mis sur la résorption des disparités régionales et dans le respect de l'équilibre entre les régions à travers notamment les fêtes tournantes qui seront poursuivies avec, pour objectifs, l'équipement des zones à potentiels et des villes moyennes.

Ainsi, chacun des chefs-lieux de département et de commune disposera, outre les équipements administratifs indispensables, du bloc d'équipement minimal suivant, à l'horizon 2026 : AEP, électrification, téléphonie, centre de santé de référence, collège et lycée, terrain de sport aménagé, centre culturel et maison de jeunes.

11.1.2.3 Dans le domaine de la gestion durable des ressources (eaux, forêts, terres, mines...)

L'eau, les forêts et les terres constituent la base de la production. Le PNDS-Tarayya entend donc poursuivre la dynamique de gestion et de protection initiée par les programmes précédents à travers :

- L'aménagement et la gestion des bassins versants du Niger et les mesures contre l'ensablement du fleuve Niger sur la base des travaux cartographiques ;
- La mise en place, à travers les collectivités territoriales de base et les communautés, des comités locaux de gestion des bassins versants ;
- La réalisation du Barrage de Kandadji pour l'irrigation, l'électrification et la navigation sur une période plus longue sur le fleuve Niger ;

- La réalisation de grands bassins d'eaux de pluies dans les zones à faible potentiel en eaux de surface ;
- Le financement de la recherche minière et pétrolière, ainsi que la remise en état des sites des ressources minières après exploitation ;
- La politique de réhabilitation et de sauvegarde de l'environnement et de reforestation de certains sites (ceintures vertes, forêts classées...).

11.1.2.4 Dans le domaine de la création de pôles régionaux de développement sur la base des propositions faites dans les Plans de Développement Régionaux (PDR)

Les PDR des sept régions ainsi que le Plan Urbain de Référence de Niamey élaborés en vue de la mise en œuvre du PDES ont donné les orientations relatives à la spécialisation régionale en tenant compte des dotations factorielles propres ou des spécificités de chaque région.

Ainsi, pour chaque région, le parti s'emploiera à engager et promouvoir la spécialisation régionale pour lui permettre de contribuer efficacement à la production et à la formation du revenu national.

Les propositions ci-dessous se basent sur les contenus des PDR. Les pôles compétitifs identifiés sont les suivants :

- Agadez : développement des ressources minières, agropole dans les vallées (Ihrazer, Air), artisanat, tourisme ;
- Diffa : développement de l'irrigation dans les vallées de la Komadougou Yobé et du Lac Tchad (poivron, oignon, tomate, manioc) et développement des pêcheries, production pétrolière ;
- Dosso : agropole pour le développement de l'agriculture fruitière dans la zone de Gaya, la vallée du Dallol Bosso et du fleuve Niger en général, port sec ;
- Maradi : Pôle industriel et commercial ;
- Tahoua : industrie, mine, pastoralisme ;
- Tillabéri : agropole, mines et énergie ;
- Zinder : industrie, pétrole, pastoralisme ;
- Niamey : développement du secteur tertiaire (commerce, professions libérales, technologie), zone franche.

Cette répartition se fera grâce à une orientation ciblée des ressources publiques (financières, humaines), à des politiques incitatives (communication, encadrement administratif et technique, contrats plans avec les collectivités territoriales ...) et au recours, dans certains cas, au partenariat public-privé.

La réalisation d'équipements appropriés à chaque type de pôle constituera le socle indispensable au lancement des activités, ainsi que les incitations à l'implantation des privés opérant dans chaque domaine.

11.1.2.5 Dans le domaine de la réalisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire et des outils de sa mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre de la PNAT repose sur la réalisation de certains outils indispensables à une meilleure connaissance du territoire dont, notamment, le schéma national

d'aménagement du territoire. Cet outil doit permettre une meilleure connaissance du territoire et permettre une meilleure répartition sur le long terme, « des grandes actions de développement spatial à mettre en œuvre afin d'assurer une utilisation optimale du territoire et de ses ressources¹ ».

11.2 Du développement urbain

11.2.1 Défis

Malgré les investissements et travaux considérables en matière d'aménagement de voirie urbaine, de construction d'équipement de superstructures, d'hygiène et d'assainissement menés dans les villes du Niger, la croissance économique et démographique se concentrant de plus en plus dans les villes, celles-ci n'offrent pas le cadre d'une vie meilleure à laquelle les citoyens aspirent. La ville est aujourd'hui un lieu important de production des richesses nationales. Or, l'aptitude des villes à remplir cette fonction motrice et à contribuer à une amélioration des niveaux de vie dépend fortement de l'adéquation des infrastructures et des services urbains qu'elles peuvent offrir aux habitants.

Les citoyens n'ont pas souvent de l'eau potable à proximité de chez eux (Dosso, Niamey, Zinder...) ; les installations sanitaires les plus élémentaires font souvent défaut. Plusieurs quartiers souffrent de graves problèmes d'accès aux services de transport, d'électricité, de ramassage des déchets, de santé et d'éducation. Cette crise des infrastructures urbaines touche particulièrement les quartiers urbains défavorisés qui sont en général dans les quartiers anciens des centres villes ou dans la périphérie urbaine.

Les espaces périphériques dans les villes (Niamey, Zinder, Tillabéri...) connaissent plusieurs évolutions donnant ainsi des approches différentes. Ils sont aujourd'hui plus que de simples extensions de la ville ou des espaces ruraux en voie d'absorption, sans identité propre : la ville comme une machine à transformer les paysans en citoyens, le rapport ville et campagne comme une entrave au développement, l'inégalité, la fragmentation, les échelles de gouvernances, les innovations, l'illégalité (occupation du sol), la pauvreté, etc.

En ce qui concerne l'occupation du sol, les villes (dont particulièrement Niamey) connaissent une importante extension et de nombreux lotissements consommateurs d'espaces et des terrains difficiles à viabiliser vu les coûts énormes qu'engendreraient les opérations de raccordement de ces espaces aux réseaux d'eau, d'électricité, de voirie...

11.2.2 Perspectives 2021-2026

Le PNDS-Tarayya s'engage à mettre en œuvre un programme de développement urbain en vue de créer le cadre de cohérence devant permettre la coordination et la synergie des différents acteurs pour un développement endogène des villes au Niger qui comporte les volets suivants :

¹ PNAT ; page 54

- Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur ;
- La réglementation locale en matière d'urbanisme et de services urbains ;
- La modernisation de la gestion foncière et le renforcement des capacités des acteurs ;
- La restructuration des quartiers informels ;
- L'assainissement des vieux quartiers ;
- La mise en œuvre de programmes opérationnels à titre pédagogique d'éducation urbaine ;
- La mise en place d'un observatoire des loyers dans les centres urbains ;
- La gestion informatisée des villes ;
- Le Grand Niamey ;
- Le repositionnement des camps militaires : opportunité foncière et sécurité urbaine ;
- L'élaboration et réactualisation de tous les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- La gestion urbaine citoyenne : révision des attributions et du fonctionnement et des chefs de quartier ;
- Le logement social : location-accès au logement ;
- Un programme ville intelligente ;
- Le renforcement des équipements marchands : des centres commerciaux modernes ;
- La construction de centres administratifs ;
- Un Programme d'Aménagement des berges du fleuve sur l'étendue du territoire (urbain et rural Niamey, Tillabéri, Gaya) et des emprises des points d'eau permanents dans les grands centres ;
- La construction de cimetières communaux avec morgues.

La mise en œuvre du programme d'amélioration du développement urbain consiste à mettre l'accent sur la réalisation des schémas de planification urbaine s'appuyant sur des pratiques urbaines fédératrices des acteurs urbains. Ces schémas doivent être complétés par des plans d'actions à moyen et long terme détaillant diverses opérations (foncier, infrastructures, logements, activités).

En effet, les outils de planification et d'aménagement urbain ont pour objectif principal l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations dont prioritairement les conditions relatives à l'habitat (ODD 11).

11.3 De l'habitat

11.3.1 Défis

Mais, malgré les efforts consentis ces dernières années, on note une insuffisance dans ce domaine au vu de l'augmentation quasi exponentiel des besoins en matière de logement notamment dans les grandes villes confrontées aux phénomènes récurrents d'exode des ruraux vers les centres urbains et à l'accroissement de la démographie propre aux habitants des villes eux-mêmes.

Quant aux zones rurales, elles sont caractérisées par la persistance d'un habitat traditionnel (cases sous paillotes, maisons en banco, tentes ...) très souvent dégradé, non adapté aux

conditions atmosphériques et climatiques sahéliennes et soudano-sahéliennes (vents de sable, tornades, harmattan, pluies, froid, insécurité) et qui n'assure pas la sécurité indispensable aux familles.

Enfin, les villages, les hameaux et les campements souffrent aussi d'une insalubrité (autour du village, ce sont les décharges et les espaces de soulagement à l'air libre !) qui appelle à la planification et la réalisation d'actions hardies de sensibilisation et d'investissements dans le domaine de l'assainissement.

11.3.2 Perspectives 2021-2026

La prise en charge des questions d'habitat concerne invariablement autant les zones urbaines que les villages. C'est pourquoi, pour qu'à l'horizon 2026, le peuple Nigérien ressente le mieux-être auquel il a droit, des solutions novatrices et hardies sont prévues par le PNDS-Tarayya. Il s'agit, entre autres, des solutions ci-après :

- La poursuite de la construction de logements sociaux à Niamey, dans les autres villes et dans les centres urbains moyens (chefs-lieux de département) ;
- La poursuite de l'incitation à la création d'unités de production de matériaux de construction ;
- L'assainissement, le pavage et le désengorgement des vieux quartiers des grandes villes (Zengo, Goudel, Gamkallé, Saga...à Niamey, Zengo, Birni, Garin Malam... à Zinder, etc.) ;
- La construction de 10 villages par commune, en matériaux définitifs, soit environ 2500 villages (d'environ 300 maisons familiales) avec un kit minimal (Mini AEP, centre de santé, école primaire-3 classes, centre de jeunes, terrain de sport, marché, toilettes publiques, toilettes familiales dans chaque maison, décharges villageoises, mosquée) ;
- L'incitation à la construction en hauteur dans les grands centres.

11.4 Du cadastre et de la cartographie

11.4.1 Défis

Le bilan du Programme de Renaissance dans les domaines du cadastre et de la cartographie reste satisfaisant malgré les difficultés liées au déficit de ressources humaines compétentes, à l'insuffisance des ressources financières, au défaut d'équipements ou à l'absence de données historiques.

De même, en matière de topographie et du cadastre, il a été constaté que l'émiettement actuel des ressources humaines et matérielles entre plusieurs services ayant des tutelles différentes entraîne une dispersion des forces, préjudiciable à la mise en œuvre de la vision du candidat en matière de Topographie et du Cadastre.

11.4.2 Perspectives 2021-2026

La Vision du Parti en la matière est de faire du cadastre, un outil moderne et performant permettant une maîtrise parfaite des propriétés et de leurs propriétaires. Aussi compte-t-il engager et concrétiser les réalisations suivantes :

- Mettre en place un système d'information géographique (SIG) et un système d'information foncière (SIF) pour Niamey et certains grands centres urbains ;
- Procéder à l'établissement des plans d'assemblage à l'échelle 1/5000 de tous les grands centres urbains ;
- Procéder à l'immatriculation de tous les lotissements réalisés ;
- Créer des conservations foncières dans tous les chefs-lieux de régions afin de déconcentrer la délivrance des titres fonciers.

En matière de cartographie, des investissements seront faits en vue de :

- Poursuivre la révision des cartes au 1/200000ème couvrant le pays ;
- Couvrir le pays avec des stations GNSS permanentes ;
- Adopter l'échelle de 1/100.000ème comme l'échelle de cartes de base ;
- Mettre à jour et finaliser la cartographie au 1/50.000ème dans la bande au sud du 16^{ème} parallèle et dans les zones stratégiques ;
- Assurer la couverture photographique des zones humides et des grandes agglomérations ou leur équipement en imageries de très haute résolution ;
- Poursuivre la couverture du pays en repères géodésiques et bornes de nivellement général ;
- Assurer l'option numérique de la cartographie.

En matière de Topographie et du Cadastre, le parti prendra les mesures nécessaires en vue de la transformation de l'Institut Géographique National du Niger (IGNN) en un institut d'informations géographiques et foncières (IIGF) afin de regrouper les activités cartographiques et cadastrales.

Chapitre 12 : DU FINANCEMENT DU PROGRAMME

Les grandes ambitions du Programme 2021-2026 traduites dans les chapitres précédents nécessitent une mobilisation forte des ressources intérieures et extérieures ainsi que le recours à des mécanismes innovants de financement. Ce Programme traduit les ambitions du PNDS-TARAYYA pour le Niger, fort de 10 ans d'expérience d'exercice du pouvoir.

La mobilisation des ressources internes reposera sur les actions d'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement de l'efficacité du système fiscal et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. En ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures, l'accent sera mis sur l'amélioration des capacités d'absorption de l'économie et le renforcement de la coopération au développement.

En matière de dépenses publiques, l'objectif est de poursuivre la mise en œuvre d'une politique budgétaire efficace et prudente avec comme ligne directrice une réduction continue du déficit public, une allocation des ressources mettant l'accent sur la qualité et l'efficacité de la dépense publique.

Le Parti tient à son engagement de réduire progressivement la part du financement extérieur du budget au plus à 1/3. Au total, l'exécution du programme est évaluée à 13 800 milliards de FCFA répartis suivant les secteurs prioritaires.

	2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
Ressources totales	2068,4	2270,5	2651,8	3153,9	3706,5	13851,0
Ressources intérieures	1038,4	1289,5	1672,8	2123,9	2632,5	8757,0
Recettes fiscales	948,4	1181,5	1527,8	1965,9	2457,5	8041,0
Recettes non fiscales	86,0	100,0	115,0	125,0	139,0	565,0
Recettes bud. ann et comptes spéciaux	24,0	28,0	30,0	33,0	36,0	151,0
Ressources extérieures	1030,0	981,0	979,0	1030,0	1074,0	5094,0
Dons	640,0	587,0	579,0	607,0	658,0	3071,0
Prêts	390,0	394,0	400,0	423,0	416,0	2023,0

Secteurs	Cibles 2021-2025
Consolidation des institutions démocratiques	9%
Sécurité	17%
Développement rural et sécurité alimentaire	15%
Hydraulique rurale et urbaine	7%
Education	22%
Santé	9%
Energies et Infrastructures	15%
Autres	6%
Total	100%